

(1)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1881-1882.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1880,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
RUE DE LOUVAIN, 108.

1882.

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances pendant l'année 1880.	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880	22— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1879.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1879	28— 41
Budget de l'exercice 1879. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 87
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	89—121
— — — — — par province, des recouvrements effectués	125—141
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	145—173
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	175—299
Comparaison des dépenses de l'exercice 1879, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	500
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1878 inclusivement	301—307
Résultat général du Budget de l'exercice 1879.	309
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1879.	310

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1880.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1880.	312—316
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1880	317
Budget de l'exercice 1880. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1881.	320—323
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1881	324—347

Compte des opérations sur les exercices clos de 1875 à 1879.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1875 à 1879.	350—352
Exercice périmé de 1875. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	353—357
Exercices en cours d'apurement de 1876 à 1879. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	359—375

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1880.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1880	378
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1880, les opérations de l'année 1880 et la situation au 1 ^{er} janvier 1881	379—393

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1880	396—412
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1880	413—435



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1880 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1880**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1879*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1880, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1880*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1881; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1875 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1876 à 1879.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1880, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1880, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1881.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1880, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1880.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1880, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics ; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1879.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1880, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1879, s'élevaient à fr.	12,827,282 70
Pendant l'année 1880, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	4,121,255 49
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1879 atteignaient.	16,948,516 19
Les recettes opérées en 1880 ayant été de	12,708,035 75
Une somme de fr.	4,240,480 44

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1879.

Exercice 1880.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1880, se sont élevés à	fr.	396,928,654	80
Les recouvrements effectués en 1880 ont été de		383,472,465	62
		<hr/>	
Au 1 ^{er} janvier 1881, il restait à recouvrer	fr.	13,456,189	18
		<hr/> <hr/>	

DÉPENSES.

Exercice 1879.

Suivant le compte de l'année 1879, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1879 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1880, à	fr.	59,728,519	44
De cette dernière date au 31 octobre 1880, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de		62,515,081	82
		<hr/>	
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1879 s'élevaient, en définitive, à		122,043,601	26
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à		121,583,806	26
		<hr/>	
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr.	459,795	»
		<hr/> <hr/>	

Exercice 1880.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1880, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1880, ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à	fr.	312,850,577	03
Les paiements effectués et justifiés sont de		245,276,895	82
		<hr/>	
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1881, à	fr.	67,553,481	21
		<hr/> <hr/>	

Exercices clos.

D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1875 à 1878, étaient de	fr.	425,511	23
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	425,511	23

REPORT. fr. 425,511 23

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1879; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 459,795 »

Les paiements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités donnent donc un chiffre de 885,306 23

Les paiements effectués et justifiés dans le cours de l'année 1880, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 57 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 451,229 56

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1881, à fr. 434,076 67

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1876 fr.	26,993 39
— 1877	48,680 38
— 1878	101,860 69
— 1879	256,542 01
SOMME ÉGALE. fr.	434,076 67

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1880, sur les services de la Trésorerie se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	524,339,674 90
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	215,032,090 67
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,019,930,110 31
ENSEMBLE. fr.	2,759,301,875 88

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1880, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) fr.	520,431,080 04
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique ; emploi du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	226,713,813 52
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,136,595,558 56
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	2,885,540,452 12
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1880, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1879, montaient à. fr. 873,845,496 94

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr.	46,753,128 07
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i> {	En portefeuille chez les comptables. 747,384,515 72
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes.
	79,707,853 15
	<hr/>
	Fr. 873,845,496 94
	<hr/> <hr/>

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1880 se sont élevées à fr. 3,155,482,377 28 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{ de 1879 . fr. 12,708,035 75	} 396,180,501 40
	{ de 1880 . . 383,472,465 65	
Opérations de Trésorerie	2,759,501,875 88	
	<hr/>	3,155,482,377 28
	<hr/> <hr/>	
ENSEMBLE fr.		4,029,327,874 22
		<hr/> <hr/>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880, s'élèvent à fr. 3,250,852,383 76 c',

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1879 . fr. 121,583,806 26	}	367,311,931 64
		de 1880 . . 245,276,895 82		
		clos 451,229 56		
Opérations de Trésorerie.				2,883,540,452 12

TOTAL DE LA DÉPENSE . . . fr. 3,250,852,383 76

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1880,

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 60,730,472 42	
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 629,172,546 44
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes
		88,572,471 60
		<u>778,475,490 46</u>
SOMME ÉGALE	fr. 4,029,327,874 22	<u><u></u></u>

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1880.



COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1880.

Numéraire en caisse	fr.	46,755,128 07
Mandats et autres pièces acquittées	} en portefeuille chez les comptables fr. 747,584,515 72 } en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes 79,707,855 15	} 827,092,568 87

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTE. — EXERCICE 1879.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1880.	MODIFICATIONS apportées, en 1880, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1880.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,695,521 27	1,229,051 64	"	3,924,552 91	3,740,085 19	184,469 72
Péages	5,429,196 36	2,156,255 59	"	7,585,429 95	5,265,379 50	2,322,050 45
Capitaux et revenus	1,875,450 10	57,876 78	"	1,915,526 88	985,578 55	927,748 55
Remboursements	599,229 86	556,608 57	"	955,858 45	525,511 50	410,527 15
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.						
	10,599,597 59	5,759,759 58	"	14,359,148 17	10,514,352 54	3,844,795 65
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	8,755 02	10 "	"	8,765 02	8,765 02	"
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État	26,414 46	"	"	26,414 46	25,094 80	1,519 66
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	104,714 68	4,484 26	"	109,198 94	64,595 14	44,605 80
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,084,426 61	5,561 90	"	2,087,088 51	2,087,088 51	"
Intérêts à 4 % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878	5,576 54	5,667 40	"	7,245 74	7,245 74	"
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	549,759 55	"	549,759 55	"	549,759 55
	12,827,282 70	4,121,255 49	"	16,948,516 19	12,708,035 75	4,240,480 44

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1880.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. — EXERCICE 1879.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1880. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1880.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1875 à 1878), transférés en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité	65,155 53	1,161,762 49	1,220,714 89	4,182 98	»
Dépenses propres à l'exercice	58,595,741 07	61,155,519 55	119,522,008 68	424,451 72	»
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État	440,985 59	»	411,542 07	29,645 52	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	650,657 40	»	629,140 62	1,516 78	»
	59,728,519 44	62,515,081 82		459,795 »	»
	122,043,601 26		121,585,806 26	459,795 »	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. — EXERCICE 1880.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1880.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1880.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1881, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	152,705,197 55	150,173,936 11	2,531,261 24
Péages	125,728,562 06	116,487,217 19	7,241,144 87
Capitaux et revenus	11,042,986 99	8,824,637 26	2,218,349 73
Remboursements	6,552,405 54	5,925,165 10	607,502 24
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	272,404 84	265,182 13	7,222 71
Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'État à Cureghem	46,151 57	45,789 01	361 66
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	656,737 54	583,732 22	53,005 12
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	549,759 55	»	549,759 55
Produit de l'emprunt de 134,719,000 francs à 4 % autorisé par diverses lois, (partie recouvrée en 1880)	77,594,052 50	77,594,052 50	»
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	170,584 »	170,584 »	»
Fonds d'amortissement des dettes à 4 % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,258,700 45	2,258,700 45	»
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880)	764,826 09	764,826 09	»
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent	1,000,000 »	780,516 »	219,484 »
Remboursement de traitements avancés à des Instituteurs communaux. (Loi du 25 août 1880)	251,526 95	3,228 69	228,298 26
Titres de la Dette publique à 4 % créés pendant l'année 1880 en exécution: 1° de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876	4,566,100 »	4,566,100 »	»
2° de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877	13,994,200 »	13,994,200 »	»
3° de la Convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel	1,054,600 »	1,054,600 »	»
	596,928,654 83	583,472,465 65	13,456,189 18

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1880 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICE 1880,

	DROITS <i>constatés</i> ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1880.	PAYEMENTS <i>effectués</i> ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1880.	RESTES A PAYER, ou 1 ^{er} janvier 1881, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1876 à 1879), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.	402,366 44	522,275 23	80,095 21
Dépenses propres à l'exercice	221,520,235 62	156,814,466 21	64,714,769 41
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	49,779,352 86	49,009,196 58	770,156 48
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées/dans le cours de l'exercice . .	41,119,422 11	39,130,960 .	1,988,462 11
	512,850,377 05	245,276,895 82	67,553,481 21

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	}	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	326,606,729 53	}	524,559,674 90
		Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	189,721,954 59		
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.	8,011,910 98		
Service de la Dette publique.	}	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le payement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique.	102,502,806 58	}	215,052,090 67
		Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^e , à Londres, pour le payement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	15,520,551 50		
		Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	97,208,952 50		
		Produit des émissions de bons du Trésor	"		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets					2,019,950,110 51
					2,759,501,875 88

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1880 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICES CLOS.

Exercice				
		SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	
1875.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. fr.	14,700	06	43,116 61
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1880	28,356	55	
— 1876.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1880	22,506	61	23,133 81
— 1877.	Idem.	12,807	08	13,853 84
— 1878.	Idem.	64,170	21	167,872 51
— 1879.	Idem.	201,502	46	203,252 90
				451,229 56

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	527,766,375	71	520,451,080 04
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	184,583,276	58	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	8,081,427	75	
Service de la Dette publique.	Payement des intérêts et amortissement de la dette publique	102,595,351	29	226,715,813 52
	Payement, à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	15,405,509	75	
	Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique.	97,208,952	50	
	Remboursements de bons du Trésor	11,504,000	0	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.				2,136,595,558 56
				2,885,540,452 12

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	{ Exercice 1879 fr. 12,708,055 75 }	396,180,501 40
	{ — 1880 583,472,465 65 }	
<i>Opérations de Trésorerie</i>		2,759,501,875 88
	TOTAL DE LA RECETTE fr.	5,155,482,577 28
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1880.	875,845,496 94
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	4,099,327,874 22

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1880 (suite).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1881.

Numéraire en caisse		60,750,472 49
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	639,172,546 44
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	88,572,471 60
		717,745,018 04
		778,475,490 46

DES DEPENSES DE L'ANNÉE 1880.

<i>Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES</i>	{ Exercice 1879. fr. 121,585,806 26	} 567,511,951 64
	{ — 1880. 245,276,895 82	
	{ Exercices clos. 451,229 56	
<i>Opérations de Trésorerie</i>		2,885,540,452 12
	TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.	5,250,852,385 76
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1881.	778,475,490 46
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	4,029,527,874 22

*Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,*

S. MERCIER

Arrêté par le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1880



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		des établissements et services régis par l'ÉTAT.	de l'administration des postes et TÉLÉGRAPHES
	des contributions directes, douanes et accises	de l'enregistrement et des domaines		
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT				
Budget de l'exercice 1879.	3,555,272 94	2,680,507 56	119,179 27	505,471 77
— — 1880.	95,755,180 96	60,759,750 68	124,041 90	9,019,814 25
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	50,724,607 41	2,418,067 91	"	247,475,917 95
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . .	14,689,880 50	18,658,422 50	"	108,201,419 15
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . .	"	"	"	"
OPERATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPERATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUD- GETS.	4,057,565 56	9,049,100 .	"	21,751,254 08
TOTAL DES RECETTES fr	148,782,507 57	95,545,828 45	243,221 17	586,951,858 06

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des COURNINS DE FER.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les débitaires contrôles.	
4,758,544 67	•	266,707 59	•	•	825,710 55	642 •	12,708,055 75
105,125,670 82	5,462,581 15	115,076 68	•	•	11,790,785 12	97,521,586 15	585,472,465 65
10,325,546 64	1,475 50	•	•	•	55,746,467 42	1,914,646 70	326,606,729 55
45,514,192 92	22,250 68	197,145 95	2,458,622 95	•	•	•	189,721,954 59
•	•	•	•	•	8,011,010 98	•	8,011,010 98
•	•	•	•	•	77,594,052 50	157,458,058 17	215,052,090 67
67,076,706 96	•	•	•	1,566,721,167 86	117,524,099 65	455,750,435 50	2,019,950,110 51
252,798,662 01	5,486,507 11	578,950 •	2,458,622 95	1,566,721,167 86	249,490,124 02	670,425,548 50	5,155,482,577 28

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1879-1880)	14,533,883 64	4,855,570 50	15,320,240 68	"	7,684,295 54	1,786 35	"
b. Opérations sur les Budgets clos	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	287,664 50	"	2,090,791 44	"	8,905,194 54	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	13,479,564 24	14,648,641 05	45,406,529 84	"	108,273,262 67	22,250 68	203,432 85
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	119,155,680 95	73,906,871 98	171,709,119 57	245,254 12	260,795,913 32	5,452,606 55	581,784 07
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	147,254,793 40	93,591,083 42	232,516,490 53	245,254 12	585,058,064 02	5,476,643 38	585,216 92

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.

du Ministère de L'INTÉRIEUR.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1880, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements minis- tériels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1880.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Régularisés de ver- sements concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	249,401,711 29	869,287 05	•	84,534,887 71	374,971,660 65	•	8,110,967 57	366,860,702 08
•	422,873 01	•	•	98,556 55	451,229 56	•	•	451,229 56
•	19,065,443 40	153,295 74	•	296,179,802 64	327,580,192 35	186,185 56	•	327,766,375 71
2,459,795 25	•	•	•	•	184,583,276 58	•	•	184,583,276 58
•	8,080,198 80	•	•	1,228 95	8,081,427 75	•	•	8,081,427 75
•	23,296,910 16	80,660,816 72	•	123,017,921 06	226,975,647 94	•	261,854 42	226,713,813 52
•	•	1,090,599,075 01	249,490,124 02	166,663,151 39	2,156,395,558 56	•	•	2,156,395,558 56
	301,255,136 66	1,172,282,472 52				186,185 56	8,372,801 99	
2,459,795 25	1,473,537,609 18		249,490,124 02	670,425,548 30	3,259,039,002 59	8,186,618 65		3,259,852,583 76

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1880.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1880.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	15,921,545 89	"	"	148,782,507 57
— de l'enregistrement et des domaines	2,959,071 07	"	"	95,545,828 45
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,571,518 80	"	"	252,798,662 01
— — des postes et télégraphes	7,427,212 17	"	"	586,951,858 06
Comptables de l'administration de la marine	75,448 44	"	"	5,486,507 11
— de l'administration des prisons.	155,400 85	"	"	578,950 "
— du Ministère de l'Intérieur.	40,784 29	"	"	2,458,622 95
— des Établissements et services régis par l'État.	1,400 67	"	"	245,221 17
Caissier de l'État.	749,875,425 10	"	"	1,566,721,167 86
Administration de la Trésorerie. {	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	"	"	249,490,124 02
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	15,151,946 42	79,707,855 15	670,425,548 50
	779,005,697 57	15,151,946 42	79,707,855 15	5,155,482,577 28

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1880.

TOTAL au 31 décembre 1880.	PAYEMENTS ou VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1880.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1881.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
164,705,055 26	147,254,703 40	»	»	17,448,859 86	
96,504,899 52	93,591,083 42	»	»	3,113,816 10	
235,370,180 00	232,516,400 33	»	»	2,853,690 57	
594,379,070 23	585,638,664 07	»	»	8,720,406 16	
3,559,755 55	3,476,643 38	»	»	83,112 17	
714,420 85	585,216 92	»	»	129,203 93	
2,499,407 22	2,459,795 25	»	»	39,611 97	
244,621 84	245,234 12	»	»	1,587 72	
2,116,596,592 96	1,473,537,609 18	»	»	643,058,983 78	
249,490,124 02	249,490,124 02	»	»	»	
765,265,147 87	670,425,348 50	88,572,471 60	14,453,946 60	»	
	5,259,039,002 39				
	a) 8,186,618 63				a) Cette somme de fr. 8,186,618 63 c ^t , qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.
4,029,527,874 22	3,250,852,385 76	88,572,471 60	14,453,946 60	675,449,072 26	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1879 a eu lieu le 31 octobre 1880.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1880, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1879.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1879 au 31 octobre 1880).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1879 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 26 décembre 1878, à fr. 264,435,260 »

Les dépenses du même exercice l'ont été, par diverses lois, à 274,344,317 80

SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 18 février 1879.	fr. 79,990,229 22
— des Dotations, loi du 30 décembre 1878.	4,699,475 »
— du Ministère de la Justice, loi du 30 décembre 1878.	15,901,169 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 31 mars 1879	2,075,410 »
— — de l'Intérieur, loi du 8 avril 1879.	9,506,273 58
— — de l'Instruction publique, loi du 31 mars 1879	14,254,599 »
— — des Travaux publics, loi du 31 mai 1879	84,240,352 »
— — de la Guerre, loi du 30 mars 1879	44,040,000 »
— de la Gendarmerie, loi du 28 décembre 1878	3,410,000 »
— du Ministère des Finances, loi du 18 février 1879	15,242,110 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 30 déc. 1878.	4,187,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 274,344,317 80

Les Budgets de l'exercice 1879 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 9,909,057 80

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant, à fr.	2,707,065 62
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	2,125,924 06
	<hr/>
	4,832,989 68
	<hr/> <hr/>

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	264,435,260 »
Dépenses	279,177,307 48
	<hr/>
EXCÉDENT DE DÉPENSES. fr.	14,742,047 48
	<hr/> <hr/>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1879, ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000 »
2° Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État	100,000 »
3° Prix de vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	1,500,000 »
4° Solde du prix de vente de la citadelle du Sud à Anvers (article 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,108,237 91
5° Intérêts à 4 % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878.	87,983 25
6° Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers, du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,759 35
7° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	133,749 »
8° Fonds d'amortissement des dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	3,221,063 94
9° Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)	552,670 71
	<hr/>
A REPORTER. fr.	8,103,464 16

	REPORT. fr.	8,103,464 1
10° Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 ¹ / ₂ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice		40,000 »
11° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. %, créés en 1879, en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la Convention du 31 janvier 1873		4,173,700 »
12° Montant des titres à 4 p. %, créés en vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.		1,260,100 »
13° Montant des titres à 4 p. %, créés en vertu de l'article 3 de la loi du 1 ^{er} juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877		16,149,700 »
14° Montant des titres à 4 p. % créés en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel		417,900 »
		<hr/>
Total des ressources extraordinaires rattachées à l'exercice 1879. fr.		30,144,864 16

Services spéciaux.

1° Parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1878, sur l'exercice 1878, et dont le transfert à l'exercice 1879 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.		50,404,085 37
2° Crédits votés pendant l'année pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de		127,175,843 15
3° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en 1879, en exécution de la loi du 27 mai 1877		4,173,700 »
4° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en exécution de la loi du 19 décembre 1876.		1,260,100 »
5° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877		16,149,700 »
6° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis en exécution de la convention des 9/10 juin 1878		417,900 »
		<hr/>
Total des crédits spéciaux rattachés à l'exercice 1879. fr.		199,581,528 52

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	199,581,528 52
on place les ressources extraordinaires	30,144,864 16
	<hr/>
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	169,436,664 36

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 264,435,260	»
— extraordinaires	30,144,864	16
	<hr/>	294,580,124 16

DÉPENSES.

Services ordinaires	fr. 279,177,307	48
— spéciaux	199,581,328	52
	<hr/>	478,758,636 »

Soit un excédent de dépenses de fr. 184,178,511 84

plus apparent que réel, ainsi qu'il sera expliqué page 39.



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 294,580,124 16

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 303,042,293 81

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 300,801,813 37

Il est resté à recouvrer fr. 4,240,480 44

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
BUDGET DES VOIES ET MOYENS.				
<i>Impôts.</i> { Contribut' directes, douanes et accises.	»	»	47,840 »	47,840 »
. { Enregistrement et domaines.	71,879 22	»	64,750 50	136,629 72
<i>Péages.</i> { Enregistrement et domaines.	»	»	1,868 69	1,868 69
. { Travaux publics	»	»	2,320,181 76	2,320,181 76
<i>Capitaux et revenus</i> { Enregistrement et domaines	2,210 42	»	906,625 05	908,835 47
. { Trésor public	»	»	18,912 86	18,912 86
<i>Remboursements</i> { Enregistrement et domaines.	208 61	»	312,423 54	312,632 15
. { Trésor public	16,487 12	»	81,407 86	97,894 98
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.	»	»	1,319 66	1,319 66
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	»	»	44,605 80	44,605 80
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	»	»	349,759 35	349,759 35
TOTAUX. fr.	90,785 37		4,149,695 07	4,240,480 44

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 294,580,124 16
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 300,801,813 37

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 6,221,689 21

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	»	1,506,699 90
	Enregistrement et domaines	»	103,051 26
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	10,909 41	»
	Travaux publics	»	4,052,848 29
<i>Capitaux et revenus</i>	Marine	55,219 96	»
	Travaux publics (litt. <i>F^{ois}</i>)	»	83,197 52
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines	450,035 30	»
	Trésor public	393,268 67	»
<i>Ressources extraordinaires et spéciales</i>	Contributions	»	88,535 61
	Enregistrement et domaines	»	56,843 69
	Trésor public	»	1,014,097 06
	Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»	1,394,634 95
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	»	10,855 99
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	893,464 18	»
	Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. (Art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	»	5,561 90
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	549,759 35	»
		2,152,636 96	8,374,346 17
	Sort. fr.	6,221,689 21	

Les tableaux formant les annexes A à K permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1879 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 279,177,307 48

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1879 montent à fr. 273,606,472 90

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de . . . 273,177,838 20

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 428,634 70

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1884, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et con-

signations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 279,177,307 48 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 273,606,472 90 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 5,570,834 58

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,416,135 21 c^s pour crédits complémentaires à réclamer lors de la loi portant règlement de l'exercice 1,416,135 21

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 6,986,969 79

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics.	47 53	
— de la Guerre	800 »	
		<u>847 53</u>

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1876 :

Ministère de la Guerre	30 70	
----------------------------------	-------	--

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1877 :

Ministère des Travaux publics	15,989 03	
---	-----------	--

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1878 :

Dette publique.	14,675 96	
Ministère des Travaux publics.	21,345 43	
— de la Guerre	914 38	
		<u>36,935 77</u>

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1879 :

Dette publique.	2,177,842 84	
Dotations. — Cour des Comptes	402 »	
Ministère de la Justice	499,971 86	
— des Affaires Étrangères.	62,022 53	
— de l'Intérieur	273,030 03	
— de l'Instruction publique.	256,538 88	
— des Travaux publics.	687,072 60	
— de la Guerre	530,744 15	
Corps de la gendarmerie	223,861 »	
Ministère des Finances	463,305 22	
Non-Valeurs et Remboursements	135,547 19	
		<u>5,310,338 30</u>

TOTAL des crédits à annuler. fr. 5,364,141 33

REPORT. . . . fr. 5,364,141 33

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1880, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1876 :

Ministère de la Justice	69 75	
— des Travaux publics	1,050 71	
— de la Guerre	250 »	
		1,370 46

b. Crédits de l'exercice 1877 :

Ministère des Travaux publics	80,598 11	
— de la Guerre	800 »	
		81,398 11

c. Crédits de l'exercice 1878 :

Ministère de la Justice	22,408 48	
— des Affaires Étrangères	1,500 »	
— de l'Intérieur	2,500 »	
— des Travaux publics	378,059 41	
— de la Guerre	12,205 73	
		416,673 62

d. Crédits propres à l'exercice 1879 :

Dette publique	30,000 »	
Ministère de la Justice	83,378 »	
— de l'Instruction publique	33,064 75	
— de l'Intérieur	4,345 »	
— des Travaux publics	783,862 77	
— de la Guerre	188,735 75	
		1,123,386 27

Montant des crédits transférés à l'exercice 1880, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,622,828 46

ENSEMBLE. . . . fr. 6,986,969 79

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services spéciaux.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1879 pour des services spéciaux, s'élevaient à fr. 199,581,328 52

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1878. fr.	50,404,085 37
Crédits votés dans le cours de l'exercice	149,177,243 15
	Fr. 199,581,328 52

A REPORTER. . . . fr. 199,581,328 52

REPORT. fr. 199,581,328 52

Les dépenses liquidées pendant l'année 1879, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 70,032,543 17

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1880, époque de la clôture de l'exercice, sont de 70,001,382 87

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 31,160 30

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1879. 70,032,543 17

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 129,548,785 35
mais comme le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 97,255 36^{cs}
pour crédits complémentaires à réclamer lors de la loi du règlement de l'exercice, 97,255 36

il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. 129,646,040 71

Cet excédent a été transféré à l'exercice 1880, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité, à concurrence de . . . fr. 129,632,229 47

Le surplus, soit 13,811 24

a été annulé.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1879 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr. 273,177,838 20	} 343,179,221 07
Services spéciaux. 70,001,382 87	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr. 428,634 70	} 459,795 30
Services spéciaux. 31,160 30	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 343,639,016 07

A REPORTER. fr. 343,639,016 07

REPORT. fr. 543,639,016 07

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1875 fr.	847 53
		— — 1876	30 70
		— — 1877	15,989 03
		— — 1878	36,933 77
		Crédits de l'exercice 1879	5,310,538 30
		Fr.	5,364,141 33
Services spéciaux.			13,811 24

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 5,377,952 57

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1880 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1876. fr.	1,370 46	}	1,622,828 46
— — 1877.	81,398 11		
— — 1878.	416,675 62		
Crédits de l'exercice 1879	1,123,586 27		

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). 129,632,229 47

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1880. fr. 131,255,057 93

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour . fr. 480,272,026 57

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 478,758,636 »

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1879, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,513,390 57

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des états litt. *M* à *W*.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DES BUDGETS DE L'EXERCICE 1879 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1879 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées.	fr. 300,801,813 37
Dépenses liquidées et ordonnancées	343,639,016 07
	<hr/>
Partant, l'excédent de dépenses pour 1879 est de.	42,837,202 70
mais en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1878 conformément au projet de loi portant règlement de Budget de cet exercice	23,950,614 03
	<hr/>
Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1879, se chiffre donc par un excédent de dépenses de	fr. 18,886,588 67
	<hr/>

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1879, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI
SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1879 paraissait devoir présenter un excédent de dépenses
de fr. 184,178,511 84

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un
excédent de dépenses de fr. 18,886,588 67 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Excédent de recettes des exercices antérieurs . fr.	23,950,614 03
2° Plus value des recettes réalisées comparative- ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci.	6,221,689 21
3° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Cham- bres. fr.	5,377,952 57
Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci	1,513,390 57

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les cré-
dits alloués laissent un excédent de 3,864,562 »

4° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1880,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,622,828 46

5° Crédits pour des services spéciaux transférés à ce
même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. 129,632,229 47

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1879 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 165,291,923 17

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 18,886,588 67

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1878 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1879, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1878 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quarante-huit exercices (ceux de 1830 à 1876 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 6,777,194,704 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1^o Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2^o Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 206,999,264 12

3^o Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 964,758,343 43

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 8,094,056,697 69

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 6,832,997,776 78

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1^o Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 378,930,694 41

2 Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 29,236,478 66

3^o Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. 1,231,476,946 46

ENSEMBLE. . . fr. 8,472,641,896 31

A REPORTER. . . . fr. 8,472,641,896 31 8,094,056,697 69

REPORT. . . fr. 8,472,641,896 31 8,094,056,697 69

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1879 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 2,125,924 06

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 8,470,515,972 25

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 576,459,274 56

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 8,320,103,506 92 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 226,046,809 23

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 8,296,152,892 89 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 174,365,079 36

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 400,409,888 59

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 25,950,614 03

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1879, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises.
— B.		Enregistrement et domaines.
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.
— D et F.		Travaux publics.
— E.		Marine.
— F ^{bis} .	CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics.
— G.		Enregistrement et domaines.
— H.	Trésor public	6,825,000 »
— I.	REMBOURSEMENTS	Contributions directes.
— J.		Enregistrement et domaines.
— K.		Trésor public.
		264,435,260 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem		100,000 »
— des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		1,500,000 »
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).		2,108,257 91
Intérêts à 4 p. % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878		87,983 25
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		349,750 55
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.		40,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.		155,749 »
À REPORTER fr.		4,560,729 51

L'EXERCICE 1879.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1870.	En 1880.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
95,798,039 90	92,215,987 65	5,554,212 27	95,750,199 90	47,840 »	»	1,566,609 90	95,750,199 90
55,204,680 98	52,862,180 54	205,870 92	55,068,051 26	156,629 72	»	103,051 26	55,068,051 26
1,690,959 28	1,687,727 55	1,365 06	1,689,090 59	1,868 69	10,909 41	»	1,689,090 59
107,795,650 05	100,215,431 85	5,262,016 44	105,475,448 29	2,520,181 76	»	4,052,848 29	105,475,448 29
744,780 04	744,780 04	»	744,780 04	»	55,219 96	»	744,780 04
151,197 52	151,197 52	»	151,197 52	»	»	85,197 52	151,197 52
5,668,800 08	2,718,226 20	41,758 41	2,759,984 61	908,835 47	450,055 59	»	2,759,984 61
6,448,644 19	5,485,891 19	945,840 14	6,429,731 55	18,912 86	305,268 67	»	6,429,731 55
448,555 61	427,494 94	21,060 67	448,555 61	»	»	88,555 61	448,555 61
974,475 84	425,991 93	257,851 76	661,843 69	512,632 15	»	56,843 69	661,843 69
5,410,152 04	5,045,858 19	266,598 87	5,312,257 06	97,894 98	»	1,014,097 06	5,312,257 06
274,335,915 53	259,976,767 56	10,514,552 54	270,491,119 90	3,844,795 63	909,455 45	6,965,295 55	270,491,119 90

1,444,654 95	1,435,871 95	8,763 02	1,444,654 95	»	»	1,394,654 05	1,444,654 95
112,175 65	85,761 19	25,094 80	110,855 99	1,319 66	»	10,855 99	110,855 99
6651,141 62	541,942 68	64,595 14	606,555 82	44,605 80	895,464 18	»	606,555 82
2,111,799 81	25,811 50	2,087,988 51	2,111,799 81	»	»	3,561 90	2,111,799 81
87,985 25	80,759 51	7,245 74	87,985 25	»	»	»	87,985 25
549,759 35	»	»	»	549,759 35	549,759 35	»	»
40,000 »	40,000 »	»	40,000 »	»	»	»	40,000 »
155,740 »	155,740 »	»	155,740 »	»	»	»	155,740 »
4,951,245 65	2,341,875 61	2,193,685 21	4,535,558 82	595,684 81	1,245,225 53	1,409,052 81	4,535,558 82

BUDGET DE L'EXER

Comptes des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	4,569,720 51
Fonds d'amortissement des dettes à 4 et 4 ¹ / ₂ p. 0/0, attribués au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	3,221,063 94
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions de francs et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles	552,670 71
Titres de la Dette publique, à 4 p. 0/0, créés en 1879 :	
a. En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873, ci	4,173,700 »
b. En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter, ci	1,260,100 »
c. En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, ci	16,149,700 »
d. En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, ci.	417,900 »
	50,144,864 16
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	264,455,260 »
	TOTAUX. fr. 294,580,124 16
Recette à l'exercice 1879 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1878 conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X).	25,950,714 05
	518,530,758 19

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1875.					
Ministère des Travaux publics	8,886 76	8,839 23	368 "	4,852 22	5,200 22
— de la Guerre	800 "	"	"	"	"
	9,686 76	8,839 23	368 "	4,852 22	5,200 22
Exercice 1876.					
Ministère de la Justice	742 40	672 65	"	672 65	672 65
— des Travaux publics	2,416 11	1,365 40	"	1,565 40	1,565 40
— de la Guerre	1,785 10	1,504 40	"	1,504 40	1,504 40
	4,943 61	3,542 45	"	3,542 45	3,542 45
Exercice 1877.					
Ministère de l'Instruction publique	879 61	879 61	"	879 61	879 61
— des Travaux publics	155,480 "	58,892 86	2,448 16	56,444 70	58,892 86
— de la Guerre	800 "	"	"	"	"
	157,159 61	59,772 47	2,448 16	57,324 51	59,772 47
Exercice 1878.					
Dette publique	303,111 62	288,435 66	"	288,435 66	288,435 66
Ministère de la Justice	717,090 26	694,681 78	193,885 18	500,796 00	694,681 78
— des Affaires étrangères	1,500 "	"	"	"	"
— de l'Intérieur	2,500 "	"	"	"	"
— des Travaux publics	891,472 49	492,067 05	151,079 03	340,444 05	492,067 05
— de la Guerre	38,459 71	25,339 60	"	25,339 60	25,339 60
	1,054,134 08	1,500,524 69	344,964 81	1,155,015 91	1,500,524 69

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art 81 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
3,639 01	•	47 53	•	•	47 53	•	•	8,850 23
•	•	800 •	•	•	800 •	•	•	•
3,639 01	•	847 53	•	•	847 53	•	•	8,850 23
•	•	69 75	•	•	•	69 75	•	672 65
•	•	1,050 71	•	•	•	1,050 71	•	1,565 40
•	•	280 70	•	•	30 70	250 •	•	1,504 40
•	•	1,401 16	•	•	30 70	1,370 46	•	5,542 45
•	•	•	•	•	•	•	•	879 61
•	•	96,587 14	•	•	15,989 05	80,598 11	•	58,892 86
•	•	800 •	•	•	•	800 •	•	•
•	•	97,587 14	•	•	15,989 05	81,398 11	•	59,772 47
•	•	14,675 96	•	•	14,675 96	•	•	288,435 66
•	•	22,408 48	•	•	•	22,408 48	•	694,681 78
•	•	1,500 •	•	•	•	1,500 •	•	•
•	•	2,500 •	•	•	•	2,500 •	•	•
543 97	•	399,404 84	•	•	21,545 45	378,059 41	•	492,067 65
•	•	13,120 11	•	•	914 58	12,205 73	•	25,539 60
543 97	•	453,609 39	•	•	36,935 77	416,675 62	•	1,500,524 69

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1879.	En 1880.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dettes publiques	80,655,105 47	78,746,597 76	64,019,042 66	14,676,884 18	78,695,926 84
	Liste civile	3,500,000 »	3,500,000 »	3,500,000 »	»	3,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
— N.	Dotations. Sénat	110,000 »	110,000 »	110,000 »	»	110,000 »
	Chambre des Représentants	872,000 »	872,000 »	600,017 68	271,982 52	872,000 »
	Cour des comptes	217,475 »	217,073 »	204,892 76	12,180 24	217,073 »
— O.	Ministère de la Justice	16,410,849 »	16,106,582 13	10,865,005 52	5,106,684 74	16,061,690 26
— P.	— des Affaires Étrangères	2,148,110 »	2,086,087 47	1,607,571 14	473,531 88	2,080,905 02
— Q.	— de l'Intérieur	9,656,242 01	9,581,965 »	7,012,117 89	2,159,905 74	9,172,023 65
— R.	— de l'Instruction publique	14,599,955 49	14,310,351 86	12,514,201 51	1,748,452 47	14,262,653 78
— S.	— des Travaux publics	84,952,019 15	85,659,149 »	26,052,265 97	57,535,745 09	83,586,011 06
— T.	— de la Guerre	44,040,000 »	43,320,520 10	20,175,517 26	23,145,854 17	43,319,171 45
— U.	Corps de la Gendarmerie	3,410,000 »	3,186,159 »	2,818,509 52	367,613 53	3,186,122 90
— V.	Ministère des Finances	15,505,827 32	15,078,535 98	2,529,266 45	12,740,759 03	15,070,925 48
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,187,000 »	1,478,994 76	478,725 50	997,035 44	1,475,760 94
		277,051,583 42	272,053,794 06	152,286,735 66	119,522,608 68	271,609,542 34

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère de l'Intérieur.					
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 § 19)	184,887 45	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861 § 2)	7,000 »	»	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	191,887 45	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
50,670 92	•	2,207,842 84	299,335 13	299,335 13	2,177,842 84	30,000 •	•	78,746,507 76
•	•	•	•	•	•	•	•	3,500,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	110,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	872,000 •
•	•	402 •	•	•	402 •	•	•	217,075 •
44,891 87	•	583,340 86	270,082 99	270,082 99	499,971 86	83,378 •	•	16,106,582 13
5,184 45	•	62,022 55	•	•	62,022 55	•	•	2,086,087 47
209,030 37	•	277,375 05	23,096 02	23,096 02	275,030 05	4,345 •	•	9,581,965 •
47,718 08	•	289,605 63	•	•	266,538 88	33,064 75	•	14,310,351 86
55,137 94	•	1,470,035 37	158,065 24	158,065 24	687,072 60	783,862 77	•	83,639,149 •
1,348 67	•	719,470 90	•	•	530,744 15	188,735 75	•	43,320,520 10
16 10	•	223,861 •	•	•	223,861 •	•	•	3,188,139 •
8,310 50	•	465,305 22	238,013 88	238,013 88	463,305 22	•	•	15,078,335 98
3,233 82	•	135,547 19	427,541 95	427,541 95	135,547 10	•	•	1,478,994 76
424,451 72	•	6,433,724 57	1,416,135 21	1,416,135 21	5,310,338 30	1,123,386 27	•	272,033,794 06

•	•	144,887 45	•	•	•	•	144,887 45	40,000 •
•	•	7,000 •	•	•	•	•	7,000 •	•
•	•	151,887 45	•	•	•	•	151,887 45	40,000 •

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. . . . fr.	191,887 45	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.) . . .	200,000 »	»	»	»	»
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)	120,547 57	»	»	»	»
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865, § 8)	20,447 83	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	3,882 17	3,882 17	3,882 17	»	3,882 17
Ministère des Travaux publics.					
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866)	353,333 33	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	16,405 15	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22)	55,000 »	»	»	»	»
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	35,140 16	»	»	»	»
Ministère de la Guerre.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.)	21,729 61	21,729 61	21,729 61	»	21,729 61
A REPORTER. . . . fr.	998,373 07	65,611 78	65,611 78	»	65,611 78

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
»	»	151,887 45	»	»	»	»	151,887 45	40,000 »
»	»	200,000 »	»	»	»	»	200,000 »	»
»	»	120,547 37	»	»	»	»	120,547 37	»
»	»	20,447 83	»	»	»	»	20,447 83	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3,882 17
»	»	555,533 33	»	»	»	»	555,533 33	»
»	»	16,405 15	»	»	»	»	16,405 15	»
»	»	55,000 »	»	»	»	»	55,000 »	»
»	»	35,140 16	»	»	»	»	35,140 16	»
»	»	»	»	»	»	»	»	21,729 61
»	»	932,761 29	»	»	»	»	932,761 29	65,611 78

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1870.	En 1880.	Total.	
REPORT. . . . fr.	098,573 07	05,611 78	05,611 78	•	05,611 78	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics.						
	§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	50,845 45	20,697 42	20,444 82	•	20,444 82
Loi du 5 juin 1870.	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	203,910 07	•	•	•	•
	§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	20,048 96	•	•	•	•
	§ 22. Travaux de défense de la côte	29,553 27	29,553 27	29,553 27	•	29,553 27
	§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	15,219 48	•	•	•	•
Ministère de la Guerre.						
	Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	573,961 20	2,195 51	1,758 •	435 51	2,195 51
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 27 juillet 1871.	§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	3,655 22	3,655 22	3,655 22	•	3,655 22
	§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	32,905 09	111 35	111 35	•	111 35
Ministère de l'Intérieur.						
	Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 34.)	1,943 71	1,943 71	1,939 21	4 50	1,943 71
A REPORTER. . . . fr.	1,930,415 52	132,766 26	125,075 65	440 01	123,513 66	

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 61 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS ADMINISTRATIFS de l'exercice 1879
"	"	952,761 29	"	"	"	"	952,761 29	05,611 78
9,252 60	"	21,148 05	"	"	"	"	21,148 05	20,607 42
"	"	203,910 07	"	"	"	"	203,910 07	"
"	"	20,048 96	"	"	"	"	20,048 96	"
"	"	"	"	"	"	"	"	20,553 27
"	"	15,210 48	"	"	"	"	15,210 48	"
"	"	571,767 69	"	"	"	"	571,767 69	2,103 51
"	"	"	"	"	"	"	"	3,655 22
"	"	32,795 74	"	"	"	"	32,795 74	111 35
"	"	"	"	"	"	"	"	1,043 71
9,252 60	"	1,797,649 26	"	"	"	"	1,797,649 26	152,766 26

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1879.	En 1880.	Total.	
REPORT. . . . fr.	1,930,415 52	152,766 26	125,073 05	440 01	125,513 06	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises. (Loi du 2 mars 1872, 5 ^e .) . . .	4,049 02	4,049 02	4,049 02	•	4,049 02	
Ministère de la Guerre.						
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	25,904 87	16,786 67	15,145 97	1,640 70	16,786 67	
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie (Loi du 2 avril 1875.)	1,752 45	50 »	50 »	•	50 »	
Ministère des Finances.						
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 29 avril 1875.) . . .	8,851 88	2,400 »	2,400 »	•	2,400 »	
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	127,364 21	•	•	•	•	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 16 août 1875.	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	2,577 89	978 58	978 58	•	978 58
	§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	70,508 09	62,656 31	62,656 31	•	62,656 31
	§ 12. Canal de Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	59,948 55	876 68	876 68	•	876 68
	§ 13. Amélioration de la Lys	9,267 19	6,460 58	6,460 58	•	6,460 58
	§ 16. Amélioration de la Dyle	59,904 12	•	•	•	•
	§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	250,120 19	3,421 »	3,421 »	•	3,421 »
§ 24. Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai.	199,714 25	•	•	•	•	
A REPORTER. . . . fr.	2,728,248 23	250,425 10	219,091 79	2,080 71	221,172 50	

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1880 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879
9,252 60	"	1,797,649 26	"	"	"	"	1,797,649 26	152,766 26
"	"	"	"	"	"	"	"	4,049 02
"	"	7,208 20	"	"	"	"	7,208 20	16,786 67
"	"	1,722 45	"	"	"	"	1,722 45	30
"	"	6,451 88	"	"	"	"	6,451 88	2,400 "
"	"	127,564 21	"	"	"	"	127,564 21	"
"	"	1,309 31	"	"	"	"	1,309 31	978 58
"	"	7,851 78	"	"	"	"	7,851 78	62,656 31
"	"	59,071 87	"	"	"	"	59,071 87	876 68
"	"	2,806 61	"	"	"	"	2,806 61	6,460 58
"	"	39,904 12	"	"	"	"	39,904 12	"
"	"	246,699 19	"	"	"	"	246,699 19	3,421 "
"	"	199,714 25	"	"	"	"	199,714 25	"
9,252 60	"	2,497,823 15	"	"	"	"	2,497,823 13	230,425 10

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
RAPPORT. fr.	2,728,248 23	250,425 10	210,091 79	2,080 71	221,172 50
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31, de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège. (Loi du 16 août 1875, § 37.)	42,559 02	37,177 50	37,177 50	.	37,177 50
Ministère de l'Intérieur.					
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} , A.)	4,880 »	»	»	»	»
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat « de Kulders » à Gand. (Loi du 14 mars 1874.)	2,956 74	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 27 avril 1874.)	871,302 74	619,719 83	619,174 25	545 58	619,719 83
Ministère des Finances.					
Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2, A.)	27,054 45	13,316 40	1,570 »	11,946 40	13,316 49
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	300 »	300 »	300 »	»	300 »
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 2. Chemin de fer du Luxembourg	5,740 »	5,740 »	5,740 »	»	5,740 »
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	6,250 94	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874. — Hôtel central des postes. (Loi du 19 février 1875.)	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
A REPORTER fr.	3,699,272 10	916,678 92	892,853 54	14,572 78	907,426 32

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres au 31 déc 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)
9,252 60	"	2,497,825 15	"	"	"	2,497,825 15	250,425 10
"	"	5,581 52	"	"	"	5,581 52	57,177 50
"	"	4,880 "	"	"	"	4,880 "	"
"	"	2,956 74	"	"	"	2,956 74	"
"	"	251,582 91	"	"	"	251,582 91	619,719 85
"	"	13,737 94	"	"	"	13,737 94	13,516 49
"	"	"	"	"	"	"	500 "
"	"	"	"	"	"	"	5,740 "
"	"	6,250 94	"	"	"	6,250 94	"
"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
9,252 60	"	2,782,595 18	"	"	"	2,782,595 18	916,678 92

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. BROUITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1879.	En 1880.	Total.	
REPORT. fr.	3,699,272 10	910,078 92	892,853 54	14,572 78	907,426 32	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>						
Ministère de la Justice.						
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et les communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)	4,138 85	"	"	"	"	
Ministère des Finances.						
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	260,344 49	260,344 49	260,344 49	"	260,344 49	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 9 juillet 1875.	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration; acquisition d'objets mobiliers	2 65	"	"	"	
	§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	199,351 "	199,351 "	180,406 07	18,044 93	199,351 "
	§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section	700 94	"	"	"	"
	§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	2,620 08	"	"	"	"
	§ 12. Sambre canalisée	7,823 11	7,823 11	7,823 11	"	7,823 11
	§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	128 51	"	"	"	"
	§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	51,096 41	51,096 41	51,096 41	"	51,096 41
	§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	16,053 50	650 53	650 53	"	650 53
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton.	199 05	193 42	193 42	"	193 42
	§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur	24,977 05	"	"	"	"
Ministère de l'intérieur.						
Dépenses résultant de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 23 décembre 1875.)	400 "	400 "	400 "	"	400 "	
A REPORTER. fr.	4,267,109 74	1,456,537 88	1,393,767 57	33,517 71	1,427,285 28	

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédents restés libres ou si déç. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879
9,252 60	"	2,782,505 18	"	"	"	"	2,782,505 18	916,678 92
"	"	4,138 85	"	"	4,138 85	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	260,544 49
"	"	2 05	"	"	2 65	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	199,351 "
"	"	700 94	"	"	700 94	"	"	"
"	"	2,620 08	"	"	2,620 08	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	7,823 11
"	"	128 51	"	"	"	"	128 51	"
"	"	"	"	"	"	"	"	51,096 41
"	"	15,404 97	"	"	"	"	15,404 97	650 53
"	"	5 63	"	"	"	"	5 63	193 42
"	"	24,977 05	"	"	"	"	24,977 05	"
"	"	"	"	"	"	"	"	400 "
9,252 60	"	2,830,571 86	"	"	7,462 52	"	2,823,100 34	1,436,557 88

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS consistés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT . . . fr.	4,267,109 74	1,450,557 88	1,595,767 57	55,517 71	1,427,285 28
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur (suite).					
Loi du 24 mai 1876.	ART. 1. 1° Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	5,764 14	•	•	•
	3° Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture	100,000 •	•	•	•
	4° Acquisitions d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités	8,715 25	6,605 •	6,605 •	•
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	159,581 82	158,581 59	157,865 65	515 94	158,581 59
Ministère des Travaux publics.					
§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	92 55	•	•	•	•
§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc de Laeken. (Dernier crédit.)	808,189 22	575,646 54	575,646 54	•	575,646 54
§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	198,541 64	88,147 42	87,289 07	858 35	88,147 42
§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	215,451 15	207,152 44	150,152 44	57,000 •	207,152 44
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	91,454 31	91,454 31	91,454 31	•	91,454 31
§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.	228,508 45	74,965 75	74,960 73	5 •	74,965 75
§ 20. Travaux d'amélioration de la grande Nèthe.	18,246 65	166 35	•	166 35	166 35
§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.	8,598 14	8,598 14	8,598 14	•	8,598 14
§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques	6,782 45	6,782 45	6,782 45	•	6,782 45
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres 4 p. $\frac{0}{100}$, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.)	46,561 50	18,000 •	18,000 •	•	18,000 •
A RAPPORTER fr.	6,140,996 97	2,450,217 85	2,348,901 90	92,065 35	2,440,965 25

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
9,252 00	"	2,830,571 80	"	"	7,462 52	"	2,823,100 34	1,456,537 88
"	"	3,764 14	"	"	"	"	3,764 14	"
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	2,110 25	"	"	"	"	2,110 25	6,605 "
"	"	1,000 23	"	"	"	"	1,000 25	158,581 59
"	"	92 53	"	"	92 53	"	"	"
"	"	454,542 68	"	"	"	"	454,542 68	373,646 54
"	"	110,594 22	"	"	"	"	110,594 22	88,147 42
"	"	8,518 71	"	"	"	"	8,518 71	207,132 44
"	"	"	"	"	"	"	"	91,454 31
"	"	155,542 72	"	"	"	"	155,542 72	74,965 73
"	"	18,080 28	"	"	"	"	18,080 28	166 35
"	"	"	"	"	"	"	"	8,598 14
"	"	"	"	"	"	"	"	6,782 45
"	"	28,561 50	"	"	"	"	28,561 50	18,000 "
9,252 00	"	3,690,779 12	"	"	7,555 05	"	3,683,224 07	2,450,217 85

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	6,140,996 97	2,450,217 85	2,548,901 90	92,063 35	2,440,963 25
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mars 1877. {	ART. 2. 4° Travaux à l'école normale de Liège	2,494 12	"	"	"
	5° Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	240,519 57	48,569 67	"	48,569 67
	Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)	27,694 54	27,690 52	26,153 96	1,568 66
Ministère de la Justice.					
	Acquisition du Dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. (Loi du 6 mai 1877, art. 2.	2,354 60	179 17	179 17	"
Ministère des Finances.					
	Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{9}{10}$ pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	90,639 "	15,500 "	15,500 "	"
Ministère de la Guerre.					
Loi du 2 juillet 1877. {	1° Outils de campement des troupes d'infanterie.	776 11	775 50	775 50	"
	2° Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	455,578 65	87,581 91	85,977 91	1,604 "
	3° Ouvrages de défense des forts du Bas-Escout.	549,650 67	407,229 27	405,685 27	1,546 "
	4° Achat et transformation de cartouchières	589 07	542 76	542 76	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 juillet 1877. {	§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"
Ministère des Travaux publics.					
	§ 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies	141,685 95	141,685 95	141,685 95	"
	§ 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc	111,577 80	111,577 80	111,577 80	"
A REPORTER fr.	8,742,156 63	4,291,150 40	4,185,127 89	96,582 01	4,281,709 90

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
9,252 60	°	5,690,779 12	°	°	7,555 05	°	5,685,324 07	2,450,217 85
°	°	2,494 12	°	°	°	°	2,494 12	°
°	°	191,949 70	°	°	°	°	191,949 70	48,569 67
187 90	°	5 82	°	°	°	°	5 82	27,600 52
°	°	2,175 45	°	°	°	°	2,175 45	179 17
°	°	75,159 °	°	°	°	°	75,159 °	15,500 °
°	°	° 61	°	°	° 61	°	545,796 72	775 50
°	°	545,796 72	°	°	°	°	142,401 40	87,581 91
°	°	142,401 40	°	°	°	°	°	407,229 27
°	°	246 51	°	°	246 51	°	°	542 76
°	°	°	°	°	°	°	°	1,000,000 °
°	°	°	°	°	°	°	°	141,685 95
°	°	°	°	°	°	°	°	111,577 80
9,440 50	°	4,450,986 25	°	°	7,801 97	°	4,445,184 26	4,291,150 40

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT fr.	8,742,156 65	4,291,150 40	4,185,127 89	96,582 01	4,281,709 90
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 juillet 1877.					
§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	30,011 26	29,074 02	29,074 02	•	29,074 02
§ 6 Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	65 85	65 85	•	65 85	65 85
§ 8. Amélioration de la grande Nèthe	6,505 48	50 •	50 •	•	50 •
§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 •	3,000 •	3,000 •	•	3,000 •
§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut	446,907 25	300,290 44	235,454 75	64,835 71	500,290 44
§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 •	22,427 65	22,427 65	•	22,427 65
§ 13. Travaux de défense de la côte	599,919 •	188,553 28	170,555 28	18,000 •	188,555 28
§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	10,000 •	•	•	•	•
§ 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	48,854 72	48,854 72	48,854 72	•	48,854 72
§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath	75,772 85	29,851 •	18,194 45	11,656 55	29,851 •
§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier	4,596,707 71	3,408,751 29	5,595,577 55	8,040 98	3,405,418 51
§ 19. Extension du matériel de traction et de transport	1,012,012 85	1,012,012 83	1,012,012 85	•	1,012,012 85
Ministère de l'Intérieur.					
L. du 27 juillet 1877.					
2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale	3,252 31	•	•	•	•
3° Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875	19,923 75	10,606 12	10,606 12	•	10,606 12
4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878.	300,000 •	300,000 •	300,000 •	•	300,000 •
Ministère des Finances.					
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 •	525,126 71	503,711 90	19,414 81	525,126 71
A REPORTER. . . . fr.	17,622,020 64	10,160,594 31	9,936,225 12	218,595 91	10,154,821 05

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1879.
0,440 50	»	4,450,986 25	»	»	7,801 97	»	4,443,184 26	4,291,150 40
»	»	937 24	»	»	»	»	937 24	29,074 02
»	»	»	»	»	»	»	»	65 85
»	»	6,435 48	»	»	»	»	6,435 48	50 »
»	»	147,000 »	»	»	»	»	147,000 »	3,000 »
»	»	146,616 81	»	»	»	»	146,616 81	500,290 44
»	»	477,572 35	»	»	»	»	477,572 35	22,427 65
»	»	211,565 72	»	»	»	»	211,565 72	188,353 28
»	»	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»	48,854 72
»	»	45,921 85	»	»	»	»	45,921 85	29,851 »
5,352 78	»	1,187,956 42	»	»	»	»	1,187,956 42	3,408,751 29
»	»	»	»	»	»	»	»	1,012,012 85
»	»	3,232 51	»	»	»	»	3,232 51	»
»	»	9,517 63	»	»	»	»	9,517 63	10,606 12
»	»	»	»	»	»	»	»	300,000 »
»	»	754,873 29	»	»	»	»	754,873 29	525,126 71
14,773 28	»	7,452,435 33	»	»	7,801 97	»	7,444,635 36	10,169,594 31

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1879.	En 1880.	Total.	
REPORT. fr.	17,622,020 64	10,160,504 31	9,956,225 12	218,595 91	10,154,821 05	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>						
Ministère de la Guerre.						
Loi du 18 avril 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe,	2,344,726 21	747,053 98	747,053 98	»	747,053 98
	— 2. Complément et amélioration du matériel de l'artillerie	5,874,967 27	558,901 81	558,901 81	»	558,901 81
Ministère de l'Intérieur.						
	Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878, art. 2.)	12,000 »	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 21 mai 1878.	ART. 5. § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège	20,000 »	»	»	»	»
	Ministère de la Justice.					
	§ 2. Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai.	99,950 »	66,644 49	66,532 55	111 96	66,644 49
Ministère des Finances.						
	Frais de confection de titres à 4 p. %. (Loi du 31 mai 1878.)	54,204 »	9,994 78	9,994 78	»	9,994 78
Ministère de l'Instruction publique.						
Loi du 4 juin 1878.	ART. 5. § 1. Pensions des professeurs et instituteurs.	95,555 46	21,591 27	20,751 10	680 50	21,411 60
	Ministère de l'Intérieur.					
	§ 2. Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale.	78,800 »	56,518 18	55,468 18	1,050 »	56,518 18
	§ 3. Premiers frais de la commission des fêtes de 1880	9,740 »	9,588 55	9,588 55	»	9,588 55
A REPORTER. fr.	26,191,972 58	11,631,687 57	11,596,296 05	220,458 57	11,616,754 42	

CICE 1879 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 dec 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1879.
14,773 28	»	7,452,435 35	•	»	7,801 97	»	7,444,633 50	10,169,504 31
»	»	1,597,672 25	•	»	•	»	1,597,672 25	747,055 98
»	»	5,316,065 40	•	»	•	»	5,316,065 40	558,901 81
»	»	»	•	»	•	»	»	12,000 •
»	•	20,000 •	•	•	•	•	20,000 •	•
»	•	55,305 51	•	•	•	•	55,305 51	60,644 49
»	•	24,209 22	•	•	•	•	24,209 22	9,994 78
170 67	»	73,964 10	•	•	•	•	73,964 10	21,591 27
»	•	42,281 82	•	•	•	•	42,281 82	56,518 18
»	•	351 45	•	•	•	•	351 45	9,388 55
14,952 95	»	14,560,285 21	•	•	7,801 97	•	14,552,485 24	11,631,687 57

BUDGET DE L'EXER

Comptes des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1870.	En 1880.	Total.	
REPORT . . . fr.	26,191,972 58	11,051,087 57	11,506,296 05	220,438 57	11,616,734 42	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite.)</i>						
Ministère de l'Instruction publique.						
Loi du 4 juin 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'école . . .	1,557,680 50	1,465,153 89	1,465,153 89	»	1,465,153 89
	— Construction et ameublement de maisons d'école . . .	907,900 »	685,000 »	685,000 »	»	685,000 »
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 5 juin 1878.	§ 1. Travaux de raccordement de routes . . .	1,550,527 59	1,234,143 99	1,198,058 88	21,725 74	1,219,784 62
	§ 2. Construction du nouvel hôtel des Monnaies.	250,000 »	107,026 87	106,486 87	540 »	107,026 87
	§ 3. Salle d'exposition des beaux-arts.	900,000 »	592,423 71	584,590 05	7,833 66	592,423 71
	§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.	87,755 64	87,712 86	87,358 71	354 15	87,712 86
	§ 5. École normale de Bruges	500,000 »	140,173 64	118,173 12	22,002 52	140,173 64
	§ 6. Construction d'une habitation pour le direc- teur du Conservatoire	76,862 50	76,862 50	76,862 50	»	76,862 50
	§ 7. Construction de barrages dans la Meuse . .	986,405 19	486,820 17	402,527 78	84,492 39	486,820 17
	§ 8. Canal de Terneuzen	1,747,588 41	1,455,104 52	1,427,878 62	5,425 90	1,455,104 52
	§ 9. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	»	»	»	»
	§ 10. Barrage de la Dendre.	23,806 81	23,651 74	23,651 74	»	23,651 74
	§ 11. Travaux d'amélioration à l'Yser	500,000 »	229,541 65	227,313 65	2,228 »	229,541 65
	§ 12. Installations maritimes d'Anvers	2,524,982 »	2,524,982 »	2,524,982 »	»	2,524,982 »
	§ 13. Installations pour la marine à Ostende . .	500,000 »	»	»	»	»
	§ 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde . .	299,070 55	191,987 75	191,987 75	»	191,987 75
	§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux . . .	5,500,000 »	1,457,089 06	1,591,928 04	45,729 82	1,457,657 86
	§ 16. Extension du matériel de traction et de trans- port	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	5,000,000 »
	§ 17. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste.	34,657 15	34,657 15	34,657 15	»	34,657 15
	§ 18. Extension des lignes et appareils télégra- phiques.	75,016 56	52,670 61	52,099 09	571 52	52,670 61
A REPORTER. . . fr.	48,524,113 28	27,235,591 48	26,792,605 89	411,342 07	27,203,947 96	

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
14,052 95	°	14,560,285 21	°	°	7,801 07	°	14,552,485 24	11,651,687 57
°	°	72,526 61	°	°	°	°	72,526 61	1,465,153 89
°	°	224,900 °	°	°	°	°	224,900 °	685,000 °
14,559 57	°	96,185 60	°	°	°	°	96,185 60	1,254,143 99
°	°	142,975 15	°	°	°	°	142,975 15	107,026 87
°	°	507,576 29	°	°	°	°	507,576 29	392,425 71
°	°	40 78	°	°	°	°	40 78	87,712 86
°	°	159,824 56	°	2	°	°	159,824 56	140,175 64
°	°	°	°	°	°	°	°	76,862 50
°	°	499,675 02	°	°	°	°	499,675 02	486,820 17
°	°	514,485 89	°	°	°	°	514,485 89	1,455,104 52
°	°	150,000 °	°	°	°	°	150,000 °	°
°	°	155 07	°	°	°	°	155 07	23,631 74
°	°	70,458 55	°	°	°	°	70,458 55	229,541 65
°	°	°	°	°	°	°	°	2,524,982 °
°	°	300,000 °	°	°	°	°	300,000 °	°
°	°	107,082 80	°	°	°	°	107,082 80	191,987 75
531 20	°	4,062,010 94	°	°	°	°	4,062,010 94	1,457,989 06
°	°	°	°	°	°	°	°	5,000,000 °
°	°	°	°	°	°	°	°	34,657 15
°	°	22,345 75	°	°	°	°	22,345 75	52,670 61
29,645 52	°	21,290,521 80	°	°	7,801 97	°	21,282,719 85	27,233,591 48

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	48,524,115 28	27,255,591 48	26,792,605 89	411,542 07	27,205,947 96
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juin 1878. {	§ 19. Amélioration des bâtiments affectés au service du casernement.	11,787 18	11,787 18	11,787 18	• 11,787 18
	§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke.	1,826,665 58	1,021,486 27	1,021,486 27	• 1,021,486 27
Ministère de la Justice.					
	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 août 1878.)	21,556 55	21,556 55	21,556 55	• 21,556 55
Ministère de l'Intérieur.					
	Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.)	165 •	165 •	165 •	• 165 •
Ministère des Finances.					
	Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)	20,000 •	19,887 14	19,887 14	• 19,887 14
	TOTAUX. fr.	50,404,085 57	28,508,275 40	27,867,287 81	411,542 07 28,278,629 88
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 17 février 1879. {	1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer de l'État en exploitation	2,000,000 •	1,525,491 96	1,294,590 05	51,101 91 1,525,491 96
	2 ^o Extension du matériel de transport et de traction	4,000,000 •	645,054 25	620,100 57	24,953 86 645,054 25
Ministère de la Justice.					
	Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	1,500,000 •	1,500,000 •	1,500,000 •	• 1,500,000 •
	A REPORTER : fr.	7,500,000 •	5,470,546 19	3,414,400 42	56,055 77 5,470,546 10

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
29,645 52	•	21,200,521 80	•	•	7,801 97	•	21,282,719 83	27,255,591 48
•	•	•	•	•	•	•	•	11,787 18
•	•	805,177 51	•	•	•	•	805,177 51	1,021,486 27
•	•	•	•	•	•	•	•	21,556 35
•	•	•	•	•	•	•	•	165 •
•	•	112 86	•	•	•	•	112 86	19,887 14
29,645 52	•	22,095,811 97	•	•	7,801 97	•	22,088,010 •	28,508,275 40
•	•	674,508 04	•	•	•	•	674,508 04	1,525,401 06
•	•	3,354,945 77	•	•	•	•	3,354,945 77	645,054 23
•	•	•	•	•	•	•	•	1,500,000 •
•	•	4,020,455 81	•	•	•	•	4,020,455 81	5,470,546 19

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	7,500,000 »	3,470,546 19	3,414,490 42	56,055 77	3,470,546 19
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère de la Justice (suite).					
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)	50,000 »	»	»	»	»
Ministère de la Guerre.					
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires (Loi du 30 mars 1879.)	4,000,000 »	2,216,691 14	2,195,479 97	21,211 17	2,216,691 14
Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics					
Érection d'un monument à l'ancien Champ des manœuvres (Loi du 3 avril 1879.)	1,800,000 »	977,769 17	977,769 17	»	977,769 17
Ministère de l'Intérieur.					
Exposition internationale de Sidney (Loi du 8 avril 1879)	100,000 »	64,472 52	64,472 52	»	64,472 52
Ministère de la Justice.					
Crédit pour pourvoir au rapatriement d'émigrants russes revenant du Brésil. (Loi du 11 avril 1879.)	25,000 »	18,990 75	18,990 75	»	18,990 75
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles. (Loi du 24 juin 1879.)	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	1,000,000 »
Ministère des Finances.					
Conversion de la Dette à 4 1/2 % en un fonds nouveau à 4 %; frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)	275,000 »	54,215 75	54,215 75	»	54,215 75
Ministère de l'Instruction publique.					
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.)	186,000 »	171,548 87	171,548 87	»	171,548 87
Ministère de la Justice.					
Ameublement des nouveaux locaux de la Cour militaire. (Loi du 29 juillet 1879.)	50,127 75	50,127 75	50,127 75	»	50,127 75
A REPORTER fr.	14,966,127 75	8,004,562 12	7,927,095 18	77,266 94	8,004,562 12

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
"	"	4,020,455 81	"	"	"	"	4,020,455 81	5,470,546 19
"	"	50,000 "	"	"	"	"	50,000 "	"
"	"	1,785,508 86	"	"	"	"	1,785,508 86	2,216,691 14
"	"	822,250 85	"	"	"	"	822,250 85	977,769 17
"	"	35,527 48	"	"	"	"	35,527 48	64,472 52
"	"	6,009 27	"	"	6,009 27	"	"	18,990 75
"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 "
"	"	220,784 25	"	"	"	"	220,784 25	54,215 75
"	"	14,451 15	"	"	"	"	14,451 15	171,548 87
"	"	"	"	"	"	"	"	50,127 75
"	"	6,961,765 63	"	"	6,009 27	"	955,756 36	8,004,562 12

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	14,066,127 75	8,004,362 12	7,927,095 18	77,266 94	8,004,362 12
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879).	4,847,000 »	150,855 50	150,855 50	»	150,855 50
Ministère des Travaux publics.					
1 ^o A Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes Subsidés	5,500,000 »	588,561 69	498,971 20	87,874 56	586,845 76
B. Raccordement à Molenbeek-Saint-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers.	1,000,000 »	1,285 52	1,285 52	»	1,285 52
C. Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires.	575,000 »	158,560 71	158,550 71	10 »	158,560 71
2 ^o Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics	2,000,000 »	966,985 52	966,827 52	158 »	966,985 52
5 ^o Pavillon de Tervueren Travaux de conservation.	100,000 »	»	»	»	»
4 ^o Palais des beaux-arts	1,153,000 »	»	»	»	»
5 ^o École normale de Bruges.	950,000 »	»	»	»	»
6 ^o Id. de Gand	950,000 »	»	»	»	»
7 ^o Conservatoire. Habitations du Directeur et du Secrétaire	80,000 »	26,559 08	26,559 08	»	26,559 08
8 ^o Conservatoire de Liège.	200,000 »	»	»	»	»
9 ^o Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique	250,000 »	1,548 50	1,548 50	»	1,548 50
10 ^o Construction de l'hôtel des Monnaies	585,000 »	»	»	»	»
11 ^o Restauration du palais des princes-évêques, à Liège.	400,000 »	»	»	»	»
12 ^o Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés	210,000 »	14,741 57	5,887 91	8,853 66	14,741 57
15 ^o Construction d'une prison cellulaire à Saint-Gilles	1,500,000 »	»	»	»	»
14 ^o Bureau principal des postes et télégraphes, à Bruxelles	1,200,000 »	»	»	»	»
15 ^o Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	1,000,000 »	»	»	»	»
A REPORTER. fr.	35,046,127 75	9,895,055 81	9,717,578 72	174,161 16	9,891,559 88

Loi du 4 août 1879.

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXÉCUTANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXÉCUTANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 dec. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comptabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
•	•	6,061,705 65	•	•	6,009 27	•	6,055,756 56	8,004,562 12
•	•	4,716,144 70	•	•	•	•	4,716,144 70	150,855 50
1,515 95	•	2,911,658 51	•	•	•	•	2,911,658 51	588,561 00
•	•	998,716 68	•	•	•	•	998,716 68	1,285 52
•	•	216,659 29	•	•	•	•	216,659 29	158,560 71
•	•	1,055,016 48	•	•	•	•	1,055,016 48	966,985 52
•	•	100,000 •	•	•	•	•	100,000 •	•
•	•	1,155,000 •	•	•	•	•	1,155,000 •	•
•	•	950,000 •	•	•	•	•	950,000 •	•
•	•	950,000 •	•	•	•	•	950,000 •	•
•	•	55,440 92	•	•	•	•	55,440 92	26,559 08
•	•	200,000 •	•	•	•	•	200,000 •	•
•	•	248,451 50	•	•	•	•	248,451 50	1,548 50
•	•	585,000 •	•	•	•	•	585,000 •	•
•	•	400,000 •	•	•	•	•	400,000 •	•
•	•	195,258 45	•	•	•	•	195,258 45	14,741 57
•	•	1,500,000 •	•	•	•	•	1,500,000 •	•
•	•	1,200,000 •	•	•	•	•	1,200,000 •	•
•	•	1,000,000 •	•	•	•	•	1,000,000 •	•
1,515 95	•	25,155,071 94	•	•	6,009 27	•	25,147,062 67	9,895,055 81

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constitués et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total
REPORT fr.	55,046,127 75	9,893,035 81	9,717,378 72	174,161 16	9,891,539 88
SERVICES SPÉCIAUX (suite)					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
16° Barrage de la Gileppe	600,000 »	24,586 80	24,561 80	225 »	24,586 80
17° Meuse	1,000,000 »	467,624 09	466,897 86	726 23	467,624 09
18° Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée .	20,000 »	»	»	»	»
19° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .	435,000 »	126,171 29	125,825 98	345 31	126,171 20
20° Canaux houillers du Hainaut.	6,000,000 »	8,895 73	7,210 50	1,685 45	8,895 73
21° Escaut. — Travaux d'amélioration.	2,000,000 »	9,640 64	2,150 52	7,490 12	9,640 64
22° Anvers. — Installations maritimes.	16,000,000 »	5,660,018 »	5,375,018 »	285,000 »	5,660,018 »
25° Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage .	505,000 »	750 01	750 01	»	750 01
24° Canal de Gand à Terneuzen.	5,000,000 »	»	»	»	»
25° Écoulement des eaux du Sud à Bruges	10,000 »	3,969 15	3,969 15	»	3,969 15
26° Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 »	5,037 49	2,884 54	155 15	5,037 49
27° Grande-Nèthe	100,000 »	40 »	»	40 »	40 »
28° Yzer	300,000 »	»	»	»	»
29° Canal de Roulers à la Lys	500,000 »	152,150 »	152,150 »	»	152,150 »
50° — de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 »	»	»	»	»
51° — de Bruges à Ostende et port d'Ostende .	5,000,000 »	46,000 »	»	46,000 »	46,000 »
52° Installations maritimes à Ostende	350,000 »	»	»	»	»
55° Nieuport. — Bassin à flot	1,000,000 »	600 »	450 »	150 »	600 »
54° Blankenberghe. — Plage des bains et dépenses du port	250,000 »	»	»	»	»
55° Travaux de défense de la côte	300,000 »	»	»	»	»
56° Établissement de télégraphes le long des voies navigables.	150,000 »	5,764 95	5,479 45	285 48	5,764 95
57° Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	80,000 »	»	»	»	»
58° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Boxtel.	5,000,000 »	213 50	213 50	»	213 50
59° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	2,000,000 »	10,533 53	10,533 53	200 »	10,533 53
A REPORTER. fr.	78,706,127 75	14,413,050 77	13,895,072 96	516,461 88	14,411,534 84

Loi du 4 août 1879 (suite).

CICE 1879 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879.
1,515 95	"	25,153,071 04	"	"	6,009 27	"	25,147,062 67	9,895,055 81
"	"	575,413 20	"	"	"	"	575,413 20	24,586 80
"	"	532,575 91	"	"	"	"	532,575 91	467,624 09
"	"	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	"
"	"	508,828 71	"	"	"	"	508,828 71	126,171 29
"	"	5,991,104 23	"	"	"	"	5,991,104 27	8,895 75
"	"	2,890,559 56	"	"	"	"	2,890,559 56	9,640 64
"	"	12,539,082 "	"	"	"	"	12,539,082 "	5,660,018 "
"	"	504,249 99	"	"	"	"	504,249 99	750 01
"	"	3,000,000 "	"	"	"	"	3,000,000 "	"
"	"	6,050 85	"	"	"	"	6,050 85	5,969 15
"	"	156,962 51	"	"	"	"	156,962 51	5,057 49
"	"	99,960 "	"	"	"	"	99,960 "	40 "
"	"	300,000 "	"	"	"	"	300,000 "	"
"	"	547,850 "	"	"	"	"	547,850 "	152,150 "
"	"	2,000,000 "	"	"	"	"	2,000,000 "	"
"	"	2,954,000 "	"	"	"	"	2,954,000 "	46,000 "
"	"	550,000 "	"	"	"	"	550,000 "	"
"	"	999,400 "	"	"	"	"	999,400 "	600 "
"	"	250,000 "	"	"	"	"	250,000 "	"
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
"	"	144,255 07	"	"	"	"	144,255 07	5,764 93
"	"	80,000 "	"	"	"	"	80,000 "	"
"	"	2,999,786 50	"	"	"	"	2,999,786 50	215 50
"	"	1,989,466 67	"	"	"	"	1,989,466 67	10,555 53
1,515 95	"	64,203,076 98	"	"	6,009 27	"	64,237,067 71	14,415,050 77

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	78,706,127 75	14,415,050 77	13,895,072 90	516,461 88	14,411,534 84
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
40° Chemin de fer de la Vallée de l'Emblève	6,000,000 »	3,190 »	1,870 »	1,520 »	3,190 »
41° Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 »	»	»	»	»
42° Chemin de fer d'Audenarde à Orvoir	2,000,000 »	»	»	»	»
43° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 »	»	»	»	»
44° Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul.	2,850,000 »	2,447,592 85	2,447,592 85	»	2,447,592 85
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	16,500,000 »	628,029 21	547,455 72	80,572 64	628,028 36
46° Extension du matériel de traction et de transport	7,500,000 »	159,478 54	152,453 55	27,024 99	159,478 54
47° Nouvel hôtel des postes, à Anvers	12,000 »	8,058 33	8,058 33	»	8,058 33
48° Extension du réseau télégraphique.	200,000 »	»	»	»	»
49° Achat de deux bateaux pilotes	150,000 »	»	»	»	»
50° Construction d'un bateau garde-pêche	160,000 »	»	»	»	»
51° Paquebot en acier	700,000 »	»	»	»	»
Ministère de l'Instruction publique.					
52° Universités de l'État, amélioration, etc., construction de locaux, installations matérielles.	4,500,000 »	»	»	»	»
53° Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Améliorations de locaux	565,000 »	75,000 »	75,000 »	»	75,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
54° Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables	2,000,000 »	127,531 08	127,531 08	»	127,531 08
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.) .	75,000 »	»	»	»	»
A REPORTER. fr.	124,698,127 75	17,859,710 78	17,232,614 40	625,579 51	17,858,194 »

Loi du 4 août 1879 (suite).

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité)	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1879
1,515 93	°	64,203,076 98	°	°	6,009 27	°	64,287,067 71	14,415,050 77
°	°	5,996,810 °	°	°	°	°	5,996,810 °	5,190 °
°	°	2,000,000 °	°	°	°	°	2,000,000 °	°
°	°	2,000,000 °	°	°	°	°	2,000,000 °	°
°	°	1,000,000 °	°	°	°	°	1,000,000 °	°
°	°	402,407 15	°	°	°	°	402,407 15	2,447,592 85
0 85	°	15,871,970 79	°	°	°	°	15,871,970 79	628,029 21
°	°	7,140,521 46	°	°	°	°	7,140,521 46	159,478 54
°	°	5,961 67	°	°	°	°	5,961 67	8,038 33
°	°	200,000 °	°	°	°	°	200,000 °	°
°	°	130,000 °	°	°	°	°	130,000 °	°
°	°	160,000 °	°	°	°	°	160,000 °	°
°	°	700,000 °	°	°	°	°	700,000 °	°
°	°	4,500,000 °	°	°	°	°	4,500,000 °	°
°	°	492,000 °	°	°	°	°	492,000 °	73,000 °
°	°	1,872,668 92	°	°	°	°	1,872,668 92	127,351 08
°	°	75,000 °	°	°	°	°	75,000 °	°
1,516 78	°	106,838,416 97	°	°	6,009 27	°	106,832,407 70	17,859,710 78

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1879.	En 1880.	Total.	
REPORT. fr.	124,098,127 75	17,859,710 78	17,252,614 40	625,579 51	17,858,194 0	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 4 août 1879.	1 ^o Bibliothèque royale — Acquisition des manuscrits délaissés par feu M. Altmeier	12,000 0	12,000 0	12,000 0	0	12,000 0
	2 ^o Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et 1879	11,000 0	10,948 06	10,948 06	0	10,948 06
	3 ^o Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale	4,500 0	0	0	0	0
	4 ^o Musées royaux de peinture. — Acquisitions d'aquarelles et de dessins de feu Madou	6,991 50	0	0	0	0
	5 ^o Exposition de Philadelphie	5,028 90	5,028 90	5,028 90	0	5,028 90
	6 ^o — de Paris.	115,000 0	105,688 87	105,688 87	0	105,688 87
	7 ^o Bourses de voyages pour visiter l'exposition de Paris.	14,995 0	14,995 0	14,995 0	0	14,995 0
	8 ^o Révision de la pharmacopée officielle	4,000 0	2,500 0	2,500 0	0	2,500 0
	9 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	20,000 0	15,707 20	13,707 20	0	15,707 20
	10 ^o Renouvellement du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de la Flandre occidentale	35,000 0	9,583 82	9,583 82	0	9,583 82
	11 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial, à Arlon	4,000 0	0	0	0	0
	12 ^o Ameublement des salons de l'hôtel provincial, à Liège	10,000 0	0	0	0	0
Ministère de la Guerre.						
Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1878, art. 2)	5,000 0	0	0	0	0	
Ministère des Travaux publics.						
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque; dépenses de l'exploitation. (Loi du 5 août 1879).	10,200 0	0	0	0	0	
Ministère de la Justice.						
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction, à Bruxelles. (Loi du 7 août 1879.)	2,200,000 0	1,593,451 78	1,589,800 67	5,561 11	1,593,451 78	
À REPORTER. fr.	127,155,845 15	19,625,614 41	18,994,957 01	629,140 62	19,624,097 63	

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 80 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 déc. 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1880 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1879
1,516 78	"	106,858,416 97	"	"	6,009 27	"	106,852,407 70	17,859,710 78
"	"	"	"	"	"	"	"	12,000 "
"	"	51 94	"	"	"	"	51 94	10,948 06
"	"	4,500 "	"	"	"	"	4,500 "	"
"	"	6,991 50	"	"	"	"	6,991 50	"
"	"	"	"	"	"	"	"	5,028 90
"	"	11,511 15	"	"	"	"	11,511 15	105,688 87
"	"	"	"	"	"	"	"	14,995 "
"	"	1,500 "	"	"	"	"	1,500 "	2,500 "
"	"	6,292 80	"	"	"	"	6,292 80	15,707 20
"	"	25,416 18	"	"	"	"	25,416 18	9,585 82
"	"	4,000 "	"	"	"	"	4,000 "	"
"	"	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	"
"	"	5,000 "	"	"	"	"	5,000 "	"
"	"	10,200 "	"	"	"	"	10,200 "	"
"	"	606,548 22	"	"	"	"	606,548 22	1,595,451 78
1,516 78	"	107,530,228 74	"	"	6,009 27	"	107,524,219 47	19,625,614 41

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
REPORT. fr.	127,155,845 15	19,625,614 41	18,994,957 01	629,140 62	19,624,097 63
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère de l'instruction publique.					
Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 13 août 1879.)	20,000 »	»	»	»	»
Ministère des Finances.					
Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874) :					
Solde du compte des intérêts réciproques pour l'année 1878. fr.	16,515 85				
Intérêts dus pour l'année 1879 à la Société anonyme du Sud d'Anvers : 1° Sur la valeur des terrains du bassin de batelage; 4 hectares à 30 francs le mètre, soit 1,200,000 francs (art. 5 de la convention des 10 janvier/18 mars 1874)	56,000 »				
2° Sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers. (Art 5 de la même convention et convention complémentaire du 12 juin 1874)	44,550 »				
3° Sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers, pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires	189 51				
	»	97,255 56	97,255 56	»	97,255 56
Titres de la Dette publique, à 4 p. %, remis en 1879 :					
A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875 (Loi du 27 mai 1876.)	4,173,700 »	4,173,700 »	4,173,700 »	»	4,173,700 »
B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant	1,260,100 »	1,260,100 »	1,260,100 »	»	1,260,100 »
C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	16,149,700 »	16,149,700 »	16,149,700 »	»	16,149,700 »
D. A M. J. Closon, industriel, à Liège, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Convention du 9/10 juin 1878)	417,900 »	417,900 »	417,900 »	»	417,900 »
TOTAUX fr.	140,177,243 15	41,724,269 77	41,093,612 37	629,140 62	41,722,752 99

CICE 1879 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1880, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédents restés libres au 31 décembre 1879, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1880 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1879
1,516 78	"	107,530,228 74	"	"	0,009 27	"	107,534,219 47	19,625,614 41
"	0	"	"	"	"	"	"	"
"	"	20,000 "	"	"	"	"	20,000 "	"
"	"	"	07,255 36	07,255 36	"	"	"	07,255 36
"	"	"	"	"	"	"	"	4,173,700 "
"	"	"	"	"	"	"	"	1,280,100 "
"	"	"	"	"	"	"	"	16,149,700 "
"	"	"	"	"	"	"	"	417,900 "
1,516 78	"	107,550,228 74	07,255 36	07,255 36	6,009 27	"	107,544,219 47	41,724,269 77

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1879.	En 1880.	Total.
RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1875 . .	9,686 76	8,839 25	568 °	4,832 22	5,200 22
— — — 1876 . .	4,943 61	3,542 45	°	3,542 45	3,542 45
— — — 1877 . .	157,159 61	59,772 47	2,448 16	57,524 51	59,772 47
— — — 1878 . .	1,054,134 08	1,500,524 69	544,964 81	1,153,015 01	1,409,980 72
— propres à l'exercice.	277,051,383 42	272,033,794 06	152,286,733 66	119,322,608 68	271,609,342 34
	279,177,307 48	275,606,472 90	152,634,514 63	120,543,523 57	275,177,838 20
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1878 .	50,404,983 57	28,308,373 40	27,867,287 81	411,542 07	28,278,629 88
— — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	149,177,245 15	41,724,269 77	41,093,612 37	629,140 62	41,722,752 99
	478,758,636 °	343,639,016 07	221,595,414 81	121,583,806 26	343,179,221 07

(88)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

RECETTES.

Développement, par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1870.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	22,388,000	22,204,355 26	22,204,355 26	21,315,430 14
<i>Personnel</i>	13,536,000	15,025,000	15,340,756 56	14,489,224 27
Principal	13,536,000			
15 centimes additionnels	2,034,000			
Frais d'expertise	35,000			
<i>Patentes</i>	5,000,000	6,000,000	5,839,852 24	4,508,839 72
Principal	5,000,000			
20 centimes additionnels	1,000,000			
<i>Redevances sur les mines</i>	400,000	500,000	505,158 86	301,690 56
Principal	400,000			
25 centimes additionnels	100,000			
<i>Douanes</i> — Droits d'entrée	18,400,000	827,071 39		827,071 39
Café		722,074 35		722,074 35
Eaux-de-vie étrangères		535,586 57	18,966,896 02	335,586 37
Bières et vinaigres		1,572,541 20		1,572,541 20
Sucres raffinés		15,509,622 71		15,509,622 71
Autres marchandises				
<i>Accises</i>	2,925,000	2,868,997 18	2,868,997 18	2,868,582 62
Vins étrangers	2,925,000	16,322,398 52	16,322,398 52	16,109,960 46
Eaux-de-vie indigènes	15,112,500	9,051,501 82	9,039,595 16	9,051,456 40
Bières	9,828,000	8,091 34		8,091 34
Vinaigres		5,125,674 79	4,370,112 27	5,125,148 92
Sucres étrangers	5,120,000	1,244,437 48		1,242,884 01
Sucre de betterave indigène		153,776 44	153,776 44	153,776 44
Glucoses et autres sucres non cristallisables	150,000	20,029 35	20,029 35	20,029 35
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	35,000	539 78		403 12
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		22,551 16		22,551 16
Loyers de bâtiments		10,191 94		10,191 94
<i>Recettes diverses au profit de l'État</i>	200,000	61,150 58	276,114 04	61,150 58
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		67,060 07		67,060 07
Extraits cadastraux	200,000	115,255		115,255
Recettes extraordinaires de toute nature		1,365 51		1,365 51
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires				
Contributions du territoire neutre de Moresnet				
TOTAUX	94,183,500	95,798,039 90	95,798,039 90	92,215,987 63

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

virements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinies.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs.				
978,005 12	22,204,355 26	22,204,355 26	•	•	•	•	6,555 26		
851,532 29	15,340,756 56	15,340,756 56	•	•	•	284,243 44	•		
1,531,012 52	5,839,852 24	5,839,852 24	•	•	•	160,147 76	•		
5,468 30	505,158 86	505,158 86	•	•	•	194,841 14	•		
•	827,071 39		•	•	•				
•	722,074 35		•	•	•				
•	355,586 37	18,966,896 02	•	•	•		566,896 02		
•	1,572,541 20		•	•	•				
•	15,509,622 71		•	•	•				
414 56	2,868,997 18	2,868,997 18	•	•	•	56,002 82	•		
164,598 06	16,274,558 52	16,274,558 52	47,840 •	•	•	47,840 •	1,162,058 52		
65 42	9,031,501 82	9,030,593 16	•	•	•	788,406 84	•		
•	8,091 34		•	•	•				
2,525 87	5,125,074 79	4,570,112 27	•	•	•	•	1,250,112 27		
1,553 47	1,244,457 48		•	•	•	•	5,776 44		
•	153,776 44	153,776 44	•	•	•	•	•		
•	20,020 55	20,020 55	•	•	•	14,970 65	•		
136 66	539 78		•	•	•				
•	22,551 16		•	•	•				
•	10,191 94		•	•	•				
•	61,150 58	276,114 04	•	•	•	•	76,114 04		
•	67,060 07		•	•	•				
•	115,255 •		•	•	•				
•	1,365 51		•	•	•				
5,534,212 27	95,750,199 90	95,750,199 90	47,840 •	•	•	47,840 •	1,493,612 65	3,065,512 55	
EXCÉDENT DES RECOURS							1,566,699 90		

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1870.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget		
Enregistrement. (30 centimes addi- tionnels.)	24,000,000	Actes civils publics	10,252,332 50	10,252,332 50	
		— sous seing privé	672,899 02	672,899 02	
		— judiciaires	846,111 80	846,111 80	
		— d'huissiers	955,118 15	955,118 15	
		Lettres de noblesse	1,578 .	1,578 .	
Permis de changer de nom de famille		275 60	275 60		
Gresse (50 centim. addit.)	430,000	Mise au rôle	81,270 83	81,270 83	
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	357,165 98	357,165 98	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	4,400,000	Droits d'inscription	235,495 26	235,495 26	
		Droits de transcription d'actes de mutation	3,542,226 52	3,542,226 52	
Successions. (50 centim. addit.)	14,800,000	Droits de succession	17,589,299 83	17,293,078 08	
		— de mutation par décès	286,615 71	286,566 25	
		— de mutation sur les successions en ligne directe	2,700,269 96	2,663,087 89	
	300,000	— dus par les époux survivants	354,724 55	354,724 53	
Débit	5,500,000	Timbres fixes. { Passp-ports { à l'intérieur	4 .	4 .	
		Timbres fixes. { Passp-ports { à l'étranger	4,176 .	4,176 .	
		Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	586,959 .	586,959 .	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	518,914 25	518,914 25	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	238,555 .	238,555 .	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { — à l'étranger	12,691 40	12,691 40	
		Timbres adhésifs pour affiches	169,659 71	169,659 71	
		Timbres de dimension	2,105,342 05	2,105,342 05	
		Timbres proportionnels	110,988 52	110,988 52	
		Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	35,532 96	35,532 96	
Timbres de dimension { des journaux étrangers	632 93	632 93			
Timbre (sans additionn.)	5,500,000	Timbres fixes. Warrants	175 .	175 .	
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	921,220 99	921,220 99
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	390,772 70	390,772 70
			Effets, récépissés, obligations, etc.
		Coupons	
Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	280,528 50	280,422 25		
	Affiches	102,868 95	102,868 95		
A REPORTER	52,030,000	52,151,992 34	52,151,992 34	51,817,555 14	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
•	19,252,532 50								
•	672,899 02								
•	846,111 89								
•	955,118 15	21,726,114 90	•	•	•	•	2,273,885 04	•	
•	1,578 •								
•	275 60								
•	81,279 85								
•	557,165 98	438,445 81	•	•	•	•	•	8,445 81	
•	255,495 26								
•	3,542,226 52	3,777,719 58	•	•	•	•	622,280 42	•	
170,335 29	17,465,411 37								
49 46	286,615 71	17,750,027 08							
52,146 48	2,695,254 37	2,695,254 37	131,428 51	69,674 05	•	61,754 28	104,765 65	•	
575 41	554,220 27	554,220 27							
•	4 •								
•	4,176 •								
•	586,959 •								
•	518,914 25								
•	238,555 •								
•	12,691 40								
•	169,659 71								
•	2,105,542 05								
•	110,988 52								
•	35,532 96	5,278,757 21	64 75	64 75	•	•	21,262 79	•	
•	632 93								
•	175 •								
•	921,220 99								
•	590,772 70								
•	•								
•	•								
41 50	280,465 75								
•	102,868 95								
202,944 14	52,020,499 28	52,020,499 28	131,493 06	69,738 78	•	61,754 28	3,022,193 88	3,012,693 16	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'Etat.		En 1879.			
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
Report.	52,050,000	52,151,092 34	52,151,092 34	51,817,555 14			
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	5,000	25,500	25,500	25,500			
{ — de grande naturalisation							
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	550,000	11,429 08	435,255 24	11,429 08			
					Enregistrement.	124,550 71	124,550 71
					Greffe.	"	"
					Hypothèques.	284,536 28	276,272 84
{ Timbre		15,159 17	15,159 17				
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses</i> {	600,000	584,861 04	591,055 40	584,861 04			
					Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.		7,072 36
TOTAUX fr.	52,965,000	53,204,680 98	53,204,680 98	52,862,180 54			

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.						
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommés portés en suréance judiciaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.							
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.									
202,944 14	52,020,490 28	52,020,490 28	131,493 06	69,738 78	•	61,754 28	3,022,103 88	3,012,693 16							
•	25,500 •	25,500 •	•	•	•	•	•	20,500 •							
•	•														
•	124,350 71	450,118 58	5,136 66	2,140 44	•	2,996 22	•	100,118 88							
•	•														
•	11,429 08														
2,926 78	270,199 62														
•	15,159 17														
•	584,861 04	591,935 40	•	•	•	•	8,006 60	•							
•	7,072 36														
203,870 92	53,068,051 26	53,068,051 26	136,629 72	71,879 22	•	64,750 50	3,030,260 48	3,135,311 74							
				136,629 72			103,051 26								

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1870.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.				
		83,213 30		83,211 51
		75,524 54		75,558 66
		253,441 28		253,371 49
		1,061 04		1,061 74
		12,800 65		12,800 63
		6,613 61		6,558 53
		20,215 54		20,186 33
		261,556 86		261,157 38
		574,062 41		574,062 41
		14,880 20		14,880 20
		141,445 75		141,445 75
		150,024 51		150,024 51
		6,149 16		6,116 07
		1,556 52		1,552 76
		1,590 19		1,572 51
		51,858 98		51,824 88
	1,700,000 »	855 »	1,685,554 05	855 »
		15,587 85		15,587 85
		2,573 58		2,573 58
		1,854 28		1,807 04
		5,484 48		5,483 37
		500 »		500 »
		23,872 38		23,872 38
		39,600 77		39,550 27
		12,519 44		12,519 44
		54,573 30		54,564 87
		31,848 65		31,629 76
		742 39		734 87
		6,778 47		6,778 47
		586 72		586 72
		30,902 45		29,383 65
		45,731 91		45,611 22
		488 51		»
		4,916 72	5,405 23	4,916 72
		1,700,000 »	1,690,959 28	1,687,727 53

Rivières
et canaux.Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etcRoutes
appartenant
à l'Etat.1^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie . .
2^e classe : Produits des barrières affermées et en régie . .

TOTAUX

MENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
1 70	83,213 30								
105 88	75,524 54								
69 79	255,441 28								
» 20	1,061 04								
»	12,809 65								
55 08	6,613 61								
29 21	20,215 54								
309 48	261,556 86								
»	374,062 41								
»	14,880 20								
»	141,443 75								
»	130,024 51								
53 09	6,149 16								
3 76	1,556 52								
17 68	1,590 19								
14 10	31,858 98								
»	835 »	1,684,175 87	1,380 18	»	»	1,380 18	15,826 13	»	
»	15,587 85								
»	2,573 58								
27 24	1,854 28								
1 11	5,484 48								
»	500 »								
»	23,872 58								
50 50	59,600 77								
»	12,519 44								
8 43	54,573 30								
218 89	31,848 65								
7 52	742 39								
»	6,778 47								
»	386 72								
138 62	20,522 27								
120 69	45,751 91								
»	»	4,916 72	488 51	»	»	488 51	»	4,916 72	
»	4,916 72								
1,363 06	1,689,000 59	1,689,090 59	1,868 69	»	»	1,868 60	15,826 13	4,916 72	
				1,868 69			10,909 41		

Évaluations du Budget, — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. { Taxes des correspondances en général	5,593,200	5,896,687 46	5,896,687 46
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	185,850	165,282 91	165,282 91
{ Droits sur les articles d'argent. { Droits	203,550	202,800 70	202,800 70
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)	240,000	351,177 65	351,177 65
TOTAUX fr.	6,222,600	6,615,948 72	6,615,948 72
Télégraphes	2,200,000	2,672,440 60	2,672,440 60

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1870.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
5,595,868 17	502,815 80	5,896,681 97	5,896,681 97	5 49	"	505,481 97	
165,282 91	"	165,282 91	165,282 91	"	20,567 09	"	
202,800 70	"	202,800 70	202,800 70	"	749 50	"	
351,177 65	"	351,177 65	351,177 65	"	"	111,177 65	
6,315,129 43	502,815 80	6,615,945 23	6,615,945 23	5 49	21,316 59	414,659 62	
EXCÉDENT DES RECOURS. fr.						393,345 25	
2,471,782 63	200,657 97	2,672,440 60	2,672,440 60	"	"	472,440 60	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »	»	744,780 04

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1879.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
744,780 04	"	"	744,780 04	"	55,219 06	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Chemins de fer</i>			
Voyageurs		20,217,975 88	
Bagages		810,055 83	
Équipages		20,671 22	
Chevaux et bestiaux	95,000,000	950,412 75	95,805,161 98
Marchandises		62,664,312 09	
Produits extraordinaires		2,129,976 21	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		2,760	
	95,000,000	95,805,161 98	95,805,161 98
Restant à recouvrer des années antérieures	2,702,078 75	2,702,078 75
TOTAUX. fr.	95,000,000	98,507,240 73	98,507,240 73

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON <small>des évaluations avec les recouvrements.</small>		Observations.
En 1879.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
90,881,450 69	4,788,544 67	•	95,659,995 36	165,166 62	•	•	
90,881,450 69	4,788,544 67	•	95,659,995 36	165,166 62	•	•	
547,069 10	•	•	547,069 10	2,153,009 68	•	•	
91,428,519 79	4,788,544 67	•	96,187,064 46	2,320,176 27	•	3,187,064 46	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		27,430 22	
— — au <i>Recueil spécial des actes de sociétés</i> . . .		1,351 55	
— — aux <i>Annales parlementaires</i> , ,	68,000 »	83,222 75	151,197 52
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		35,492 75	
— — au <i>Recueil des lois</i> ,		450 »	
— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i>		5,244 25	
TOTAUX fr.	68,000 »	151,197 52	151,197 52

Postes.
Services régis
par l'État.

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1870.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
		27,450 22					
		1,551 55					
		83,222 75					
151,107 52	.		151,107 52	.	.	83,107 52	
		55,402 75					
		456 .					
		5,244 25					
151,107 52	.	151,107 52	151,107 52	.	.	83,107 52	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1870.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget		
Prix de vente de terrains provenant d'emprisonnés. { Rivières et canaux		10,511 89		10,511 89	
{ Routes		25,748 93		24,274 15	
Produit d'autres aliénations d'immeubles		4,635 25		4,635 25	
Produits { des successions en déshérence		44,927 08		44,877 90	
	{ nets des épaves	2,875 62		2,875 62	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		5,051 91		5,647 51	
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,545 »		»	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Affaires Étrangères.	212 50		212 50	
	— — des Finances	55,562 50		55,562 50	
	— — de la Guerre	152,895 16		152,850 16	
	— — de l'Instruction publique.	»		»	
	— — de l'Intérieur	650,000 »	2,509 70	996,527 05	2,509 70
	— — de la Justice	10,781 45		10,277 13	
	— — des Travaux publics	65,411 72		65,411 22	
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		255,695 55		»	
	{ de créances ordinaires	555,556 11		112,000 »	
Rachat et transfert de rentes		626 01		626 01	
Transactions en matière domaniale		100 »		100 »	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		25,246 64		25,082 57	
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		350 »		350 »	
Produit d'objets saisis et confisqués		4,077 42		4,047 42	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		206 63		206 63	
A REPORTER fr.	650,000 »	996,527 05	996,527 05	515,658 16	

Domaines.
Valeurs capitales)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus d'ance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, suis à la charge des recouvreurs		à recouvrer sur les débiteurs.	Excédent des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
•	10,511 80								
98 05	24,372 20								
•	4,035 25								
40 18	44,927 08								
•	2,875 62								
4 40	3,051 91								
1,345 •	1,345 •								
•	212 50								
•	53,502 50								
45 •	152,895 16								
•	•								
•	2,309 70	517,876 79	478,650 21	•	•	478,650 24	152,125 21	•	
504 30	10,781 45								
• 50	65,411 72								
•	•								
•	•								
•	112,000 •								
•	626 01								
•	100 •								
142 20	23,224 77								
•	350 •								
50 •	4,077 42								
•	206 63								
2,218 63	517,876 79	517,876 79	478,650 24	•	•	478,650 24	152,125 21	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1978.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du Budget.	
REPORT. fr.	650,000 *	996,527 03	996,527 03	515,658 16
Forêts.				
Prix de vente de coupes de bois		650,209 14		645,556 39
— de chablis, bois de délit et d'élagages		107,825 79		107,160 62
— d'objets saisis et confisqués		*		*
— de glandée, panage, foin et herbages		4,179 50		4,179 50
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	900,000 *	9,640 84	808,165 33	9,575 84
— du droit de chasse		10,576 44		10,576 44
— — de pêche (baux et licences)		522 75		522 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		6,719 47		6,719 47
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,657 00		8,865 45
Indemnités pour carbonisation		55 50		55 50
Dépendances des chemins de fer.				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		28,490 24		27,722 47
— de bâtiments		16,695 04		16,288 14
— d'herbages, d'oseraies, etc.		21,656 95		21,367 50
— de vidanges		2,165 20		2,155 *
Argent non réclamé.	170,000 *	1,556 90	208,402 61	1,556 90
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		102,000 57		97,021 16
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		16,586 *		16,586 *
— d'objets non réclamés		12,514 30		12,514 30
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		7,248 51		7,248 51
École militaire. — Pensions des élèves		109,575 50		102,851 05
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		5,975 70		5,975 70
{ Produit des ventes d'objets divers		155 *		155 *
Établissements et services régis par l'État.				
Écoles de réforme de Ruysselede et de Boernem	150,000 *	4,626 28	150,225 48	105 22
Bénéfices de la fonderie de canons		*		*
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,504 *		15,474 *
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,409 *		44,409 *
A REPORTER. fr	1,870,000 *	2,165,410 45	2,165,410 45	1,649,658 03

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséjour indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
2,218 65	517,876 79	517,876 79	478,050 24	"	"	478,050 24	152,123 21	"	
4,652 75	650,209 14								
665 17	107,823 79								
"	"								
"	4,179 60								
65 "	9,640 84								
"	10,576 44	808,105 35	"	"	"	"	91,834 67	"	
"	322 75								
"	6,719 47								
9,772 45	18,657 90								
"	55 50								
508 17	28,230 64								
100 80	16,388 94								
51 "	21,418 50								
30 20	2,165 20								
"	1,556 90	205,766 15	2,726 46	141 20	"	2,585 26	"	35,766 15	
5,056 "	100,057 16								
"	16,586 "								
"	12,314 30								
"	7,248 51								
6,588 91	109,439 94								
"	5,975 70								
"	155 "								
1,877 06	1,980 28	147,445 92	2,781 56	155 56	"	2,646 "	2,556 08	"	
"	"								
50 "	15,504 "								
"	14,400 "								
29,594 14	1,679,252 19	1,679,252 19	484,158 26	276 76	"	483,881 50	226,515 06	35,766 15	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1879.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	1,870,000 »	2,165,410 45	2,165,410 45	1,640,658 05
<i>Produits divers et accidentels.</i>				
Produits des examens universitaires		12,965 »		12,965 »
— des examens et visa des diplômes		41,594 03		41,594 05
— des diplômes des artistes vétérinaires.		»		»
— des brevets d'invention		205,060 »		205,060 »
— du quart des salaires sur transcriptions		57,787 50		57,787 50
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consi- gnation.		87 75		87 75
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		255 75		255 75
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	420,000 »	660 »	572,295 65	660 »
Restitutions volontaires.		7 50		7 50
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		580 28		580 28
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		8 96		8 96
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		53 25		53 25
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		67,795 56		67,795 56
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		244 75		244 75
Cautiionnements judiciaires attribués à l'État		7,457 50		7,457 50
De toute autre nature		»		»
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		158,491 76		129,109 01
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		65,155 65		64,666 17
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		15,557 40		15,557 40
{ Fermages de pêche et de chasse		9,206 77		9,120 65
Arrérages de rentes.		1,125 95		961 24
Relevances pour concessions de prises d'eau		2,151 84		2,151 84
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		255,871 40		5,250 »
— — de créances ordinaires	920,000 »	250,758 89	1,155,090 »	59,758 46
Produits de la calamine.		»		»
— des sablières et mines (forêts exceptées)		2,287 45		2,000 64
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		54,249 46		55,558 81
{ d'emprises { Routes		817 65		762 65
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		151,175 51		127,668 86
{ herbages, etc. { Routes		208,095 20		208,054 »
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		58,599 20		57,874 79
TOTAUX. fr.	5,210,000 »	5,668,800 08	5,668,800 08	2,718,226 20

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

vements effectuées, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portés en sus ou en dé- faut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
20,594 14	1,670,252 19	1,670,252 19	484,158 26	276 76	°	483,881 50	226,513 90	35,766 15	
°	12,065 °								
°	41,594 03								
°	°								
°	203,060 °								
°	57,787 50								
°	87 75								
°	253 75								
°	660 °	372,295 63					47,706 37		
°	7 50								
°	580 28								
°	8 96								
°	53 25								
°	67,793 56								
°	244 75								
°	7,457 50								
°	°								
8,443 71	137,552 72								
47 50	64,715 67								
°	15,537 40								
86 12	9,206 77								
162 71	1,125 95								
°	2,151 84								
°	5,250 °								
°	59,738 46	708,418 79	424,677 21	1,955 66	°	422,745 55	211,581 21		
°	°								
6 65	2,007 29								
452 58	54,011 19								
41 80	804 43								
2,545 70	130,014 56								
33 20	208,067 20								
524 50	58,599 29								
41,738 41	2,759,964 61	2,759,964 61	908,835 47	2,210 42	°	906,625 05	485,801 54	35,766 15	
				908,835 47			450,035 39		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	96,000 »	»	89,419 71
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,100,000 »	»	2,224,709 86
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »	»	96,557 56
— des droits de chancellerie	7,000 »	»	8,747 20
— — de pilotage	1,700,000 »	»	1,745,252 65
— — de fanal	550,000 »	»	625,559 54
— de la régie du <i>Moniteur</i>	40,000 »	»	65,785 10
— des écoles de réforme.	180,000 »	»	185,817 84
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »	»	241,542 80
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	250,000 »	»	147,462 21
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »	»	1,024,409 94
TOTAUX. fr.	6,825,000 »	»	6,448,644 19

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1879.	En 1880.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
50,855 47	57,741 84	»	88,507 51	(a) 822 40	7,402 60	»	a) Articles annulés, fr. 85 95 — reportés . 736 45
2,224,709 86	»	»	2,224,709 86	»	»	124,709 86	
96,537 36	»	»	96,537 36	»	3,662 64	»	
8,078 20	609 »	»	8,747 20	»	»	1,747 20	
1,745,252 65	»	»	1,745,252 65	»	»	43,252 65	
623,559 54	»	»	623,559 54	»	»	73,559 54	
32,954 35	32,676 05	»	65,650 40	(b) 154 70	»	25,650 40	b) Articles annulés fr. 16 90 — reportés . 137 80
79,378 86	86,503 22	»	165,882 08	17,935 76	14,117 92	»	
»	241,342 80	»	241,342 80	»	558,657 20	»	
70,082 66	77,379 55	»	147,462 21	»	102,557 79	»	
556,882 26	467,527 68	»	1,024,409 94	»	»	24,409 94	
5,485,891 19	943,840 14	»	6,429,731 33	18,912 86	686,378 24	235,109 57	
						395,268 67	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECVTTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	300,000 >	112,772 29	348,010 67
— — communaux		235,258 38	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 >	100,544 94	100,544 94
Totaux fr.	360,000 >	448,555 61	448,555 61

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1879.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
105,834 »	8,938 29	119,772 29	348,010 67	»	»	48,010 67	
825,116 »	12,123 38	255,238 38					
100,544 94	» »	100,544 94	100,544 94	»	»	40,544 94	
427,494 94	21,060 67	448,555 61	448,555 61	»	»	88,555 61	
Excédent des recouvrements. . . .fr.						88,555 61	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1870.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	5,000	1,710 17	533,950 48	1,710 17
Actes de chargement de divers chefs.				
Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		4,840 24		2,491 07
— divers				
		327,386 07		35,009 08
		256 48		256 48
		202,101 01		1,454 56
		22 63		22 63
Ministère des Finances. { 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		16,575 43		16,575 43
		47 80		47 80
		18 50		18 50
		1,678		1,677
		50 80		50 80
Ministère de la Guerre. { Restitution de droits				
		500		500
	600,000	9,779 80	640,530 30	9,779 80
Ministère de l'Intérieur. { Remboursement de subsides		1,000		1,000
		12		12
		139,220 93		139,220 93
Ministère de la Justice. { — en matière de simple police.		144,485 91		144,485 91
		1,776 87		1,776 87
		28,196 04		2,495 46
Ministère des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains				
		94,016 28		66,595 66
		660 48		660 48
		124 40		124 40
TOTAUX. fr.	605,000	974,475 84	974,475 84	423,901 93

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suréance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
•	•								
•	1,710 17	49,564 65	284,371 85	171 61	•	284,200 22	•	44,564 65	
•	2,491 97								
12,263 43	45,562 51								
•	236 48								
190,410 80	200,845 36								
•	•								
•	22 63								
•	16,575 43								
•	•								
•	47 80								
•	18 50								
1 •	1,678 •								
•	30 80								
•	•								
•	500 •								
•	9,779 80	612,279 04	28,260 32	37 •	•	28,223 52	•	12,279 04	
•	1,000 •								
•	•								
•	13 •								
•	159,220 05								
•	144,483 91								
•	1,776 87								
17,455 91	19,951 37								
•	•								
•	•								
8,720 62	75,316 23								
•	660 48								
•	124 40								
237,851 76	661,843 69	661,843 69	312,632 15	208 61	•	312,423 54	•	56,843 69	
			312,632 15			56,843 69			

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	267,000 »	»	302,404 83
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »	»	21,308 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 »	»	119,412 24
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 »	»	1,547,686 25
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	59,000 »	»	58,470 44
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	»	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000 »	»	9,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1874.	15,000 »	»	27,741 60
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	50,000 »	»	»
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »	»	9,999 84
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877	985,800 »	»	985,813 76
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	»	»	161,955 05
TOTAUX. fr.	2,298,160 »	»	3,410,152 04

TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1879.	En 1880.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
75,429 27	228,965 55	•	302,304 82	10 »	»	55,504 82	
21,308 »	»	»	21,308 »	»	»	308 »	
38,014 58	»	»	38,014 58	81,597 86	»	13,014 38	
1,547,686 25	»	»	1,547,686 25	»	»	847,686 25	
13,550 »	28,455 52	»	41,985 52	(*) 16,487 12	17,016 68	»	(*) à annuler.
1,360 »	»	»	1,360 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	1,000 »	»	
»	9,000 »	»	9,000 »	»	»	»	
27,741 66	»	»	27,741 66	»	»	12,741 66	
»	»	»	»	»	30,000 »	»	
175,000 »	»	»	175,000 »	»	»	»	
9,999 84	»	»	9,999 84	»	»	999 84	
985,815 76	»	»	985,815 76	»	»	15 76	
151,955 03	»	»	151,955 03	»	»	151,955 03	
3,045,858 19	266,398 87	»	3,312,257 06	97,894 98	48,016 68	1,062,113 74	
						1,014,097 06	

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédent de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers . . .	3,689	04	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	9,077	99	
Restitutions anonymes	1,453	60	
Restitution de bourses d'études	900	»	
Restitution au Trésor, par la caisse générale d'épargne, de subsides aux communes, restés sans emploi .	50,577	75	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, en 1878	1,509	52	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	347	24	
REMBOURSEMENTS.			67,445 14
Remboursement au Trésor du prix de fournitures faites par la commission belge de l'Exposition universelle de Paris au Musée scolaire de l'Etat	2,212	»	
Remboursement d'avancés concernant des services régis par économie (Administration des prisons) . . .	984	24	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies, des frais de surveillance des opérations d'affinage pour l'année 1879.	2,500	»	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1878.	4,867	11	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$ payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la caisse de remplacement du Département de la Guerre	15,351	»	
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	12,268	77	
Remboursement par la Caisse d'annuités en 1879 des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités	6,000	»	
Remboursement par le directeur de l'Institut des sourds-muets de Woluwe-Saint-Lambert, de frais d'entretien perçus en trop	3,400	»	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'Etat à titre de minimum d'intérêts pour la ligne de Tongres à Bilsen (1876 et 1877)	31,199	98	
Remboursement par la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) de fractions d'annuités payées en trop	157,863	79	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe d'un capital nominal de 16,500 francs en 4 $\frac{0}{0}$ sur le prix de rachat de sa ligne, à charge par l'Etat de servir deux rentes perpétuelles	17,765	59	
PRESCRIPTIONS.			254,592 48
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, échéances de janvier et juillet 1874 fr.	1,271	06	
— à 5 p. $\frac{0}{0}$ échéance de novembre 1875	11	25	
— à 4 p. $\frac{0}{0}$ échéances de novembre 1875, mai et novembre 1874	482	»	
— à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1875 et 1874	15,529	07	
— — 2 ^e — — — — —	1,801	86	
— — 3 ^e — — — — —	8,887	50	
— — 4 ^e — — — — —	348	75	
— — 5 ^e — — — — —	666	»	
— — 6 ^e — — — — —	458	75	
			27,436 24
Arrérages de rentes à 3 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances du 1 ^{er} novembre 1874 au 1 ^{er} novembre 1879	178,554	77	205,791 01
A REPORTER. fr.		»	527,628 63

TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	527,028 03
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1879		7,205 80
Bénéfice de change au profit du Trésor sur les paiements effectués par les correspondants de la Banque Nationale à Londres à la maison Montagu en remboursement de bons du Trésor		1 53
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :		
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	9,145 »	
2° De la caisse d'annuités dues par l'État	6,162 75	
		15,307 75
Fractions de centimes non payées sur les quittances de rentes des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1879 (obligations de 250 francs de la dette à 4 1/2 p. %, 2 ^e série)		3 51
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1879 en exécution de la loi du 27 mai 1876		25,684 25
— — — — — 19 décembre 1876		94,515 44
— — — — — 26 juin 1877		704,159 90
— — — — — Conv. des 9/10 juin 1878		6,014 58
Bénéfice sur la réalisation des valeurs attribuées au Trésor par la convention du 8 juin 1878 intervenue entre le Département des Travaux publics et les curateurs de la faillite des Bassins Houillers		10,755 26
Bonification de coupons indûment détachés d'obligations de l'emprunt à 4 p. % de 1856 et à 5 p. % de 1858 remboursées au pair en vertu des lois des 12 juin 1869 et 18 décembre 1872		500 »
Transfert au profit du Trésor de l'excédent de produit résultant de la négociation de titres 4 p. % émis en vertu de la loi du 27 mai 1876		108,804 65
		972,572 54
PRODUITS DIVERS.		
Produit de la vente d'un canot ayant appartenu à la barque <i>Eugène</i>		26 24
Produit du tir national en 1879		594 »
Produit d'expéditions d'archives		691 »
— de la vente de cartes hydrographiques et marines		84 »
— — du 11 ^e rapport de la situation des établissements d'aliénés		24 »
— — du Bulletin des Commissions d'architecture et d'archéologie		120 »
— — d'exemplaires des Annales du Musée d'histoire naturelle et des Mémoires de Dumont		767 »
— — de la publication de la Commission royale d'histoire		169 20
— — d'une exemplaire de l'ouvrage : <i>Les Coutumes du Hainaut</i>		9 »
— — d'exemplaires de l'ouvrage : <i>Les enfants Ogier</i>		56 »
— — — de la jurisprudence en matière de milice		12 60
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel		110 »
— — de propriétés dépendant de divers Départements		90 »
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire		11,684 15
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État		14,952 05
Intérêts de cautionnements de comptables acquis à l'État		250 »
Droit proportionnel dû par le directeur de la fabrication des monnaies :		
1° Sur la fabrication de l'or en Belgique en 1878	1,402 66	
2° — — de monnaies étrangères	5,015 22	
		6,415 88
Bénéfice réalisé sur la vente des publications de l'Institut cartographique militaire. Exercices 1877 et 1878		5,450 »
Cession par l'administration de la marine d'un bateau-phare à transformer en allège pour le service des postes		8,000 »
		47,485 08
	TOTAL. fr.	1,547,686 25

(122)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

RECETTES.

Développements, par province, des recouvrements effectués.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,066,788 98	4,778,590 79	2,592,558 59
	Personnel	2,504,652 42	4,545,161 54	1,692,520 48
	Patentes	855,480 52	1,710,508 94	476,047 15
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	625,609 25	45,141 64	1,102 97
	Eaux-de-vie étrangères	149,905 48	525,301 54	46,704 58
	Bières et vinaigres	106,552 06	89,199 55	9,468 02
	Sucres raffinés	595,550 02	505,577 12	26,962 55
	Autres marchandises	5,125,657 49	5,976,867 62	566,519 97
<i>Accises</i>	Vins étrangers	508,477 85	904,942 52	209,799 89
	Eaux-de-vie indigènes	5,284,380 56	2,917,054 12	1,152,086 11
	Bières	980,152 01	2,774,167 55	1,147,996 76
	Vinaigres	4,551 04	"	"
	Sucres étrangers	1,847,421 48	506,854 68	16,615 09
	Sucres de betterave indigènes	267,915 75	95,450 46	65,684 40
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	10,799 60	42,916 40	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	4,694 74	15,976 51	1,358 50
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments	160 "	"	2,540 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	552 58	425 05	9,020 51
	Extraits cadastraux	5,549 50	12,005 21	6,554 90
	Recettes extraordinaires de toute nature	5,272 89	7,868 85	758 "
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	105,008 "	992 "	668 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX fr.	19,056,757 78	24,908,870 55	8,005,154 87	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
5,057,770 08	4,135,565 74	2,547,440 50	905,199 05	606,140 50	1,506,126 85	22,294,555 26	22,294,555 26
2,181,604 90	2,121,707 50	1,471,182 57	276,757 10	208,010 15	539,199 92	15,540,756 56	15,540,756 56
758,167 85	864,754 35	772,758 57	100,968 52	94,615 08	228,765 46	5,859,852 24	5,859,852 24
"	229,727 78	68,501 87	"	1,645 37	5,485 84	305,158 86	305,158 86
59,508 55	2,984 51	48,965 66	60,570 15	512 81	5,077 89	827,071 39	
59,066 12	67,881 87	66,519 70	2,000 28	4,426 05	22,178 95	722,074 35	
14,078 55	10,580 20	44,199 44	5,889 48	41,875 55	15,966 18	535,586 57	18,966,896 02
65,662 92	95,001 99	458,770 27	5,906 25	4 65	25,105 65	1,572,541 20	
980,218 76	627,977 68	1,155,670 65	218,147 86	482,252 97	578,549 75	15,509,622 71	
196,961 52	451,188 45	559,524 96	9,877 48	58,651 55	209,793 20	2,868,997 18	2,868,997 18
1,897,511 74	2,276,855 96	1,321,668 16	2,740,691 16	64,272 92	659,457 99	16,274,558 52	16,274,558 52
1,544,979 06	1,525,648 96	508,950 62	255,586 88	118,519 56	590,520 64	9,051,501 82	9,059,595 16
3,540 50	"	"	"	"	"	8,091 54	
417,451 96	262,637 02	14,714 56	"	"	"	5,125,674 79	4,570,112 27
72,589 10	556,425 07	148,209 96	15,024 28	"	45,560 46	1,244,457 48	
95,894 28	6,166 16	"	"	"	"	155,776 44	155,776 44
"	"	"	"	"	"	20,029 35	20,029 35
"	539 78	"	"	"	"	559 78	
1,466 74	10,898 51	1,000 "	2,015 41	2,712 50	1,760 "	22,551 16	
140 "	57 67	47 94	"	151 04	7 25	10,191 94	
11,572 90	8,585 "	6,455 50	5,661 47	5,548 55	5,422 15	61,150 58	276,114 04
52,476 24	1,046 81	705 40	209 88	297 10	446 90	67,060 07	
7,687 "	"	"	"	"	"	113,255 "	
"	"	1,565 51	"	"	"	1,565 51	
11,415,954 15	15,213,787 01	8,856,225 62	4,576,485 65	1,727,391 49	4,009,595 "	95,750,199 90	95,750,199 90

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Enregistrement.</i> (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,406,042 21	4,851,089 09	1,051,125 97	
	— sous seing privé	47,739 73	208,069 29	93,539 93	
	— judiciaires	126,966 70	255,222 02	58,432 59	
	— d'huissiers	124,688 09	314,174 71	65,997 61	
	Lettres de noblesse	"	1,102 40	"	
	Permis de changer de nom de famille	"	"	"	
<i>Greffe.</i> (30 centim. additionn.)	Mise au rôle	8,076 "	50,586 "	3,706 "	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	41,979 18	116,250 05	19,897 96	
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	25,252 21	62,280 52	17,620 01	
	Droits de transcription d'actes de mutation	468,171 78	835,156 41	407,407 23	
<i>Successions.</i> (30 centim. additionn.)	Droits de succession	3,006,457 77	4,556,059 19	1,530,866 76	
	— de mutation par décès	49,716 57	44,290 05	62,945 72	
	— — sur les successions en ligne directe	220,086 58	752,274 72	308,477 64	
	— dus par les époux survivants	27,285 28	126,855 87	21,215 86	
Timbre (sans additionnels).	Timbres fixes. {	Passeports { à l'intérieur	"	"	"
		{ à l'étranger	792 "	1,848 "	352 "
		Permis de port d'armes de chasse	52,572 "	66,718 "	51,748 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	59,096 55	149,457 65	51,908 45	
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	75,042 40	76,506 45
— à l'étranger			1,532 51	5,194 72	61 59
Timbres adhésifs pour affiches		11,254 23	38,058 05	25,550 16	
	Timbres de dimension	198,753 90	535,282 10	168,245 40	
	Timbres proportionnels	99,634 27	5,264 69	954 40	
Visa	Timbres de dimension. {	Autres que des journaux étrangers	3,548 95	5,248 20	4,342 70
		{ Des journaux étrangers	65 "	445 03	110 95
	Timbres fixes. — Warrants	150 "	"	"	
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	221,996 60	540,959 80	16,528 05
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc	11,534 "	557,105 58	"
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	56,084 65	81,672 "	26,424 50
	{ Affiches	12,664 56	62,651 70	4,302 23	
A REPORTER fr.		7,408,130 92	13,813,400 27	4,855,121 63	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,422,409 06	2,919,784 48	2,590,834 40	469,535 21	650,037 38	1,120,754 50	19,252,552 50	
64,210 39	107,504 68	59,969 95	15,173 66	41,344 04	53,677 35	672,899 02	
71,771 27	158,525 33	90,160 53	17,745 44	50,340 81	48,029 40	846,111 89	
100,575 75	127,060 70	111,546 93	17,005 72	29,482 78	64,585 88	955,118 15	31,726,114 96
"	"	"	"	"	275 60	1,378 0	
"	"	"	"	"	275 60	275 60	
6,519 83	11,052 0	11,524 0	1,798 0	2,824 0	4,604 0	81,279 85	
29,831 06	55,505 30	52,575 60	7,048 08	15,129 92	19,218 85	557,165 98	458,445 81
20,857 95	45,400 78	52,234 12	9,256 60	6,042 87	16,588 20	255,495 26	
461,947 94	524,702 08	428,561 20	89,582 45	134,088 55	194,718 85	3,542,226 52	5,777,719 58
3,076,207 39	2,550,542 80	1,751,506 77	307,558 35	307,405 16	617,069 18	17,465,411 37	
7,520 07	24,271 91	9,517 96	17,478 83	7,524 71	63,551 89	286,615 71	17,750,027 08
412,009 65	478,583 04	279,217 26	67,096 16	58,269 96	139,219 56	2,695,254 37	2,695,254 37
46,367 30	68,592 10	29,516 16	6,106 06	4,182 56	24,502 99	554,220 27	354,220 27
"	2 0	"	"	"	2 0	4 0	
"	168 0	776 0	"	64 0	176 0	4,176 0	
33,744 0	70,690 0	52,380 0	20,555 0	25,582 0	44,170 0	536,959 0	
48,642 35	119,957 25	70,769 30	11,535 70	9,840 85	57,908 35	518,914 25	
17,708 95	26,845 40	29,188 55	116 90	900 25	4,051 25	258,555 0	
759 07	5,474 04	3,537 0	7 00	29 37	245 40	12,691 40	
17,317 24	40,175 0	17,593 90	4,027 02	5,479 08	12,598 05	169,659 71	
220,153 60	589,082 30	265,855 75	77,913 03	107,897 20	144,178 75	2,105,542 05	
323 41	1,253 40	2,805 05	49 0	537 60	116 70	110,988 52	3,278,737 21
2,665 31	7,509 25	4,651 18	810 82	3,323 80	2,954 77	53,552 96	
"	"	15 95	"	"	"	632 93	
25 0	"	"	"	"	"	175 0	
83,432 65	78,710 50	125,206 64	9,233 0	13,582 45	31,771 30	921,220 99	
2,184 30	"	20,128 62	"	"	"	399,772 70	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
41,470 75	20,064 40	37,203 90	1,689 30	818 70	15,033 55	280,463 75	
10,723 09	3,401 91	5,403 03	1,063 89	309 36	2,547 38	102,368 95	
7,199,137 36	7,622,156 72	5,871,127 33	1,151,022 14	1,435,455 20	2,644,027 31	52,020,499 28	52,020,499 28

IMPOTS. — ENREGISTRÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. fr.	7,408,150 02	13,815,400 27	4,855,121 05	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	1,500 »	6,500 »	2,500 »	
	{ Droits de grande naturalisation	»	»	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	10,876 52	10,701 57	12,889 34	
	{ Greffe	»	»	»	
	{ Hypothèques	850 18	2,067 35	995 01	
	{ Successions	56,165 01	51,751 79	27,405 22	
	{ Timbre	804 86	5,655 34	1,565 45	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	{ en totalité	70,051 69	128,655 01	52,565 75
		{ en partie	1,555 97	1,565 01	728 40
	TOTAUX. fr.	7,529,895 15	14,029,162 52	4,955,567 66	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
7,199,157 56	7,622,156 72	5,871,127 53	1,151,922 14	1,455,455 20	2,644,027 31	52,020,499 28	52,020,499 28
500 »	5,000 »	4,500 »	500 »	2,000 »	2,500 »	25,500 »	25,500 »
»	»	»	»	»	»	»	
19,007 50	25,790 79	19,580 12	2,901 72	5,424 55	10,279 80	124,550 71	450,118 58
»	»	»	»	»	»	»	
2,107 52	1,801 45	515 89	1,174 47	658 77	1,501 78	11,429 08	591,955 40
41,022 91	44,514 05	28,454 01	6,441 74	9,905 79	55,581 10	279,199 62	
1,248 55	2,595 25	1,951 08	359 »	568 20	795 70	15,159 17	591,955 40
»	»	»	»	»	»	»	
68,634 18	116,691 75	74,185 40	17,559 84	21,448 12	55,445 32	584,861 04	591,955 40
» 140 12	1,750 78	1,028 06	52 29	507 48	186 25	7,072 56	
7,551,867 72	7,818,100 75	6,001,129 09	1,180,671 20	1,495,746 11	2,728,115 26	55,068,051 26	55,068,051 26

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc.	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	170,587 26	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	»	»	»
	— vers Hasselt.	10,535 12	»	»
	— vers Turnhout	6,613 61	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	20,215 54	»	»
	Sambre	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles	»	110,757 67	»
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	»	»	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke.	»	»	»
	Roulers à la Lys.	»	»	1,590 10
	Gand { Droit général	»	»	5,972 62
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	»	»	855 »
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	»	13,587 85
	Moervaert	»	»	»
	Grande Nèthe	1,854 28	»	»
	Petite Nèthe (canalisée)	3,484 48	»	»
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	300 »	»	»
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse.	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut.	»	»	7,071 15
Lys.	»	»	7,997 64	
Demer.	»	742 39	»	
Yser	»	»	6,778 47	
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	»	»	258 14	
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,850 »	9 50	476 50	
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	45,751 91	»	»	
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	»	»	»
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	»	»	»
TOTAUX. fr.		260,952 20	111,509 56	43,467 52

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		48,570 00	34,043 21	"	"	85,213 30	
		"	75,324 54	"	"	75,324 54	
		"	82,854 02	"	"	253,441 28	
		"	1,061 94	"	"	1,061 94	
		"	2,474 51	"	"	12,809 65	
		"	"	"	"	6,615 61	
		"	"	"	"	20,215 54	
	185,577 96	"	"	"	78,178 00	261,556 86	
	265,504 74	"	"	"	"	574,062 41	
	14,880 20	"	"	"	"	14,880 20	
	141,445 75	"	"	"	"	141,445 75	
	150,024 51	"	"	"	"	130,024 51	
6,140 16	"	"	"	"	"	6,149 16	
1,556 52	"	"	"	"	"	1,556 52	
"	"	"	"	"	"	1,590 19	
27,866 36	"	"	"	"	"	51,858 98	
"	"	"	"	"	"	835 "	1,684,175 87
"	"	"	"	"	"	13,587 85	
2,575 58	"	"	"	"	"	2,575 58	
"	"	"	"	"	"	1,854 28	
"	"	"	"	"	"	3,484 48	
"	"	"	"	"	"	500 "	
25,872 38	"	"	"	"	"	25,872 48	
"	"	27,256 20	"	"	12,344 57	59,600 77	
"	"	12,510 44	"	"	"	12,510 44	
19,868 09	20,754 08	"	"	"	"	34,575 50	
25,851 01	"	"	"	"	"	51,848 65	
"	"	"	"	"	"	742 30	
"	"	"	"	"	"	6,778 47	
90 55	29 25	"	"	"	"	586 72	
5,807 38	743 "	14,140 66	1,804 23	"	4,680 "	29,522 27	
"	"	"	"	"	"	45,751 91	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,916 72	"	"	"	4,916 72	4,916 72
111,615 81	760,559 47	107,412 11	198,582 45	"	95,205 47	1,689,090 59	1,689,090 59

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
Prix de vente des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	348 29	»	»
	Routes	266 53	2,958 42	465 57
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		»	643 51	»
Produits	des successions en déshérence	40 50	7,013 40	499 12
	nets des épaves.	»	»	2,865 62
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		4 40	2,596 88	»
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		»	1,345 »	»
Domaniales. (Valeurs capitales).	provenant du Département des Affaires Étrangères.	»	212 50	»
	— — des Finances	210 »	52,047 55	»
	— — de la Guerre.	25,912 20	59,829 70	16,558 45
	— — de l'Instruction publicq.	»	»	»
	— — de l'Intérieur.	»	1,672 20	625 50
	— — de la Justice	1,554 07	2,912 64	461 71
	— — des Travaux publics.	7,029 70	27,905 51	12,080 10
	— de la Cour des Comptes	»	»	»
Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	de créances ordinaires.	»	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	»	»
Transactions en matière domaniale		»	»	100 »
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		270 09	11,788 16	1,115 21
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		»	»	»
Produit d'objets saisis et confisqués		505 84	227 05	231 59
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»
A REPORTER. fr.		56,141 62	151,182 12	35,002 65

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1870.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,320 »	2,476 23	5,958 21	81 »	»	328 16	10,511 89	
11,474 59	2,082 85	5,291 84	735 10	1,531 29	1,798 41	24,372 20	
555 »	»	3,228 27	5 »	160 »	63 67	4,655 25	
17,864 05	198 »	5,598 31	15,551 90	»	161 80	44,927 08	
10 »	»	»	»	»	»	2,875 62	
297 45	87 40	665 78	»	»	»	3,651 91	
»	»	»	»	»	»	1,545 »	
»	»	»	»	»	»	212 50	
461 75	50 »	582 50	» 70	10 »	»	55,562 50	
16,886 58	20,857 15	7,756 50	11,185 25	60 »	13,889 55	152,895 16	
»	»	»	»	»	»	»	517,876 79
»	»	»	5 »	7 »	»	2,509 70	
475 99	597 57	588 58	511 86	3,548 18	751 03	10,781 45	
8,240 20	5,481 75	5,676 59	545 42	121 »	551 85	63,411 72	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	112,000 »	»	»	»	112,000 »	
»	»	»	626 01	»	»	626 01	
»	»	»	»	»	»	100 »	
2,022 88	1,157 80	3,935 91	21 54	209 78	2,705 60	25,224 77	
150 »	»	200 »	»	»	»	550 »	
586 09	1,650 25	418 05	182 50	54 55	211 90	4,077 42	
»	»	»	»	»	206 63	206 63	
60,324 58	54,309 »	147,680 14	27,258 88	5,481 60	20,426 40	517,876 79	517,876 79

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. fr.	56,111 62	151,182 12	55,002 65	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	557,906 58	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	74,642 87	7,656 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	9,452 08	34 "	
	— du droit de chasse.	"	"	175 "	
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	295 95	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,759 53	"	
	Indemnités pour carbonisation.	"	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,660 66	4,150 70	1,487 06	
	— de bâtiments	78 75	708 75	65 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	461 "	4,911 85	1,816 "	
	— de vidanges.	1,058 "	127 "	594 "	
	Argent non réclamé	"	1,556 90	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	5,796 "	20,611 05	"	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	5,810 "	"	45 50	
	— d'objets non réclamés	64 "	11,478 70	771 60	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	95 16	969 "	"	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	"	109,459 94	"
École vétérinaire. {		Pensions d'animaux malades.	"	5,975 70	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	135 "	"
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		"	105 22	"	
Bénéfices de la fonderie de canons.		"	"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 "	2,046 "	1,500 "	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,409 "	"		
	A REPORTER. fr.	54,057 19	762,821 72	48,942 81	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1870.
des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
60,324 38	54,300 »	147,680 14	27,258 88	5,481 00	20,426 40	517,876 79	517,876 79
»	»	107,463 31	»	155,671 20	51,168 25	650,209 14	
»	»	706 75	»	24,729 50	88 67	107,825 79	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	4,179 50	»	»	»	4,179 50	
»	»	28 96	»	125 80	»	9,640 84	
»	»	5,899 44	»	5,887 »	2,615 »	10,576 44	808,165 35
»	»	»	»	522 75	»	522 75	
»	»	959 66	»	2,419 36	5,044 50	6,719 47	
»	»	255 21	»	5,534 91	110 25	18,637 90	
»	»	»	»	55 50	»	55 50	
2,868 95	6,718 77	5,561 84	160 95	2,795 58	2,846 15	28,250 64	
»	658 40	14,781 92	»	»	118 12	16,588 94	
2,020 15	10,468 14	515 25	105 11	287 50	853 52	21,418 50	
165 70	576 50	»	»	44 »	20 »	2,165 20	
»	»	»	»	»	»	1,556 90	205,766 15
»	50,102 11	16,796 44	»	4,262 80	2,398 78	100,057 16	
59 »	41 »	10,107 50	»	»	525 »	16,386 »	
»	»	»	»	»	»	12,514 50	
57 15	5,315 50	1,112 50	854 80	289 60	57 »	7,248 51	
»	»	»	»	»	»	109,459 94	
»	»	»	»	»	»	5,975 70	
»	»	»	»	»	»	155 »	
»	»	»	1,877 06	»	»	1,980 28	147,445 92
»	»	»	»	»	»	»	
1,776 »	2,622 »	2,022 »	1,256 »	1,278 »	2,112 »	15,504 »	
»	»	»	»	»	»	14,409 »	
67,789 29	168,771 42	314,068 22	51,472 80	205,185 10	86,145 64	1,679,252 10	1,679,252 19

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Report. fr.		54,057 19	762,821 72	48,942 81	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires	755 »	8,017 50	350 »	
	— — et visa des diplômes	1,111 67	19,096 85	2,057 57	
	— — des diplômes des artistes vétérinaires.	»	»	»	
	— des brevets d'invention	2,820 »	155,400 »	1,590 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,622 09	7,862 74	4,588 97	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	77 25	5 25	4 50	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	255 75	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	50 »	270 »	40 »	
	Restitutions volontaires	»	»	»	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,568 49	14,979 14	5,602 94	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	80 98	75 91	51 61	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	7,457 50	»		
De toute autre nature.	»	»	»		
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	52,558 56	64,997 76	22,122 50		
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments	44,526 95	5,428 01	2,541 56	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	3,555 50	858 50	»	
	Fermages de pêche et de chasse	5,881 65	75 »	425 55	
Arrérages de rentes	94 05	166 92	»		
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	1 »	150 »		
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
	— — de créances ordinaires	»	»	»	
	Produits de la calamine	»	»	»	
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Location de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux.	1,860 72	1,545 69	8,047 91
		Routes	»	55 50	147 25
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	3,582 20	9,650 55	15,585 90
		Routes	5,021 49	56,171 49	55,475 50
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,414 26	1,549 »	2,996 85	
	Totaux. fr.		168,236 05	1,112,495 58	148,076 78

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
67,789 29	108,771 42	314,068 22	31,472 80	205,185 10	86,143 64	1,679,252 19	1,679,252 19
"	1,505 "	2,057 50	500 "	"	"	12,065 "	"
4,990 42	2 846 55	8,156 89	125 48	365 47	2,885 33	41,594 05	"
"	"	"	"	"	"	"	"
2,450 "	17,970 "	22,080 "	200 "	560 "	2,120 "	203,060 "	"
5,204 55	5,880 20	4,328 93	1,556 44	2,459 30	2,484 19	57,787 50	"
" 75	"	"	"	"	"	87 75	"
"	"	"	"	"	"	253 75	"
100 "	50 "	150 "	"	"	"	660 "	372,293 65
"	"	"	"	7 50	"	7 50	"
"	280 28	100 "	"	"	"	580 28	"
1 21	7 75	"	"	"	"	8 96	"
"	"	55 25	"	"	"	55 25	"
5,943 94	21,978 45	6,601 49	892 07	9,400 71	1,826 15	67,793 56	"
"	22 70	10 30	"	25 25	"	244 75	"
"	"	"	"	"	"	7,437 50	"
"	"	"	"	"	"	"	"
1,513 46	10,726 85	3,052 50	128 10	271 "	2,382 19	157,552 72	"
7,681 57	2,107 61	1,190 30	472 85	"	2,964 82	64,713 67	"
4,536 50	"	685 "	5,723 90	"	"	15,357 40	"
1,491 85	1,334 94	"	"	"	"	9,206 77	"
108 83	60 39	32 78	451 14	115 65	94 29	1,123 95	"
"	1,970 84	"	"	"	30 "	2,151 84	"
"	"	5,250 "	"	"	"	5,250 "	"
"	"	59,758 46	"	"	"	59,758 46	708,418 79
"	"	"	"	"	"	"	"
"	687 94	1,265 02	"	"	54 33	2,007 29	"
3,550 72	10,774 13	4,866 17	864 48	"	2,721 37	34,011 19	"
1 05	158 80	349 65	21 90	10 "	62 30	804 45	"
32,168 65	58,752 74	1,856 40	7,984 27	"	834 05	130,014 56	"
59,198 47	8,511 34	1,538 30	4,780 65	29,324 04	28,048 14	208,067 20	"
5,768 60	6,239 85	5,534 "	965 15	2,790 60	6,341 "	38,599 29	"
182,259 86	260,657 65	442,925 16	56,027 21	250,314 52	138,991 80	2,759,964 61	2,759,964 61

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux.	8,270 63	27,350 80	9,659 20
— — communaux	52,104 82	58,047 53	30,260 25
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	14,365 32	24,409 77	14,540 07
TOTAUX. fr.	54,738 77	109,897 90	54,449 52

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,456 68	53,121 51	19,209 18	2,474 75	5,525 96	3,725 80	112,772 20	548,010 67
29,098 96	52,668 54	27,501 99	6,908 20	6,529 21	12,529 28	235,258 58	
15,918 77	14,245 53	11,385 25	1,285 60	1,555 59	2,855 04	100,544 94	100,544 94
51,454 41	79,035 18	57,796 42	10,666 53	11,610 76	18,906 12	448,555 61	448,555 61

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des Comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	559 01	779 85	51 19
Déficit des comptables.	Récouvrements par prélèvement sur cautionnements	146 01	"	"
	— divers	44,244 67	584 92	80 53
	Frais de poursuites et d'instances	"	45 24	2 "
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	6,218 64	4,215 52	1,650 42
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	10 09	"	"
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	297 97	10,522 44	571 53
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	167 50	670 "	89 "
	Remboursement du prix de papier électoral	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de la Guerre. Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	500 "	"
Récouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	1,556 14	5,952 88	90 01
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	12 "
	Ministère de la Justice. Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,495 83	41,140 66	14,070 09
	— en matière de simple police	11,480 52	31,935 45	9,748 66
	— militaire	86 35	81 81	198 55
	Frais d'entretien de mendiants	2,731 85	3,611 08	2,558 60
	Ministère des Travaux publics. Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	55,192 28	3,512 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	42 66	69 08	1 66
TOTALS fr.		78,899 04	152,896 99	52,395 64

(142)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879. **

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1879.	1878.	
Foncier fr.	22,204,555 26	21,934,284 50	
Personnel	15,540,756 56	13,250,576 85	
Patentes	5,850,852 24	5,796,700 08	
Redevances sur les mines	505,158 86	541,530 68	
Douanes. — Droits d'entrée	Café	827,071 39	762,251 62
	Eaux-de-vie étrangères	722,074 55	645,425 18
	Bières et vinaigres	555,586 57	558,065 91
	Sucres raffinés	1,572,541 20	1,276,477 11
	Autres marchandises	15,509,622 71	14,925,503 39
Accises	Vins étrangers	2,868,997 18	2,745,670 52
	Eaux-de-vie indigènes	16,274,558 52	14,877,025 92
	Bières	9,051,501 82	9,582,790 47
	Vinaigres	8,091 54	15,740 09
	Sucres étrangers	3,125,674 79	1,819,015 58
	Sucres de betterave indigènes	1,244,457 48	954,058 88
Recettes diverses au profit de l'État.	Glucoses et autres sucres non cristallisables	153,776 44	156,921 45
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	20,029 55	22,172 51
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	539 78	743 86
	Loyers de bâtiments	22,551 16	18,518 91
	Forcements en recette opérés par l'administration ensuite de la vérification des registres tenus par les receveurs	10,191 94	2,175 78
	Extraits cadastraux	61,150 58	61,055 65
	Recettes extraordinaires de toute nature	67,060 07	43,059 55
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires	113,265 »	195,112 50
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,565 51	1,254 51
	TOTAUX fr.	95,750,199 90	91,568,665 06

EN PLUS A 1879.

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
560,070 76	"	Augmentation provenant de l'imposition de maisons et bâtiments nouvellement construits ou reconstruits,
81,179 71	"	Idem. idem.
43,152 16	"	Augmentation due à l'accroissement du nombre des patentables et à des bénéfices réalisés par quelques sociétés anonymes.
"	56,171 82	Diminution ayant pour cause l'état peu florissant de l'industrie charbonnière.
64,859 77	"	Le commerce de cette denrée éprouve des fluctuations assez sensibles et qui tiennent à des causes diverses.
76,651 17	"	Développement de la consommation et établissement de 5 % additionnels en vertu de la loi du 28 juillet 1879.
"	22,477 54	Différence peu sensible, sans cause déterminée.
296,064 09	"	Augmentation résultant des conditions nouvelles de concurrence qui se sont établies depuis quelques années entre les producteurs belges et les producteurs étrangers.
586,119 52	"	Accroissement dû à l'augmentation du taux des droits d'entrée sur les tabacs non fabriqués, décrétée par la loi du 28 juillet 1879.
125,526 66	"	Augmentation trop peu importante pour lui assigner une cause précise.
1,597,552 60	"	Augmentation due en grande partie à l'application des lois du 28 juillet 1879, <i>Moniteur</i> n° 210 et 214.
"	551,288 65	Diminution provenant de ce que les brasseurs parviennent à augmenter le rendement en bière, par hectolitre de contenance imposable, dans une proportion plus forte que celle de l'accroissement de la consommation. Il en résulte une perception moindre pour le Trésor.
"	5,648 75	
1,506,659 21	"	Augmentation résultant de ce qu'il y a eu moins d'exédents de fabrication indemnes de droits, la betterave ayant été de qualité inférieure à cause des intempéries.
510,578 60	"	
"	3,144 99	Diminution sans importance.
"	2,142 96	
"	204 08	
4,252 25	"	
8,018 16	"	La plupart des différences ont trop peu d'importance pour qu'on puisse leur assigner des causes particulières. Quand aux fluctuations dans la taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, elle sont causées par des mouvements commerciaux trop divers pour qu'on puisse les préciser.
114 95	"	
24,000 72	"	
"	79,857 50	
151 "	"	
4,682,471 13	500,956 29	
4,181,534 84		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1879.	1878.
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	19,252,552 30	19,845,709 66
	— sous seing privé	672,899 02	805,467 65
	— judiciaires	846,111 89	855,519 65
	— d'huissiers	95 ,118 15	921,505 59
	Lettres de noblesse	1,578 »	826 80
	Permis de changer de nom de famille	275 60	1,515 80
<i>Greffes.</i> (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	81,379 85	73,625 »
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	557,165 98	546,154 61
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	255,495 26	229,085 97
	— de transcription d'actes de mutation	5,542,926 52	5,771,848 67
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	17,465,411 37	16,625,731 88
	— de mutation par décès	286,615 71	459,920 75
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,695,234 57	2,775,441 »
	— dus par les époux survivants	554,220 27	545,578 54
	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	4 »	8 »
	{ à l'étranger	4,176 »	2,928 »
	Permis de port d'armes de chasse	586,959 »	578,112 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	518,914 25	556,195 15
<i>Débit</i>	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	258,555 »	244,735 50
	{ — à l'étranger	12,691 40	12,495 90
	Timbres adhésifs pour affiches	169,659 71	148,529 16
	Timbres de dimension	2,105,542 05	2,008,028 12
	Timbres proportionnels	110,988 52	121,580 75
<i>Timbre.</i> (sans additionnels)	Visa		
	Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	55,532 96	24,214 55
	{ des journaux étrangers	632 95	518 63
	Timbres fixes. — Warrants	175 »	71 75
<i>Extraordinaire</i>	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	921,220 99	901,922 45
	{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	390,772 70	295,161 25
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
	{ Coupures	»	»
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	280,465 75	249,429 70
{ Affiches	102,868 95	116,461 59	
A REPORTER fr.		52,020,409 28	52,077,004 65

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	591,377 56	
»	152,568 61	
»	9,457 76	Malgré l'augmentation des tarifs, résultant de la loi du 28 juillet 1879, le produit des actes civils et sous seing privé présente encore une diminution relativement importante. — Cette diminution trouve sa cause dans la circonstance que la crise commerciale n'a pas cessé de sévir en 1879 : elle s'est au contraire accentuée.
31,814 76	»	Le nombre et l'importance des transactions immobilières ont continué à décliner.
551 20	»	Quand à l'augmentation qui se remarque dans le produit des actes d'huissiers, elle doit être attribuée à l'influence exercée par la loi du 28 juillet 1879 rendue exécutoire à partir du 1 ^{er} août suivant.
»	1,240 20	Pour le surplus, les différences sont relativement minimes; le produit des lettres de noblesse, des permis de changer de nom de famille, est d'ailleurs très-variable.
2,654 85	»	
11,011 57	»	Produits variables; les différences constatées sont du reste peu sensibles.
6,409 29	»	L'augmentation de la recette des droits d'inscription provient de l'application de la loi du 28 juillet 1879.
»	229,622 55	— La diminution du produit des droits de transcription est en rapport avec celle que présentent les droits d'enregistrement auxquels ce produit est intimement lié.
837,679 49	»	
»	133,514 02	
»	80,206 65	Le produit des droits dus par suite de décès est soumis à des fluctuations difficiles à préciser. — Depuis quelques années le hasard des décès a été cause que plusieurs successions très-opulentes se sont ouvertes en ligne collatérale. L'année 1879 a présenté cette particularité, et on peut s'expliquer ainsi qu'elle accuse une recette supérieure de frs. 837.679,49 à la recette de 1878, quoique celle-ci présentât une augmentation à peu près du même chiffre sur l'année précédente.
10,641 75	»	Il s'établit dans une certaine mesure une balance entre le droit de succession d'une part et les droits de mutation par décès et de mutation en ligne directe, d'autre part, ces derniers droits ayant donné en 1879, un produit inférieur au produit de 1878, de 233,500 frs.
»	4 »	
1,248 »	»	
8,827 »	»	
»	17,280 90	
»	6,228 50	
197 50	»	
21,530 55	»	
97,513 95	»	
»	10,592 25	
11,118 41	»	Le produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur, etc., accuse une augmentation relativement importante, quoique ce droit n'ait pas été augmenté par la loi du 28 juillet 1879; mais il faut noter que le produit de l'année 1878 est faible comparativement aux années antérieures à 1878 : les années 1873 à 1876 présentent en effet une moyenne de frs 381.750,83, chiffre qu'on peut considérer comme normal.
114 50	»	Pour le surplus, si l'on considère l'importance du produit annuel de cet impôt, la circonstance que la crise commerciale existe toujours et qu'elle exerce nécessairement son influence sur le produit du timbre pour effets, et si l'on tient compte, pour les timbres de dimension et les timbres de port d'armes, de l'augmentation du taux résultant de la loi du 28 juillet 1879, la différence en plus ou en moins s'explique parfaitement.
103 25	»	
19,298 54	»	
97,611 45	»	
»	»	
»	»	
51,054 05	»	
»	13,592 44	
1,188,959 65	1,245,465 »	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1879.	1878.	
	Report. fr.	52,020,409 28	52,077,004 63	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire.	25,500 »	4,000 »	
	Droit de grande naturalisation	»	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	124,550 71	114,874 78	
	Greffe.	»	»	
	Hypothèques	11,429 08	9,707 85	
	Successions	279,199 62	225,404 61	
	Timbre	15,159 17	14,895 15	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	584,861 04	475,559 52
		en partie	7,072 56	6,960 24
	TOTAUX. fr.	55,068,051 26	52,928,406 78	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1870.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,188,950 05	1,245,465 »	
21,500 »	»	Produit accidentel.
»	»	
0,475 95	»	L'augmentation de fr. 53,795 01 c ^e dans les amendes de succession est en rapport avec l'augmentation des droits, et pour toutes les pénalités, les augmentations sont dues, en grande partie, à l'application de la loi du 28 juillet 1879.
»	»	
1,721 25	»	
55,795 01	»	
244 02	»	
109,301 52	»	Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés.
112 12	»	
1,385,109 48	1,245,465 »	
159,644 48		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1879.	1878.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	83,213 30	87,081 25
	Maestricht à Bois-le-Duc.	75,524 54	76,502 50
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	253,441 28	268,453 42
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,061 94	1,010 57
	{ vers Hasselt	12,809 63	10,744 98
	{ vers Turnhout	6,015 61	5,875 »
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	20,215 54	17,837 03
	Sambre.	261,556 86	263,056 62
	Charleroi à Bruxelles	374,062 41	382,646 35
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	14,880 20	14,440 52
	Mons à Conté.	141,443 75	148,200 58
	Pommerœul à Antoing	150,024 51	151,845 55
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	6,149 16	6,161 56
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	1,556 52	1,582 16
	Roulers à la Lys	1,590 19	1,265 46
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende.	51,858 98	51,655 76
	{ Droit général	51,858 98	51,655 76
	{ Droit à la porte de Damme	855 »	498 »
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	13,587 85	16,410 59
	Noervaert	2,575 58	3,019 10
	Grande Nèthe.	1,854 28	1,419 76
	Petite Nèthe (canalisée).	5,484 48	5,656 32
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	300 »	500 »
Rivières et canaux.	Gand à Terneuzen.	23,872 58	25,407 74
	Meuse	39,600 77	40,414 32
	Ourthe	12,519 44	11,824 39
	Escaut	54,573 50	54,046 64
	Lys	51,848 65	28,320 12
	Demer	742 39	859 30
	Yser.	6,778 47	6,054 35
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	386 72	216 72
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	29,522 27	31,200 76
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	45,751 01	45,378 01
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	»	»
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,916 72	4,500 »
TOTAUX. fr.		1,689,090 59	1,722,041 28

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	3,807 93	
	978 05	
	15,012 14	
51 37	°	
2,064 65	°	
753 01	°	
2,378 51	°	
	4,099 76	
	8,583 02	
459 88	°	
	6,756 85	
	1,819 04	
	12 40	
174 36	°	
520 75	°	
203 22	°	
537 °	°	
	2,822 76	La différence s'explique par le long chômage résultant de l'hiver rigoureux de 1879.
	445 52	
414 52	°	
	171 84	
	°	
464 64	°	
	813 55	
695 05	°	
526 66	°	
5,528 55	°	
	116 91	
744 12	°	
170 °	°	
	1,678 49	
553 90	°	
	°	
616 72	°	
14,223 47	47,179 16	
32,050 69		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
Postes. { Taxe des correspondances en général.	5,570,930 75	5,896,681 97
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	175,440 29	165,282 91
Articles d'argent . . . { Droits	190,085 60	202,800 70
{ Périmés		
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)	289,192 10	551,177 65
TOTAUX.	6,225,648 71	6,615,945 25
		En plus
Télégraphes	2,181,845 63	2,672,440 60

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
525,751 25	*	L'augmentation porte sur le produit des timbres-poste et les droits de transit des correspondances échangées avec les pays étrangers.
*	10,157 58	La diminution provient de ce qu'à partir du mois de novembre 1879, la taxe de l'encaissement des quittances a été représentée en timbres-poste.
12,715 10	*	Accroissement normal.
61,985 85	*	Idem.
400,451 90	10,157 58	
500,294 53		
400,594 97	*	L'augmentation réelle de 1879, sur 1878 n'est que de fr. 165,643 67; elle est due en partie à l'augmentation normale du mouvement d'un exercice sur l'autre et en partie à l'accroissement des correspondances provenant des réductions de tarifs opérées pendant les années précitées. Il reste à payer à l'Angleterre, sur la différence constatée ci-contre, un compte (non approuvé encore) s'élevant à la somme de fr. 534,951 50. Cette liquidation n'a pu avoir lieu jusqu'ici par suite d'un différend entre l'Office français et l'Office anglais, relativement à l'application des taxes des télégrammes pour l'Angleterre par les voies de France et de Belgique.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	744,780 04	797,952 43

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
*	55,152 39	Cette différence en moins semble provenir de la concurrence des lignes similaires (Calais Douvres et Flessingue-Quanboro).

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
<i>Chemin de fer</i>		
Voyageurs	29,217,975 88	28,587,691 89
Bagages	810,053 85	808,118 02
Équipages	20,671 22	21,451 54
Chevaux et bestiaux	959,412 75	955,718 01
Marchandises	62,499,145 47	57,808,351 15
Produits extraordinaires	2,129,976 31	2,578,229 70
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	2,760 »	2,450 «
	95,659,995 36	90,759,970 31
Restant à recouvrer des années antérieures.	547,969 10	169,920 55
TOTAUX	96,187,064 46	90,909,890 86

VAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
650,283 99	•	} Accroissement normal du trafic et extension du réseau.
1,955 81	•	
•	760 32	Sans observation.
25,694 74	•	Accroissement du trafic de l'Allemagne vers la France.
4,690,794 52	•	Accroissement normal du trafic intérieur de l'État et extension du réseau.
•	448,255 49	} Cette diminution provient de ce que depuis le 1 ^{er} janvier 1879 les redevances payées par les compagnies pour leur part d'intervention dans les frais d'exploitation des gares communes, sont restituées au Budget pour ordre, comme valeur de emploi, alors qu'antérieurement à cette date, elles étaient versées aux produits extraordinaires.
350 •	•	
5,540,058 86	449,015 81	Sans observation.
4,900,025 05	•	
577,148 55	•	
5,277,173 60	•	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1879.	1878.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	25,456 17	27,450 22
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	1,164 55	1,551 55
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	73,552 50	85,222 75
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	51 50	53,492 75
	— — au <i>Recueil des lois</i>	205 20	456 »
	— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i>	•	5,244 25
TOTAUX fr.		100,169 92	151,197 52

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS	
1,994 05	»	Sans observation
187 »	»	
9,800 25	»	
53,461 25	»	
250 80	»	
5,244 25	»	
51,027 60	»	
51,027 60		

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1879.	1878.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux	10,511 89	20,884 58	
	{ Routes	24,372 20	25,544 57	
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	4,655 25	7,500 85	
	Produits {	de successions en déshérence.	44,927 08	69,800 05
		nets des épaves	2,875 62	13,800 76
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	5,651 91	1,947 24	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	1,545 »	1,550 »	
	provenant du Département des Affaires Étrangères . . .		212 50	»
		— — des Finances	55,562 50	17,555 12
		— — de la Guerre	152,895 16	127,400 55
		— — de l'Instruction publique . . .	»	»
		— — de l'Intérieur	2,509 70	3,720 48
		— — de la Justice	10,781 45	13,959 27
		— — des Travaux publics	65,411 72	54,710 92
	de la Cour des Comptes.		»	»
			»	»
	Remboursement de capitaux. {	du fonds de l'industrie nationale	»	»
		de créances ordinaires.	112,000 »	112,000 »
	Rachat et transfert de rentes.	626 01	»	
	Transactions en matière domaniale.	100 »	»	
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	25,224 77	14,950 03		
Refournissement pour moins valeur de mobilier (bacs et bateaux)	550 »	»		
Produits d'objets saisis et confisqués	4,077 42	7,063 95		
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	206 65	2,025 72		
A REPORTER fr.		517,876 79	472,263 85	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	10,572 69	
1,027 85	»	
»	2,865 58	
»	24,872 97	
»	11,015 14	
1,704 67	»	
»	205 »	Produits éventuels.
212 50	»	
55,807 58	»	
25,494 65	»	
»	»	
»	1,410 78	
»	5,157 84	
50,700 30	»	
»	»	
»	»	
»	»	
626 01	»	
100 »	»	
8,294 74	»	Sans importance.
550 »	»	
»	2,986 55	
»	1,819 09	
104,518 56	58,705 02	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1879.	1878.	
REPORT. fr.		517,876 79	472,265 85	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	650,209 14	485,980 29	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	107,825 79	86,291 50	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, paillage, foin et herbages	4,179 50	1,556 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	9,040 84	18,777 10	
	— du droit de chasse.	10,576 44	10,556 44	
	— — de pêche (baux et licences)	522 75	522 75	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	6,719 47	8,971 25	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	18,657 90	19,555 60	
	Indemnités pour carbonisation	55 50	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	28,250 64	32,057 75	
	— de bâtiments.	16,388 94	18,296 45	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	21,418 50	21,739 18	
	— de vidanges.	2,165 20	2,516 20	
	Argent non réclamé	1,556 90	1,547 47	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	100,057 16	227,271 65	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	16,586 "	5,807 "	
	— d'objets non réclamés.	12,314 50	11,554 80	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,248 51	5,495 85	
	Etablissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	109,439 94	114,039 40
École vétérinaire. {		Pensions d'animaux malades	5,975 70	4,144 00
		Produit des ventes d'objets divers.	155 "	60 "
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.		1,980 28	6,264 48	
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,504 "	15,486 "	
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	14,409 "	15,601 "		
A REPORTER fr.		1.679,252 19	1,584,616 96	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
104,318 50	58,705 62	
164,228 85	"	} Plus grande demande de bois. Produit variable selon l'étendue et la nature des peuplements.
21,552 20	"	
"	"	
2,825 50	"	
"	9,136 26	
40 "	"	
"	"	
"	2,251 78	
"	917 79	
55 50	"	
"	3,827 11	
"	1,907 49	
"	520 68	
"	551 "	
9 45	"	
"	127,214 47	} Produits éventuels ou sans importance.
10,579 "	"	
979 50	"	
1,752 66	"	
"	5,499 46	
1,830 80	"	
75 "	"	
"	4,284 20	
"	"	
18 "	"	
808 "	"	
509,051 09	214,415 86	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1879.	1878.	
	REPORT. fr.	1,670,252 19	1,584,616 96	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires	12,965 »	55,520 75	
	— — et visa des diplômes	41,594 05	21,014 42	
	— des brevets d'invention.	205,060 »	187,220 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	37,787 50	38,466 25	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	87 75	»	
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France	235 75	188 75	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	660 »	»	
	Restitutions volontaires	7 50	184 »	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	580 28	581 68	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	8 96	10 35	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	35 25	54 92	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	67,795 56	97,951 07	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	244 75	416 56	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	7,457 50	2,887 50	
	De toute autre nature	»	»	
	<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	157,552 72	159,293 91
Génie militaire. {		Location de biens-fonds et de bâtiments	64,713 67	64,920 80
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	15,557 40	9,218 95
		Fermages de pêche et de chasse	9,206 77	8,568 57
Arrérages de rentes.		1,123 95	1,164 88	
Redevances pour concessions de prises d'eau		2,151 84	2,151 84	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		5,250 »	7,500 »	
— — de créances ordinaires		69,758 46	62,845 10	
Produits de la calamité.		»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées)		2,007 29	5,097 10	
Location de terrains provenant d'emprises {		Rivières et canaux.	34,011 19	36,175 92
		Routes	804 45	764 86
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {		Rivières et canaux.	130,014 56	176,048 57
	Routes	208,067 20	186,604 84	
Droits de pêche (rivières et canaux).	38,599 29	42,844 74		
	TOTAUX. fr.	2,759,964 61	2,728,111 07	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
309,051 00	214,415 86	
»	20,555 75	
20,579 61	»	
15,840 »	»	
»	678 75	
87 75	»	
45 »	»	
600 »	»	
»	176 50	
»	1 40	
»	1 59	
»	21 67	
»	50,157 71	
»	171 81	
4,550 »	»	
»	»	
»	21,741 19	
»	207 15	
6,158 45	»	
658 40	»	
»	40 93	
»	»	
»	2,250 »	
»	3,086 64	
»	»	
»	1,089 81	
»	2,162 75	
59 59	»	
»	46,054 01	
21,462 56	»	
»	4,445 45	
579,092 25	347,258 71	
31,853 54		

Produits éventuels ou sans importance.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	88,597 31	86,356 11
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,224,709 86	2,043,651 58
— des actes des commissariats maritimes	96,537 56	97,979 85
— des droits de chancellerie	8,747 20	7,397 20
— — de pilotage	1,743,252 65	1,750,656 11
— — de fanal	623,559 54	584,445 29
— de la régie du <i>Moniteur</i>	65,650 40	53,363 65
— des écoles de réforme	165,882 08	191,265 44
— du placement des fonds disponibles du Trésor	241,542 80	947,937 28
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,024,409 94	860,041 78
Bonification d'un quart p. $\frac{0}{100}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale.	147,462 21	188,200 75
TOTAUX. fr.	6,429,751 53	6,791,204 98

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,241 20	•	<p>En 1879, il y a eu augmentation dans les produits à charge de divers (cession de nourriture à des surveillants, décomptes de trousseaux d'habillement de gardiens, nourriture et couche de détenus, location de chambres de pistole) 8,934 86</p> <p>Par contre, il y a eu diminution dans le produit des créances à charge des Budgets de la Justice et de la Guerre, dans le bénéfice sur le travail des prisons secondaires et les achats à la cantine. 6,580 11</p> <p style="text-align: right;">Différence à peu près égale de . . . fr. <u>2,384 75</u></p>
181,058 28	•	Accroissement des fonds de dépôt.
»	1,642 47	Le mouvement des navires de mer en destination du port d'Anvers a été comparativement à 1878, inférieur de 499 navires.
1,350 »	•	Cette augmentation est en rapport avec le nombre de taxes perçues par la légation Belge, à Paris.
12,596 52	•	Si le mouvement de la navigation de l'Escaut n'a pas été aussi grand en 1879, par contre le tonnage général des navires présente une augmentation de 113,269 tonneaux; de là une différence en plus de fr. 58,914 25 pour les taxes de fanaux dont la perception est basée sur la capacité des navires. Quant à l'augmentation de fr. 12,596 52 dans les recettes du pilotage, elle est due à un plus fort tirant d'eau des navires et à un plus grand nombre de prestations de service du Remorqueur, à Ostende.
58,914 25	•	
12,266 77	•	Augmentation due au nombre plus grand des tirés à part.
»	25,385 56	L'ophtalmie granuleuse ayant éclaté à l'école de réforme de Ruysselede, ordre a été donné de suspendre l'envoi dans cet établissement de jeunes indigents mendiants et vagabonds. C'est à cette circonstance qu'est due la différence signalée ci-contre.
»	706,504 48	La différence en moins pour 1879 résulte de ce que pendant cette année, les placements ont été moins importants et moins productifs qu'en 1878.
164,368 16	•	Cette augmentation est due en grande partie aux bénéfices que la Banque Nationale a réalisés en 1879 sur son portefeuille Fonds publics.
»	40,738 52	La moyenne des billets en circulation pendant l'année 1879 n'a été que de 307,586,550 francs contre 318,437,180 francs en 1878.
412,705 18	774,368 83	
561,565 65		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
Frais de perception des centimes provinciaux	112,772 20	100,585 52
— — communaux	255,258 38	226,057 70
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	100,544 94	77,931 82
TOTAUX fr.	468,555 61	414,375 04

EN PLUS A 1879. . . .

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,388 77	*	Les différences résultent de l'accroissement continu des impositions provinciales et communales par suite de l'augmentation du nombre des centimes additionnels.
8,280 68	*	
22,613 12	*	
34,282 57	*	
34,282 57		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1879.	1878.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des Comptes	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	1,710 17	4,862 40
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	2,491 97	5,569 54
	— divers	45,562 51	5,305 72
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	236 48	1,740 77
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	200,845 56	197,516 51
	aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	22 65	206 20
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	16,575 45	8,734 76
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Ministère des Finances. Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	47 80	55 70
	Remboursement du prix de papier électoral	18 50	2,744 47
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêts.	1,678 "	1,665 "
	Remboursements divers	"	4,750 98
	Restitution de droits	50 80	"
	Ministère de la Guerre. Restitution de droits	"	4 40
	Remboursements divers	500 "	"
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	9,779 80	6,585 82
	Remboursement de subsides	1,000 "	1,000 "
Restitution de droits	"	"	
Remboursements divers	12 "	"	
Ministère de la Justice. Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	139,220 95	124,896 96	
— — de simple police	144,485 91	144,887 15	
— militaire	1,776 87	1,254 60	
Frais d'entretien de mendiants	19,951 57	15,991 59	
Ministère des Travaux publics. Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	"	"	
Rachat des annuités.	"	"	
Frais de surveillance de travaux publics concédés	75,516 28	70,614 71	
— d'entretien de routes concédées	660 48	"	
Restitution de droits	124 40	488 08	
TOTAUX. fr.		661,843 69	596,433 25

GISTREMENT ET DOMAINES.

§ DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
•	5,152 25	
•	3,077 57	Recettes accidentelles
40,056 79	•	
•	1,504 29	
3,528 85	•	Modification dans l'étendue des bois
•	•	
•	185 57	
7,838 67	•	
•	•	
•	7 90	
•	2,725 97	
15 •	•	
•	4,730 98	
30 80	•	
•	4 40	
500 •	•	Recettes accidentelles
5,595 98	•	
•	•	
•	•	
12 •	•	
14,523 97	•	
•	405 24	
542 18	•	
5,959 78	•	
•	•	
•	•	
4,701 57	•	
660 48	•	Différences sans importance.
•	565 68	
81,564 07	16,155 65	
65,410 44		

RÈMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1879.	1878.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	302,594 82	200,554 74
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,508 .	21,508 .
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	53,014 58	25,277 .
Recettes diverses et accidentelles	1,547,686 25	1,590,235 25
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées .	41,985 32	58,470 44
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,360 .	1,360 .
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 .	9,000 .
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	27,741 66	24,644 65
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,999 84	9,999 84
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie	175,000 .	175,000 .
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} /26 juin 1877 .	985,815 76	1,109,040 48
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	151,955 05	•
TOTAUX. fr.	3,512,257 06	3,284,890 40

TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1879.
EN PLUS.	EN MOINS.	
41,840 08	*	L'augmentation constatée en faveur de l'exercice 1879 provient notamment du produit des fournitures faites par le service industriel au Département de la Justice.
"	"	
12,757 58	"	Ces différences se produisent annuellement et en sens inverse selon que les provinces s'acquittent envers le Trésor avec plus ou moins de célérité.
"	42,540 "	Sans explication.
"	16,487 12	La province de Brabant a renoncé à son abonnement à partir du 1 ^{er} janvier 1879.
"	"	
"	"	
3,097 01	*	Produit éventuel.
"	"	
"	"	
"	125,226 72	Ces quotes-parts d'annuités décroissent d'année en année, pour prendre fin en 1886.
151,955 03	*	Ce produit figure pour la première fois au Budget sous une rubrique spéciale; en 1877 et en 1878 il a été confondu avec les recettes accidentelles.
209,629 50	182,262 84	
27,566 66		

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

—

DÉPENSES.

—

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1878.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		3^e SECTION. — Dette contractée depuis 1830.				
		§ 1. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	8	Dette à 4 p. %	270,216 66	270,216 66	•	270,216 66
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	10,000 »	2,960 »	•	2,960 »
	22	A. Frais relatifs au service :				
		1 ^o Des diverses dettes et annuités. Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.				
		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.				
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du mi- nimum d'intérêt, en exécution des conventions	12,930 21	5,500 »	•	5,500 »
	25 ^{bis}	Frais relatifs à la liquidation de la rémunération immédiate accordée par la loi du 3 juin 1870, pour les caisses de mi- lice des années 1871, 1872, 1873 et 1874.	964 75	950 »	•	959 »
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1878	305,111 62	288,435 66	•	288,435⁶⁶

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOËS		PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
279,216 66	»	»	•	»	•		α) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes le 18 novembre 1879.
2,960 »	»	•	7,040 »	»	•		
5,500 »	»	•	7,650 21	»	•		
950 »	»	•	5 75	»	•		
288,455 66	»	•	14,675 96	»	•		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		EXERCICE 1879. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 ½ p. %	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Dette à 4 ½ p. %, 2 ^e série	3,057,882 50	357,542 50	3,375,425 »	3,375,425 »
	3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,508 14
	4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	»	»	»	1,560 08
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dependances	»	»	»	105,820 10
	6	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dette contractée depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	7	Dettes à 4 ½ p. %, 1 ^{re} , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e séries	17,958,333 70	1,095,370 41	10,953,704 11	10,953,704 11
	8	Dette à 4 p. %	8,467,406 »	944,723 25	9,412,219 25	9,412,219 25
	9	Dette à 3 p. %	11,605,770 »	773,718 »	12,379,488 »	12,379,488 »
	10	Intérêts de la dette flottante a)	»	»	»	449,126 67
		TOTAUX fr.	46,568,472 98	4,051,354 16	50,619,827 14	
		a) Le crédit primitif de l'article 10 de 188,960 francs a été augmenté d'une somme de fr. 260,166 67 c ^e par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 157.				
		A REPORTER. fr.				51,278,096 15

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS NICÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 59	2,749,495 59	5,498,990 78
3,206,080 »	3,206,080 »	.	3,206,080 »	.	.	169,545 »	.	.
80,598 14	80,598 14	.	80,598 14
.	1,560 08	.	.
105,820 10	.	105,820 10	105,820 10
21,164 02	.	21,164 02	21,164 02
18,947,495 65	18,947,495 65	.	18,947,495 65	.	.	1,006,210 48	.	.
8,707,091 »	8,550,148 50	376,942 50	8,707,091 »	.	.	705,128 25	.	.
12,379,488 »	12,379,488 »	.	12,379,488 »
449,126 67	188,960 »	260,166 67	449,126 67
40,305,852 50	45,882,263 68	5,515,588 68	40,305,852 50	.	.	1,882,243 79	.	.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . fr.	51,278,006 15	49,595,852 36	45,882,265 68	5,515,588 68
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	12	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,550 »	672,550 »	672,550 »	»
	13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
	14	Huitième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	15	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Com- pagnie du Luxembourg	599,845 »	599,845 »	259,297 50	540,547 50
	16	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	5,192,050 »	5,192,050 »	1,418,525 »	1,775,525 »
	17	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,950 »	284,950 »	154,675 »	150,275 »
	18	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,169 »				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 5,080,668 »	8,471,837 »	8,471,837 »	8,471,837 »	»
	18 ^{bis}	Fractions d'annuités, payées en numéraire à la Société de construction de chemins de fer. (Convention-Loi des 25 avril-3 juin 1870.) a)	15,709 58	15,709 58	»	15,709 58
	18 ^{ter}	Annuités de 22 francs par titre, payées sur cent actions ordi- naires de la Grande Compagnie du Luxembourg pour les années 1874 à 1878. b)	11,000 »	11,000 »	»	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	19	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»
	20	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif: les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	665,000 »	716,256 66	570,000 »	546,256 66
		A REPORTER. fr.	66,645,105 47	64,812,118 54	58,515,215 92	6,287,902 42

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
40,505,852 56	•	•	1,882,245 79	•	•	
500,000 •	•	•	•	•	•	
672,550 •	•	•	•	•	•	
500,000 •	•	•	•	•	•	
612,000 •	•	•	•	•	•	
599,845 •	•	•	•	•	•	
5,192,050 •	•	•	•	•	•	
284,950 •	•	•	•	•	•	
8,471,857 •	•	•	•	•	•	
15,709 58	•	•	•	•	•	
•	11,000	•	•	•	•	a et b) Les crédits des articles 18 ^{bis} et 18 ^{ter} ont été alloués par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 mai 1860, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137
42,287 74	•	•	•	•	•	
716,256 66	•	•	•	50,000 •	81,256 66	
64,801,118 54	11,000 •	•	1,882,245 79	50,000 •	81,256 66	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	66,645,105 47	64,812,118 34	58,513,215 92	6,287,902 42
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		A. Frais relatifs au service :				
		1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc., fr. 96,500 »				
	21	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie 6,000 »	110,000 »	87,558 59	18,747 90	68,610 69
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »				
II.		Rémunérations.				
	22	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif)	2,800,000 »	2,853,810 »	674,690 »	2,179,120 »
	23	Pensions diverses a)	8,649,000 »	8,376,042 36	4,029,442 76	4,320,514 24
	24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 »	600,000 »	535,930 91	45,942 60
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	25	A. Intérêts, à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 900,000 »	905,000 »	1,018,127 96	216,497 53	791,635 08
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »				
	26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	50,000 »	53,055 87	»	53,055 87
	27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	900,000 »	946,084 64	12,467 64	950,103 28
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique	80,655,105 47	78,746,597 76	64,019,042 66	14,676,884 18

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
64,801,118 54	11,000 .	•	1,882,243 79	50,000 .	81,256 66	
87,358 59	•	•	22,641 41	•	•	
2,853,810 .	•	•	•	•	53,810 .	
8,549,957 .	26,083 36	•	272,957 64	•	•	
599,923 51	76 40	•	•	•	•	
1,008,132 61	9,995 35	•	•	•	115,127 96	
55,055 87	•	•	•	•	5,055 87	
942,570 92	5,513 72	•	•	•	46,084 64	
78,695,926 84	50,670 92	•	2,177,843 84	50,000 .	209,335 13	

a) Par l'article 8 de la loi concernant l'augmentation des pensions militaires du 14 mars 1880, *Moniteur* du 17. n° 77, l'art 23 du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1879 est augmenté d'une somme de 380,000 francs. Le crédit primitif de cet article s'élevait à fr. 8,269,000.

. DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1878. (Art. 30 de la loi de comptab.).	303,111 62	288,435 66	•	288,435 66
		TOTAL du Budget de l'exercice 1879.	80,655,105 47	78,746,597 76	64,019,042 66	14,676,884 18
		TOTAL. . . . fr.	80,958,217 09	79,035,035 42	64,019,042 66	14,965,310 84

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
288,455 66	.	.	14,675 06	.	.	
78,695,026 84	50,670 92	.	2,177,842 84	30,000	299,355 13	
78,084,562 50	50,670 92	.	2,192,518 80	30,000	299,355 13	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du
18 février 1879, *Moniteur* du 20, n° 51, à la somme de fr. 79,990,229 22

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 664,870 25

2° Les parties de crédits transférées du Budget de l'exercice 1878 au Budget
du présent exercice, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité
de l'État. 303,111 62

TOTAL. fr. 80,958,217 09

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1879. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	<i>Liste civile</i> (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000	3,300,000	3,300,000	»
II.	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	»
	3	<i>Sénat</i>	110,000	110,000	110,000	»
III.	4	<i>Chambre des Représentants</i>	872,000	872,000	600,017 68	271,982 32
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	125,525	125,525	119,566 27	6,158 73
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	20,000	14,178 40	5,821 51
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	798	598	200
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.			4,699,475	4,699,073	4,414,910 44	284,162 56

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RENTATA EFFECTUATA OU A JUSTIFICATA		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
3,500,000	»	»	»	»	»		
200,000	»	»	»	»	»		
110,000	»	»	»	»	»		
872,000	»	»	»	»	»		
70,750	»	»	»	»	»		
125,525	»	»	»	»	»		
20,000	»	»	»	»	»		
798	»	»	402	»	»		
4,099,075	»	»	402	»	»		

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1878, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 4,099,475 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS.				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Publications officielles.				
VI.	19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>An- nales parlementaires</i> , et travaux accessoires	a) 672 65	672 65	•	672 65
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
X.	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourri- ture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	b) 69 75	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1876	742 40	672 65	•	672 65
		EXERCICE 1878.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
		Palais de Justice.				
V.	18	Construction, réparation et entretien de locaux. — Sub- sides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribu- naux et des justices de paix	c) 246 70	246 70	•	246 70
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
X.	51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	d) 270 »	270 »	•	270 »
	52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'An- vers. — Travaux d'agrandissement.	e) 694,165 08	694,165 08	193,885 18	500,279 90
	53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	f) 22,408 48	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1878	717,090 26	694,631 78	193,885 18	500,796 60

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	LES CRÉDITS.	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité			
672 65	•	•	•	•	•	•	a) et b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 7 novembre 1879.
•	•	•	•	69 75	•	•	
672 65	•	•	•	69 75	•	•	
246 70	•	•	•	•	•	•	c) Idem. le 14 novembre 1879.
270 •	•	•	•	•	•	•	d, e et f) Idem. le 7 novembre 1879.
694,165 08	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	22,408 48	•	•	
694,681 78	•	•	•	22,408 48	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1879. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	351,800 »	351,800 »	351,051 67	748 33
	3	Matériel	50,000 »	49,995 16	29,300 40	20,694 76
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 »	2,022 48	1,102 05	860 45
	5	Frais de route et de séjour	9,000 »	4,067 80	4,332 40	635 40
		II. Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	270,820 »	266,382 50	197,640 »	68,742 50
	7	— (<i>Matériel</i>).	a) 5,580 »	5,580 »	5,500 »	80 »
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	b) 853,960 »	830,118 56	761,475 52	68,002 84
	9	— (<i>Matériel</i>).	c) 29,705 »	29,664 82	21,957 25	7,727 57
	10	Tribunaux de première instance et de commerce.	d) 1,928,750 »	1,909,658 25	1,675,358 04	254,320 21
	11	Justices de paix et tribunaux de police	e) 919,500 »	919,500 »	705,392 06	214,107 94
		III. Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	22,250 »	21,440 »	21,040 »	400 »
	13	— (<i>Matériel</i>)	f) 5,250 »	4,900 96	2,000 »	2,900 96
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	49,900 »	46,753 35	42,758 33	3,975 »
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	5,720 »	5,720 »	5,720 »	•
		IV. Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (<i>crédit non limitatif</i>)	955,000 »	1,225,082 99	237,488 58	987,594 41
	17	Litt. A. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels 11,008 »	21,508 »	18,199 68	18,016 36	183 32
		Litt. B. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires 10,500 »				
		A REPORTER. . . . fr.	5,483,743 »	5,710,766 33	4,099,152 66	1,610,976 67

LA JUSTICE (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000	•	•	•	•	•	
351,800	•	•	•	•	•	
40,995 10	•	•	4 84	•	•	
2,022 48	•	•	3,977 52	•	•	
4,967 80	•	•	4,032 20	•	•	
266,382 50	•	•	4,437 50	•	•	
5,580	•	•	•	•	•	
820,478 36	640	•	3,841 64	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 3,800 francs a été augmenté d'une somme de 80 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142.
29,664 82	•	•	40 18	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 801,210 francs a été augmenté d'une somme de 32,730 francs par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août n° 213.
1,900,658 25	•	•	19,091 75	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 24,000 francs a été augmenté: 1 ^o d'une somme de 1,500 francs par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213; 2 ^o d'une somme de 4,305 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880 <i>Moniteur</i> du 21, n° 142. — Ensemble 29,705 francs.
919,500	•	•	•	•	•	
21,440	•	•	810	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 10 de 1,861,300 francs a été augmenté: 1 ^o d'une somme de 20,650 francs par l'article 2 de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94; 2 ^o de 46,800 francs par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213; soit ensemble 1,928,750 francs.
4,900 96	•	•	349 04	•	•	
46,733 33	•	•	3,168 67	•	•	
5,720	•	•	•	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 11 de 918,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142.
1,225,082 99	•	•	•	•	270,082 99	f) Le crédit primitif de l'article 13 de 2,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,250 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142.
18,109 68	•	•	5,508 32	•	•	
5,710,196 33	640	•	43,039 66	•	270,082 99	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	8,483,743 »	5,710,766 55	4,099,152 66	1,610,973 67
V.		Palais de justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	155,000 »	135,000 »	62,052 85	61,925 78
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	a) 550,000 »	479,580 58	442,848 58	36,752 »
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	2,720 »	2,720 »	»
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	b) 26,600 »	26,475 85	18,069 88	8,405 97
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	7,540 57	3,100 »	4,440 57
VII.		Pensions et secours.				
	23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	24,975 75	24,667 58	306 17
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 »	7,650 »	7,650 »	»
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	900 »	900 »	»
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	4,000 »	2,940 »	1,060 »
		À REPORTER. fr.	6,354,843 »	6,399,606 88	4,664,981 55	1,723,843 96

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES crédit LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comptabilité.		
5,710,126 55	640 »	»	45,059 66	»	270,082 99	
124,858 61	10,141 39	»	»	»	»	
479,580 58	»	»	50,419 42	»	»	a) Le crédit primitif de l'art. 19 de 210,000 francs a été augmenté : 1 ^o d'une somme de fr. 150,000 par l'art 2 de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n ^o 94; 2 ^o de fr. 160,000 par l'article unique de la loi du 7 août 1879, <i>Moniteur</i> du 9, n ^o 221; ensemble fr. 530,000.
2,720 »	»	»	280 »	»	»	
26,475 85	»	»	124 15	»	»	b) Le crédit primitif de l'art. 21 de 26,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 1,500 par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n ^o 142.
7,540 37	»	»	6,459 65	»	»	
24,975 75	»	»	26 25	»	»	
7,650 »	»	»	4,350 »	»	»	
900 »	»	»	600 »	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
6,588,825 49	10,781 39	»	105,319 11	»	270,082 99	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	6,254,845	6,599,606 88	4,604,981 55	1,723,843 96
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires à l'exception de celui de Liège.	321,400	320,066 66	267,166 66	52,000
	28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011	62,010 52	46,507 89	15,502 63
	29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures.	a) 4,345,000	4,514,625 54	5,069,018 18	1,274,126 19
	30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	925,000	679,859 97	1,100	661,091 49
	31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	72,558	72,445 51	48,679 01	25,764 50
	32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000	11,596 77	4,500	7,296 77
	33	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	15,292	15,255 54	11,469	3,786 34
	34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000		1,000
	35	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	20,000	20,000	12,600	7,400
	36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	11,000	10,988 09	7,547 26	3,504 85
	37	Secours pour les ministres des cultes.	b) 32,500	32,500	13,975	18,925
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à charge de l'Etat.	200,000	149,550 45	23,471 91	114,874 66
	39	Subsides: a) 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; — b) construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	455,000	455,000	253,340 94	201,609 06
		A REPORTER. . . . fr.	12,708,604	12,574,501 53	8,424,757 38	4,103,725 23

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES opérant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,388,825 49	10,781 39	.	105,519 11	.	270,082 99	
320,066 66	.	.	1,353 54	.	.	
62,010 52	.	.	48	.	.	
4,345,744 57	789 17	.	376 4	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 29 de 4,340,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,000 par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142.
662,191 49	17,668 48	.	245,140 03	.	.	
72,445 31	.	.	114 69	.	.	
11,506 77	.	.	1,403 25	.	.	
15,255 54	.	.	36 66	.	.	
1,000	
20,000	
10,852 09	156 .	.	11 91	.	.	
52,200 .	300	b) Le crédit primitif de l'article 37 de 30,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 2,300 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213.
158,346 57	11,003 88	.	50,649 55	.	.	
454,050 .	50	
12,555,482 61	40,818 92	.	404,585 46	.	270,082 99	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,708,604	12,574,501 55	8,424,757 58	4,108,725 25
		IX <i>(suite).</i>				
		Établissements de bienfaisance (suite).				
	40	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	10,800	6,346 05	2,437 20	5,635 25
	41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	3,000	1,547	175	1,572
	42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	14,000	14,000	
	45	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700	268,311 58	214,555 27	55,764 51
		"	"	"	"	"
		"	"	"	"	"
		X.				
		Prisons.				
		SECTION 1^{re}. — Service économique.				
	44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,150,000	1,153,432 01	777,180 16	552,598 69
	45	Gratifications aux détenus.	12,000	10,571 34	8,256 85	2,314 51
	46	Frais d'habillement des gardiens.	52,000	27,352 01	390 72	26,941 29
	47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000	9,109 89	6,458 60	2,651 29
	48	Traitements des fonctionnaires et employés a) 831,050	831,050	830,797 55	808,528 21	22,181 78
	49	Frais d'impression et de bureau	40,000	39,014 70	36,429 97	12,584 75
	50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000	142,995 51	71,190 14	71,798 62
	51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. Continuation des travaux d'agrandissement	652,000	595,626 49	114,033	481,593 49
	52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	47,000	28,538 13	10,800 07	17,738 06
		A REPORTER. fr.	15,964,154	15,081,925 37	10,489,272 55	5,147,899 45

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
13,535,482 61	40,818 92	•	404,385 40	•	270,082 99	
6,172 45	175 60	•	4,453 95	•	•	
1,547 •	•	•	1,453 •	•	•	
14,000 •	•	•	•	•	•	
268,209 78	11 60	•	14,388 62	•	•	
1,129,778 85	5,633 16	•	16,567 99	•	•	
10,571 54	•	•	1,428 66	•	•	
27,532 01	•	•	4,667 99	•	•	
9,109 89	•	•	1,890 11	•	•	
850,709 99	87 34	•	252 67	•	•	
39,014 70	•	•	985 30	•	•	
142,088 76	6 75	•	•	27,904 49	•	
595,626 49	•	•	•	56,573 51	•	
28,538 15	•	•	18,461 87	•	•	
15,657,172 •	44,751 37	•	468,935 62	83,378 •	270,082 99	

n) Le credit primitif de l'article 48 de 214,530 francs a été augmenté d'une somme de 16,300 francs par l'article 1^{er} de la loi du 18 mai 1880, *Moniteur* du 21, n° 142.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	15,064,154	15,081,925 57	10,480,272 55	5,147,809 45
X (suite).		Prisons (suite).				
		SECTION 2. — Service des travaux.				
	53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000	147,609 70	150,040 45	17,569 25
	54	Gratifications aux détenus.	40,000	29,084 17	22,295 25	6,788 94
	55	Frais d'impression et de bureau.	5,000	1,755 52	1,604 53	150 99
	56	Traitements des fonctionnaires et employés.	76,550	61,804 50	60,185 65	1,620 85
		SECTION 3. — Traitements de disponibilité.				
	57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	b) 16,400	14,501 24	14,501 24	•
XI.		Frais de police.				
	58	Mesures de sûreté publique.	80,000	80,000	80,000	•
XII.	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	c) 6,945	6,944 30	4,625 05	2,507 27
XIII.		Dépenses concernant les exercices clos de 1877 et années antérieures.				
	60	Cour d'appel. — Matériel.	d) 4,905 78	4,877 23	4,877 25	•
	61	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1869 à 1877 inclus.	e) 6,000	5,998 50	5,998 50	•
	62	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays, de 1877 et années antérieures.	f. 70,000	69,998 46	50,181 57	19,805 09
	63	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos.	g) 2,094 22	2,085 54	1,427 94	542 90
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice. fr.	16,419,849	16,106,582 13	10,865,005 52	5,196,684 74

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIVERS		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,637,172 *	44,751 37	•	468,035 62	83,378 *	270,082 00	
147,609 70	•	•	2,300 50	•	•	
29,084 17	•	•	10,915 83	•	•	
1,755 52	•	•	1,244 08	•	•	
61,804 50	•	•	14,545 50	•	•	
14,501 24	•	•	1,808 76	•	•	b) Le crédit primitif de l'art. 57 de 6,900 francs a été augmenté d'une somme de fr. 9,300 francs par l'art. 2 de la loi du 29 juillet 1879; <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août n° 215.
80,000 •	•	•	•	•	•	
6,930 30	14 •	•	70	•	•	c) Le crédit primitif de l'art 59 de 6,800 francs a été augmenté d'une somme de fr. 145, par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142.
4,877 23	•	•	28 55	•	•	
5,998 50	•	•	1 50	•	•	
69,986 46	12 •	•	1 54	•	•	
1,970 84	114 50	•	8 88	•	•	
16,061,690 26	44,801 87	•	490,971 80	83,578 •	270,082 00	d à g) Les crédits des articles 60 à 63 ont été accordés par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4 n° 94.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1876. (Art. 30 de la loi de comptab.).	742 40	672 65	•	672 65
		— 1878. —	217,090 26	694,681 78	193,885 18	500,796 60
		Total des transferts des exercices précédents	717,832 66	695,354 43	193,885 18	501,469 25
		TOTAL du Budget de l'exercice 1879.	16,419,840	16,106,582 15	10,865,005 52	5,196,684 74
		TOTAL. fr.	17,157,681 66	16,801,956 56	11,058,890 70	5,698,153 99

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp- tabilité		
672 65	°	°	°	69 75	°	
694,681 78	°	°	°	22,408 48	°	
695,354 45	°	°	°	22,478 25	°	
16,061,690 26	44,891 87	°	499,971 86	85,578 °	270,082 99	
16,757,044 69	44,891 87	°	499,971 86	105,856 23	270,082 99	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1878, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1879, n° 1, à la somme de fr. 15,901,160 »
 A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 518,680 »
 2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1876 et 1878, au Budget de l'exercice 1879, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. 717,832 66
 TOTAL fr. 17,137,681 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primatif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1878.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Commerce.				
VII.	58	Frais divers et encouragements au commerce	1,500 *	*	*	*
		EXERCICE 1879. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. fr.	21,000 *	21,000 *	21,000 *	*
	2	— du personnel des bureaux	254,400 *	254,400 *	253,209 12	1,100 88
	3	Matériel	47,500 *	47,490 70	54,592 32	12,907 47
	4	Fonds secrets.	15,000 *	15,000 *	550 *	12,650 *
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000 *	10,000 *	10,000 *	*
		II. Légations.				
		<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
	6	Allemagne	58,000 *	58,000 *	58,000 *	*
	7	Autriche-Hongrie	58,000 *	58,000 *	58,000 *	*
	8	Bésil	30,000 *	30,000 *	27,500 *	2,500 *
	9	Chine	38,000 *	38,000 *	34,835 26	3,166 74
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 *	25,000 *	25,000 *	*
	11	Espagne	30,000 *	30,000 *	30,000 *	*
	12	États-Unis.	30,000 *	30,000 *	25,416 64	4,583 36
	13	France.	58,000 *	58,000 *	58,000 *	*
		A REPORTER. fr.	652,000 *	652,890 70	615,991 34	36,908 45

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
				1,500		a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 31 octobre 1879.
21,000						
234,400						
47,409 79			21			
13,000						
10,000						
58,000						
58,000						
50,000						
58,000						
25,000						
50,000						
50,000						
58,000						
652,899 79			21			

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr	652,900 »	652,899 79	615,901 34	36,908 45
II.		Légations (suite).				
	14	Grande-Bretagne.	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	16	Japon	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	17	Mexique	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	18	Pays-Bas	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	19	Portugal	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	20	Rome	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
	21	Roumanie.	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	22	Russie	58,000 »	58,000 »	55,166 65	4,835 57
	23	Turquie	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	24	Traitements des conseillers ou secrétaires	158,000 »	158,000 »	102,789 59	55,210 61
III.		Consulats-				
	25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	565,050 »	565,050 »	282,557 27	78,546 04
IV.		Frais de voyage.				
	26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	(a) 195,000 »	195,990 68	8,625 »	185,565 68
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	27	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	28	— — à Constantinople	14,000 »	14,000 »	8,250 »	5,750 »
	29	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	59,960 »	59,960 »	51,584 99	8,375 01
	50	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	92,592 59	55,612 05	58,980 56
	51	Frais de chancellerie	20,000 »	20,000 »	19,499 86	500 14
		A REPORTER. fr	1,928,910 »	1,910,492 86	1,405,856 51	414,469 66

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
652,809 79	•	•	21	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	
30,000 »	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	
25,000 »	•	•	•	•	•	
26,000 »	•	•	•	•	•	
25,000 »	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	
30,000 »	•	•	•	•	•	
158,000 »	•	•	•	•	•	
360,883 31	2,166 69	•	•	•	•	
193,990 68	•	•	1,009 52	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 26 de 120,000 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 75,000, par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 septembre 1879, <i>Moniteur</i> du 10, n° 253.
10,000 »	•	•	•	•	•	
14,000 »	•	•	•	•	•	
59,960 »	•	•	•	•	•	
92,592 39	•	•	17,407 61	•	•	
20,000 »	•	•	•	•	•	
1,908,326 17	2,166 69	•	18,417 14	•	•	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des loi- spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Revenr. . . . fr.	1,928,910	1,910,492 86	1,493,856 51	414,469 66
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	32	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	87,000	85,928 50	75,172 59	12,758 35
VII.		Commerce, émigration.				
	33	Frais divers et encouragements au commerce	106,800	75,379 34	38,715 10	41,666 24
	34	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100	14,688	11,410 89	5,277 11
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,300	248 25	218 25	.
	36	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000	350	.	550
	37	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	5,000	830 52	.	830 52
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,148,110	2,086,087 47	1,607,371 14	473,531 88
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1878 (Art. 50 de la loi de comptabil.)	1,500	.	.	.
		TOTAL du Budget de l'exercice 1879	2,148,110	2,086,087 47	1,607,371 14	473,531 88
		TOTAUX. . . . fr.	2,149,610	2,086,087 47	1,607,371 14	473,531 88

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,908,526 17	2,166 69	•	18,417 14	•	•	
85,910 74	17 76	•	1,071 50	•	•	
70,579 54	5,000 •	•	33,420 66	•	•	
14,088 •	•	•	3,412 •	•	•	
218 25	•	•	2,081 75	•	•	
550 •	•	•	1,450 •	•	•	
850 52	•	•	2,169 48	•	•	
2,080,903 02	5,184 45	•	62,022 53	•	•	
•	•	•	•	1,500 •	•	
2,080,903 02	5,184 45	•	62,022 53	•	•	
2,080,903 02	5,184 45	•	62,022 53	1,500 •	•	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1870 a été fixé par l'article unique de la loi du 31 mars 1870, *Moniteur* du 3 avril, n° 93, à la somme de fr. 2,075,110 •

A y ajouter 1° Le crédit supplémentaire 75,000 •

2° La partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1878 au Budget de l'exercice 1879, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État 1,500 •

TOTAL . . . fr. 2,149,610 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1878.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 conformé- ment à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Beaux-arts.				
XVIII.	102	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; col- lection sigillographique.	2,500 »	»	»	»
		EXERCICE 1879. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	a) 287,550 85	287,546 46	285,051 46	2,515 »
		Matériel.				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de réfaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conven- tions internationales	56,460 »	56,440 45	49,958 60	5,823 65
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 »	4,299 50	4,294 25	5 25
		Pensions et secours.				
II.	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 »	4,377 88	2,890 14	1,487 74
		A REPORTER. fr.	579,510 85	575,664 29	563,174 45	9,851 64

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
				2,500		Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 28 novembre 1879.
21,000						
287,546 46			4 59			a) Le crédit primitif de l'article 2 de 286,525 francs a été augmenté d'une somme de francs 1,025 85 et transféré de l'article 84, par arrêté royal du 20 décembre 1879, pris en vertu d'une note qui figure à la suite du deuxième de ces articles.
55,782 25	658 20		19 35			
4,200 50			50			
4,577 88			5,622 12			
573,006 00	658 20		5,646 56			

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr	379,510 85	373,664 29	365,174 45	9,851 64
II		Pensions et secours (suite).				
(suite).	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	52,000 »	51,688 54	51,688 54	»
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	11,000 »	11,000 »	9,960 »	1,040 »
III.		Statistique générale.				
	8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales	34,000 »	53,909 64	26,194 85	7,804 79
IV.		Frais de l'administration dans les provinces.				
	9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	455,800 »	450,653 51	407,249 98	25,583 55
	10	A. Traitements des employés, gens de service et gens de peine :				
		Province d'Anvers 83,485 »				
		— de Brabant 105,305 »				
		— de Flandre occidentale 88,580 »				
		— de Flandre orientale 112,027 »				
		— de Hainaut 105,843 »				
		— de Liège 92,610 »				
		— de Limbourg 62,910 »				
		— de Luxembourg 58,770 »	810,158 »	809,958 »	788,526 40	21,431 60
		— de Namur 78,929 »				
		Charges extraordinaires et temporaires 5,500 »				
		789,758 »				
		B. Traitements d'employés temporaires. 20,000 »				
		809,758 »				
		A REPORTER. fr.	1,700,268 85	1,690,943 78	1,626,794 22	65,401 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année, et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
373,000 09	658 20	»	5,646 56	»	»		
31,688 54	»	»	311 46	»	»		
11,000 »	»	»	»	»	»		
33,909 64	»	»	» 36	»	»		
450,633 31	»	»	5,166 69	»	»		
809,058 »	»	»	200 »	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 10 de fr. 809,788 a été augmenté d'une somme de fr. 400 par l'article 1 ^{er} de la loi du 13 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.	
1,690,285 58	658 20	»	9,325 07	»	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,700,268 85	1,690,945 78	1,626,794 22	65,491 50
IV. (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
	11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage, chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :				
		Province d'Anvers 21,000 »				
		— de Brabant. 21,000 »				
		— de Flandre occidentale. . . 21,000 »				
		— de Flandre orientale. . . . 21,000 »				
		— de Hainaut. 21,000 »	258,658 75	258,622 »	191,281 80	67,175 50
		— de Liège. 25,500 »				
		— de Limbourg 15,500 »				
		— de Luxembourg 15,500 »				
		— de Namur 17,000 »				
		Charges extraordinaires et temporaires. . . 18,750 »				
		197,250 »				
		Ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale 55,000 »				
		a) 252,250 »				
	12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :				
		Traitements des commissaires. . . . 196,800 »				
		Frais de bureau 54,500 »	594,900 »	594,900 »	570,594 59	24,505 41
		Traitements des employés. 165,600 »				
	13	Frais de route et de tournées 35,000 »	35,000 »	34,850 60	6,505 35	28,541 85
	14	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 62, 68 et 105 du Code électoral — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. — Frais d'instances électorales à supporter par l'État en vertu des articles 56 et 68 des lois électorales coordonnées. (Crédit non limitatif)	b) 6,000 »	9,576 02	4,527 31	5,170 81
	15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	6,000 »	25,520 »	22,400 »	5,120 »
	16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	5,500 »	5,500 »	»
		A REPORTER fr.	2,404,107 58	2,417,712 40	2,225,001 57	191,802 95

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESIANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
1,000,285 58	658 20	•	9,325 07	•	•	
258,455 30	166 70	•	16 75	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 41 de 232,250 francs a été augmenté d'une somme de fr. 26,588 75 c ^o par l'art. 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 249.
504,900 »	•	•	•	•	•	
54,845 20	5 40	•	149 40	•	•	
9,498 17	77 85	•	•	•	3,576 02	b) Le crédit primitif de l'art. 14 de 5,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 4,000 par l'art. 1 ^{er} de la loi du mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
25,520 »	•	•	•	•	19,520 »	
5,300 »	•	•	•	•	•	
2,416,804 25	908 15	•	9,491 20	•	25,096 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,404,107 58	2,417,712 40	2,225,001 32	191,802 93
V.		Milice.				
	17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens	00,000 »	87,235 64	52,730 84	34,375 40
	18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat d'ouvrages concernant la milice et traductions. — Dépenses diverses . . .	50,000 »	29,992 68	17,884 17	12,108 51
VI.		Garde civique.				
	19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 »	16,455 26	15,126 21	1,329 05
	20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 23 . . .	15,000 »	9,823 26	5,620 35	4,105 01
	21	Personnel du magasin central.	3,620 »	2,899 92	2,899 92	»
VII.		Fêtes nationales.				
	22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	40,000 »	40,000 »	36,288 64	3,711 56
	25	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . . .	69,200 »	61,850 45	59,306 20	2,524 16
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . .	15,000 »	14,956 15	12,445 95	2,105 20
		A REPORTER. fr.	2,687,127 58	2,080,905 76	2,427,312 69	252,148 52

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
2,416,804 25	908 15	•	9,491 20	•	25,006 02	
87,104 24	151 40	•	2,764 56	•	•	
29,992 68	•	•	7 52	•	•	
16,455 26	•	•	3,744 74	•	•	
9,825 26	•	•	5,176 74	•	•	
2,899 92	•	•	720 08	•	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	
61,850 45	•	•	7,560 55	•	•	
14,551 15	405 •	•	45 85	•	•	
2,679,461 21	1,444 55	•	29,517 84	•	25,006 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,687,127 58	2,680,905 76	2,427,312 69	252,148 52
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés (*)	200,000 »	198,937 86	146,878 49	50,805 15
	26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
	26bis	Combattants de 1850. — Pour rembourser au Département des Travaux publics les frais de transport des combattants de 1850 qui se sont rendus à Bruxelles pendant les fêtes nationales de 1879	a) 2,150 24	2,150 24	»	2,150 24
		<i>Décoration commémorative.</i>				
	27	Frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1850 au 4 février 1851. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent	11,200 »	11,185 50	9,898 »	1,287 50
X.		Agriculture.				
	28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	b) 210,000 »	208,075 58	82,777 27	125,196 11
	29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	c) 110,000 »	109,990 45	46,563 90	58,701 35
	30	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsides aux provinces.	85,000 »	84,767 72	32,708 18	52,059 54
		(*) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° A desservir de nouvelles pensions; 2° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. fr	5,327,457 82	5,317,990 91	2,768,158 53	542,528 41

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1880.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,674,461 21	1,444 55	•	20,517 84	•	23,006 02	
197,685 64	1,254 92	•	1,062 14	•	•	
22,000 •	•	•	•	•	•	
2,150 24	•	•	•	•	•	a) Le crédit de l'article 36bis a été accordé par l'article 1er de la loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16 n° 137.
11,185 50	•	•	14 50	•	•	
207,975 58	100 •	•	1,926 62	•	•	b) Le crédit primitif de l'art. 28 de 240,000 fr. a été diminué d'une somme de fr. 50,000 transférée à l'art. 31 par arrêtés royaux des 16 mars et 29 avril 1880, pris en vertu de la note qui figure à la suite du premier de ces articles.
105,265 21	4,725 20	•	9 55	•	•	c) Le crédit primitif de l'art. 29 de 60,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 50,000 par l'art. 1er de la loi du 23 août 1880; <i>Moniteur</i> du 24 n° 237.
84,767 72	•	•	232 28	•	•	
3,310,466 94	7,525 97	•	32,582 05	•	23,006 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	3,327,457 82	3,317,990 91	2,768,138 55	542,328 41
		Agriculture (suite).				
X. (suite).	31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses.	a)211,700 "	207,233 37	167,976 55	58,084 44
	32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	99,500 "	99,409 94	95,208 43	4,291 51
	33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400 "	84,400 "	66,017 78	17,835 53
	34	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 "	20,622 92	20,506 18	116 74
	35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	20,000 "	18,552 65	4,928 29	13,004 34
	36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	97,925 "	97,925 "	96,813 50	1,111 70
	37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire.	57,800 "	57,775 49	44,850 65	12,942 86
		XI Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 "	2,185,550 "	1,200,045 83	985,260 27
	59	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables, prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit)	20,000 "	13,231 96	"	7,998 73
		XII Industrie.				
	40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 "	10,137 15	10,137 15	"
	41	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, bourses, missions, inspection, matériel et dépenses diverses	310,900 "	310,885 "	299,996 75	10,888 27
		A REPORTER. fr.	6,448,532 82	6,425,782 35	4,774,599 38	1,035,362 80

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS ARRÊTÉS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,510,466 94	7,525 97	•	52,562 03	•	33,096 02	
206,960 97	272 40	•	4,466 63	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 31 de 181,700 francs a été augmenté d'une somme de fr. 30,000 transférée de l'article 28 par arrêtés royaux des 16 mars et 29 avril 1880, pris en vertu de la note qui figure à la suite du deuxième de ces articles.
99,499 94	•	•	• 06	•	•	
85,855 31	546 69	•	•	•	•	
20,622 92	•	•	177 08	•	•	
18,532 63	•	•	1,467 37	•	•	
97,925 •	•	•	•	•	•	
57,775 40	•	•	26 51	•	•	
2,185,306 12	245 88	•	•	•	•	
7,998 75	5,255 25	•	6,768 04	•	•	
10,157 15	•	•	2,562 87	•	•	
310,885 •	•	•	15 •	•	•	
6,409,962 18	13,820 17	•	47,846 49	•	25,096 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Report fr.	6,448,552 82	6,425,782 35	1,774,599 58	1,635,502 80
XII (suite).		Industrie (suite).				
	42	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	16,450 »	16,459 45	10,848 »	5,571 45
	45	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	18,500 »	18,516 66	15,921 66	2,000 »
	44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du recueil	8,000 »	6,569 96	5,569 96	5,000 »
	44 ^{bis}	Marques de fabrique et de commerce. — Pour les frais de publication du recueil des marques et pour les frais d'impression et autres dépenses relatifs à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	a) 10,000 »	6,760 15	2,821 05	5,959 10
		Musée de l'industrie.				
	45	Traitement du personnel	25,500 »	25,209 65	25,209 65	»
	46	Laboratoire du musée; publication du bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux; chauffage, éclairage et menues dépenses	19,000 »	18,999 95	5,327 25	14,518 95
XIII.		Poids et mesures.				
	47	Traitements des vérificateurs	75,250 »	72,949 76	70,908 09	2,011 67
	48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	55,000 »	52,895 50	51,945 50	950 »
	49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	8,000 »	8,000 »	7,815 15	184 85
XIV.		Lettres et sciences.				
	50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de litté-				
		A REPORTER. . . . fr.	6,658,052 82	6,628,011 39	4,945,055 67	1,667,568 80

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
6,409,062 18	15,820 17	»	47,846 49	•	25,006 02	
16,419 45	20 »	»	10 55	»	»	
17,921 86	595 »	»	185 54	»	»	
6,569 96	»	»	1,450 04	»	»	
6,760 15	»	»	5,259 85	•	»	a) Le credit de l'article 44 ^{bis} a été alloué par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
23,299 65	»	»	» 57	»	»	
17,646 18	1,553 75	»	» 07	»	»	
72,049 76	»	»	500 24	»	»	
52,895 50	»	»	106 50	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
6,612,422 47	15,588 92	•	55,117 45	•	25,006 02	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	6,658,032 82	6,628,011 39	4,945,055 67	1,667,568 80
XIV (suite).		Lettres et sciences (suite).				
		rateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scienti- fiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques popu- laires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musi- cal); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; tra- ductions et analyses de publications faites à l'étranger. .	182,700	182,690 85	155,826 44	20,017 85
	51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordi- naires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publi- cation des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publi- cation des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'his- toire de la Belgique; publication d'une biographie natio- nale; publication de la correspondance du cardinal Gran- velle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e a)	203,815 02	161,513 85	115,568 88	45,124 95
	52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauf- fage des locaux habités par le gardien	5,150	5,144 27	5,044 27	104
	53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	42,800	42,799 20	58,208 55	4,590 67
	54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instru- ments; impressions	26,900	26,890 12	18,994 11	7,896 01
	55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	66,600	66,600	64,966 67	1,633 35
	56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,800	50,798 84	49,125 59	1,673 45
	57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'étude des collections.	61,400	61,400	60,491 65	908 57
	58	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (b)	81,250	73,170 25	42,772 78	50,004 70
	59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de ma- tériel et de culture	88,400	88,399 96	86,774 46	1,533 50
	60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classe- ment des archives espagnoles et des archives allemandes.	58,100	57,624 98	55,974 98	1,650
	61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200	8,198 52	6,702 55	1,495 77
		A REPORTER. . . . fr	7,534,147 84	7,453,251 01	5,645,500 56	1,783,891 40

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	RESTANTS EN VECTURE OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	excédant	LES CRÉDITS.	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,612,422 47	15,588 92	•	55,117 45	•	25,006 02	
175,844 29	6,855 56	•	• 15	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 197,273 francs a été augmenté d'une somme de 6,542 02 francs par l'art 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
160,605 85	820 •	•	42,301 19	•	•	
5,144 27	•	•	5 75	•	•	
42,709 20	•	•	• 80	•	•	
26,890 12	•	•	9 88	•	•	
66,600 •	•	•	•	•	•	
50,798 81	•	•	1 16	•	•	
61,400 •	•	•	•	•	•	
72,777 48	392 77	•	8,079 75	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 58 de 62,680 francs a été augmenté d'une somme de 18,600 francs par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7 n° 319.
88,107 96	292 •	•	• 04	•	•	
57,624 98	•	•	475 02	•	•	
8,198 52	•	•	1 68	•	•	
7,429,301 76	25,949 25	•	105,992 85	•	25,006 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,554,147 84	7,453,251 01	5,645,500 30	1,783,801 40
XIV (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	62	Archives de l'État dans les provinces; personnel	50,250 "	47,916 66	47,566 66	550 "
	63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrements d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc., inspection des archives communales	22,200 "	9,983 15	5,659 "	6,050 65
	64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	5,500 "	5,500 "	5,500 "	"
XV		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses. Quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	555,250 "	555,250 "	504,281 84	29,642 92
	66	Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 "	20,000 "	15,000 "	5,000 "
		A REPORTER. fr.	7,965,347 84	7,869,900 80	6,019,487 86	1,824,844 95

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
7,420,501 70	25,040 25	•	105,002 85	•	25,096 02	
47,916 66	•	•	2,555 54	•	•	
9,089 65	293 50	•	12,216 87	•	•	
3,500 •	•	•	•	•	•	
553,924 76	1,525 24	•	•	•	•	
20,000 •	•	•	•	•	•	
7,844,332 81	25,567 00	•	118,543 06	•	25,096 02	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduites des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,965,547 84	7,869,900 80	6,010,487 86	1,824,844 05
XV (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	82,485 »	82,485 »	82,485 »	»
	68	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	270,000 »	268,949 55	184,659 67	54,014 68
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010 »	127,010 »	127,010 »	»
	70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	58,443 »	58,443 »	58,445 »	»
	71	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État; destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	29,200 »	29,200 »	»	29,200 »
	72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. — Frais d'un orgue de concert				
		A REPORTER. fr.	8,532,485 84	8,435,988 15	6,472,085 53	1,908,959 65

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,844,552 81	25,567 90	•	118,543 06	•	25,006 02	
82,485 •	•	•	•	•	•	
259,574 55	29,375 •	•	1,050 65	•	•	
127,010 •	•	•	•	•	•	
58,445 •	•	•	•	•	•	
39,200 •	•	•	•	•	•	
8,581,045 16	54,942 90	•	119,593 71	•	25,006 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des loi- spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au 1 ^{er} et 31 ^{er} décembre de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr	8,532,485 84	8,455,988 15	6,472,085 53	1,908,939 63
XV (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
		destiné au conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	217,000 »	212,540 »	89,551 10	94,595 90
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	75	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	56,000 »	55,999 40	35,599 40	400 »
	74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	a) 334,215 58	225,496 58	212,479 17	10,502 61
	75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	17,500 »	17,352 19	16,787 19	545 »
	76	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	b) 49,627 84	49,627 74	24,851 05	24,766 69
		<i>Monuments publics.</i>				
	77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	50,000 »	6,550 »	15,180 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>					
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	145,000 »	126,000 »	10,100 »	2,599 58	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	51,450 »	51,449 59	27,584 81	4,064 78	
	A REPORTER fr	9,411,277 26	9,162,442 65	6,895,543 25	2 061,414 19	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		PRÉCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,581,045 10	54,942 99	"	119,595 71	"	25,006 02	
185,047 "	28,002 "	"	106 "	4,545 "	"	
55,099 40	"	"	" 60	"	"	
222,981 78	514 80	"	130,717 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 74 de 154,213 88 francs a été augmenté d'une somme de 200,000 francs par l'article 2 de la loi du 4 août 1879. <i>Moniteur</i> du 7, n° 219.
17,552 19	"	"	167 81	"	"	
49,597 74	50 "	"	" 10	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 76 de 34,800 francs a été augmenté d'une somme de francs 14,827 84 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
21,710 "	8,200 "	"	"	"	"	
12,630 58	113,500 42	"	17,000 "	"	"	
51,449 59	"	"	" 41	"	"	
8,956,762 44	205,680 21	"	267,585 65	4,545 "	25,006 02	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		Raport. . . fr	9,411,277 26	9,162,142 65	6,897,348 25	2,061,414 19
XV. (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 »	736 »	58 »	645 20
	81	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	7,477 91	5,040 21	2,143 70
XVI.		Service de santé.				
	82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves-droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	145,000 »	142,993 66	55,225 90	84,984 06
	85	Académie royale de médecine	51,195 »	51,195 »	27,511 41	2,656 37
XVII		Traitements de disponibilité.				
	84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 84 à l'article 2 (personnel). c)	51,290 15	51,290 15	23,585 71	7,609 »
XVIII.		Dépenses imprévues.				
	85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	5,748 03	5,372 41	375 62
		A REPORTER. fr	9,636,162 41	9,381,883 40	7,012,117 80	2,150,826 14

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,950,762 44	205,680 21	•	267,585 63	4,545 •	23,096 02	
681 20	54 80	•	5,264 •	•	•	
7,185 91	294 •	•	22 00	•	•	
140,207 96	2,785 70	•	6 54	•	•	
50,167 78	1,027 22	•	•	•	•	
31,192 71	97 44	•	•	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 84 de 32,316 fr a été diminué d'une somme de 1,023 85 c. transférée à l'art. 2 par arrêté royal du 20 décembre 1879 en vertu d'une note qui figure au dernier de ces articles.
5,748 05	•	•	151 97	•	•	
9,171,944 05	209,959 57	•	273,030 05	4,545 •	23,096 02	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Report. . . . fr.	9,656,102 41	9,581,885 40	7,012,117 89	2,159,826 14
		Dépenses concernant les exercices clos de 1876 et 1877.				
	86	Milice. — Pour payer des dépenses arriérées relatives au service de la milice et se rapportant aux exercices 1876 et 1877.	a) 79 60	79 60	"	79 60
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	9,656,242 01	9,581,965 "	7,012,117 89	2,159,905 74
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1878 (art. 50 de la loi de compt.).	2,500 "	"	"	"
		TOTAL du Budget de l'exercice 1879.	9,656,242 01	9,581,965 "	7,012,117 89	2,159,905 74
		Totaux. fr.	9,658,742 01	9,581,965 "	7,012,117 89	2,159,905 74

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	ARRÊTÉS PAR L'EXERCICE OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,171,944 03	209,959 37	•	273,030 03	4,345 •	23,096 02	
70 60	•	•	•	•	•	
9,172,023 63	209,959 37	•	273,030 03	4,345 •	23,096 02	
•	•	•	•	2,500 •	•	
9,172,023 63	209,959 37	•	273,030 03	4,345 •	23,096 02	
9,172,023 63	209,959 37	•	273,030 03	6,845 •	23,096 02	

a) Ce crédit a été accordé par l'article 1^{er} de la loi du 18 mai 1880, *Moniteur* du 16, n° 137.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 8 avril 1879, *Moniteur* du 15, n° 105, à la somme de fr. 9,306,275 58

A y ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 329,968 45

2° La partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1878, au Budget de l'exercice 1879, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État 2,500 •

TOTAL fr. 9,638,742 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT. a)				
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
	158	Université de Gand. — Pour meubler et garnir le nouvel amphithéâtre d'anatomie	b) 870 61	870 61	•	870 61
		EXERCICE 1879 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	c) 227,875 •	227,861 58	209,486 59	18,574 99
	3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la pu- blication de la statistique générale de l'instruction publi- que. — Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; abonnement et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages	d) 67,000 •	65,874 35	57,825 96	28,650 62
	4	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions.	6,000 •	2,872 75	2,019 90	852 85
	5	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseigne- ment public. (Personnel et matériel.) — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires.	48,000 •	47,999 61	18,824 99	29,174 62
	6	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2) . . .	e) 6,125 •	5,700 •	4,825 •	625 •
	7	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000 •	9,945 75	9,178 16	765 67
	8	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir. — Pensions qui seront accordées en 1879, en vertu des dispo- sitions de ladite loi (ce crédit n'est point limitatif). . . .	501,693 •	445,115 96	281,401 82	157,749 92
	9	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	8,000 •	8,000 •	7,380 •	620 •
		A REPORTER. fr.	895,693 •	853,567 96	501,942 42	236,822 67

STRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
870 61	•	•	•	•	•	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 18 novembre 1870.
21,000 •	•	•	•	•	•	b) Somme mise à la disposition du Ministre de l'Instruction publique par l'article 2 de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n ^o 242
227,361 58	•	•	13 42	•	•	c) Le crédit primitif de l'art. 2 de 220,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,875 francs prélevée sur l'allocation de l'art. 6 par arrêté royal du 27 décembre 1879, pris en vertu de la note qui figure à la suite du second de ces articles.
66,485 58	588 75	•	125 67	•	•	d) Le crédit primitif de l'art. 3 de 65,000 francs a été augmenté d'une somme de 2,000 francs par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n ^o 141.
2,872 75	•	•	3,127 25	•	•	
47,999 61	•	•	• 30	•	•	
5,450 •	250 •	•	425 •	•	•	e) Le crédit primitif de l'art. 6 de 14,000 francs a été diminué d'une somme de 7,875 francs, transférée à l'article 2 par arrêté royal du 27 décembre 1879, pris en vertu de la note qui figure au premier de ces articles.
9,943 73	•	•	56 27	•	•	
459,151 74	3,964 22	•	58,377 04	•	•	
8,000 •	•	•	•	•	•	
828,764 99	4,602 97	•	62,325 04	•	•	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	895,693 »	835,367 06	501,042 42	256,822 57
I.		Administration centrale (suite).				
(suite.)	10	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	65,000 »	65,000 »	60,234 96	4,665 04
II.		Enseignement supérieur.				
	11	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	3,007 96	2,375 96	632 »
	12	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.)	890,000 »	879,526 71	683,975 52	195,551 19
	13	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des universités	2495,636 69	441,108 52	144,970 85	295,463 53
	14	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	98,470 »	96,073 37	60,135 45	35,878 13
	15	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	6,789 25	2,598 75	4,100 50
	16	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	14,000 »	14,000 »	13,310 »	490 »
III.		Enseignement moyen.				
	17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000 »	4,787 30	3,159 60	1,627 70
		A REPORTER. fr.	2,479,799 69	2,343,660 96	1,562,903 58	775,320 66

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
828,764 99	4,602 97	»	62,525 04	»	»	
64,000 »	100 »	»	»	»	»	
5,007 96	»	»	2,992 04	»	»	
879,526 71	»	»	10,475 20	»	»	
438,434 56	2,675 96	»	55,965 62	20,564 75	»	a) Le crédit primitif de l'article 15 de 418.483 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 71.570 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141; 2° de fr. 5.785 69 ^{cs} transférée de l'article 31 du Budget de 1878 et formant le restant disponible du crédit supplémentaire de 52,000 francs voté par la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 219; soit ensemble fr. 493,636 69 ^{cs} .
96,013 58	59 79	»	2,396 65	»	»	
6,789 25	»	»	3,210 75	»	»	
14,000 »	»	»	»	»	»	
4,787 59	»	»	212 61	»	»	
2,556,224 24	7,456 72	»	115,575 98	20,564 75	»	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES OU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,479,709 60	2,345,060 96	1,562,005 58	775,320 66
III.		Enseignement moyen (suite).				
(suite)	18	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	25,750 »	25,000 »	25,000 »	»
	19	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique.	a) 11,000 »	10,926 »	10,085 »	841 »
	20	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'Etat	b) 114,795 »	114,474 62	90,299 85	24,174 77
	21	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865, pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	28,200 »	25,727 82	20,717 48	3,010 54
	22	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850, frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	52,500 »	26,749 90	369 »	26,380 90
	23	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	712,078 »	703,590 04	677,134 12	26,255 92
	24	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de				
		A REPORTER. fr.	3,402,120 69	3,245,929 54	2,384,509 03	853,985 59

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,556,214 24	7,436 72	•	115,575 98	20,504 75	•	
23,000 •	•	•	750 •	•	•	
10,926 •	•	•	74 •	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 19 de 10,800 francs a été augmenté d'une somme de 500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
114,474 62	•	•	518 38	•	•	b) Le crédit primitif de l'art. 20 de 112,293 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 2,500 par l'art. 1 ^{er} de la loi du 19 août 1870, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233.
23,727 82	•	•	4,472 18	•	•	
26,749 90	•	•	3,750 10	•	•	
703,390 04	•	•	8,687 96	•	•	
2,258,492 62	7,436 72	•	155,626 60	20,504 75	•	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Report . . . fr.	5,402,120 60	5,245,929 34	2,584,509 05	855,985 59
III. (suite)		Enseignement moyen (suite).				
		L'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	626,702 »	590,996 44	569,510 31	50,486 15
	25	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 »	14,950 »	10,500 »	4,400 »
	26	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	a) 289,168 »	287,752 95	287,032 95	700 »
	27	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	b) 55,500 »	55,538 75	48,002 50	5,536 25
	28	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 »	24,988 20	24,220 20	768 »
	29	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	5,120 »	1,720 »	1,720 »	»
	50	Traitements de disponibilité	55,000 »	22,947 66	20,925 58	1,887 45
	51	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions	8,000 »	7,998 70	7,914 »	84 70
	52	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	5,000 »	4,999 51	109 75	4,889 76
IV.		Enseignement primaire.				
	53	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitements	c) 89,827 »	79,516 51	70,699 86	8,591 65
	54	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	d) 15,000 »	12,999 96	12,666 65	535 35
	55	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	e) 42,000 »	41,859 29	21,700 »	20,024 29
	56	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	f) 520,280 »	511,297 56	259,707 11	51,090 45
		A REPORTER. . . fr.	4,927,717 69	4,710,254 87	3,718,317 92	982,375 60

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,238,492 62	7,436 72	•	135,626 00	20,564 75	•	
509,096 44	•	•	26,703 56	•	•	
14,900 •	50 •	•	50 •	•	•	
287,752 95	•	•	1,455 05	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 26 de 276,768 francs a été augmenté d'une somme de 12,400 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233.
55,358 75	•	•	2,161 25	•	•	b) Le crédit primitif de l'art. 27 de 50,000 fr. a été augmenté d'une somme de fr. 5,500, par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
24,988 20	•	•	11 80	•	•	
1,720 •	•	•	1,400 •	•	•	
21,915 05	1,034 63	•	10,052 34	•	•	
7,098 70	•	•	1 30	•	•	
4,999 51	•	•	• 49	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 33 de 58,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 7,500 transférée de l'article 34 par l'article 2 de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233; 2° de 24,327 francs par l'art. 1 ^{er} de la susdite loi. — Ensemble 89,827 francs.
70,091 51	425 •	•	10,510 49	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 34 de 19,000 fr. a été diminué d'une somme de 7,500 francs portée en augmentation à l'article 33. — Il restait pour allocation 11,500 francs. — Ce crédit a été ensuite augmenté de 1,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
12,999 96	•	•	• 04	•	•	
41,724 29	115 •	•	160 71	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 35 de 72,000 fr. a été diminué d'une somme de 50,000 francs transférée à l'art. 38 par l'art. 2 de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233.
510,797 56	500 •	•	8,982 44	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 36 de 268,280 fr. a été augmenté d'une somme de 82,000 fr. par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
4,700,693 52	9,561 35	•	196,898 07	20,564 75	•	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Report. fr.	4,027,717 69	4,710,254 87	3,718,317 92	982,375 60
		Enseignement primaire (suite).				
	57	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	88,500 »	88,500 »	88,500 »	»
	58	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	a) 297,452 »	253,592 25	125,854 91	127,511 84
	59	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration des locaux; matériel des établissements normaux de l'Etat; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonction qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique	762,260 »	762,488 73	672,175 28	86,113 91
	40	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878; acquisition de bustes ou de portraits du Roi; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs en fonction; supplément de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides en faveur des écoles gardiennes et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866)	b) 8,450,762 »	8,411,020 53	7,882,042 12	495,084 72
	41	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions, achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; mise au concours d'un album d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles primaires communales; dépenses imprévues	62,000 »	60,768 60	21,983 85	38,746 75
		A REPORTER. fr.	14,575,631 69	14,286,424 98	12,508,874 08	1,729,832 82

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,700,695 52	9,561 35	•	190,898 07	20,564 75	•	
88,500 •	•	•	•	•	•	
253,366 75	25 80	•	44,059 75	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 38 de 178,300 fr., a été augmenté : 1° D'une somme de 89,132 fr., par l'art. 1 ^{er} de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233 ; 2° de 30,000 francs prélevés sur l'allocation de l'art. 33 par l'art. 2 de ladite loi ensemble 297,452 francs.
758,289 19	4,109 54	•	6,711 27	•	•	
8,377,126 84	33,893 60	•	7,241 47	12,500 •	•	b) Le crédit primitif de l'art. 40 de 8,370,762 fr., a été augmenté d'une somme de 60,000 francs par l'art. 1 ^{er} de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21 n° 233.
60,730 60	38 •	•	1,231 40	•	•	
14,258,706 90	47,718 08	•	256,141 96	33,064 75	•	

MINISTÈRE DE L'INSTRUC

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	14,576,631 69	14,286,424 98	12,508,874 08	1,729,832 82
V.		Dépenses imprévues.				
	42	Dépenses imprévues non libellées au Budget	a) 13,264 "	12,867 08	5,327 23	7,530 85
	43	Surveillance de bâtiments d'école en construction. — Pour payer aux héritiers de feu M. le conducteur principal d'Aguilar, une indemnité pour la surveillance de bâtiments d'école en construction, en 1877	(b) 69 80	69 80	"	69 80
	44	Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. — Pour rembourser, conformément à la loi du 15 mars 1867, à la caisse des veuves et orphelins, les avances qu'elle a faites au Trésor public, dans le paiement des pensions	c) 10,990 "	10,990 "	"	10,990 "
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Instruction publique	14,599,955 49	14,510,551 86	12,514,201 31	1,748,432 47
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1877. (Art. 50 de la loi de compt.)	879 61	879 61	"	879 61
		TOTAL du Budget de l'exercice 1879.	14,599,955 49	14,510,551 86	12,514,201 31	1,748,432 47
		TOTAUX. fr.	14,600,835 10	14,511,231 47	12,514,201 31	1,749,512 08

TION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
14,258,706 90	47,718 08	»	256,141 96	35,064 75	»	
12,867 08	»	»	596 92	»	»	a) Le crédit primitif de l'art. 42 de 6,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 7,264 par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
69 80	»	»	»	»	»	b) Les crédits des articles 43 et 44 ont été accordés par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 141.
10,990 »	»	»	»	»	»	
14,262,655 78	47,718 08	»	256,538 88	35,064 75	»	
879 61	»	»	»	»	»	
14,262,655 78	47,718 08	»	256,538 88	35,064 75	»	
14,263,515 39	47,718 08	»	256,538 88	35,064 75	»	

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1879 a été fixé par l'art. unique de la loi du 31 mars 1879, *Moniteur* du 6 avril n° 96, à la somme de fr. 14,254,599 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 539,572 80

2° La partie d'allocation transférée du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1877, au Budget du Ministère de l'Instruction publique, de l'exercice 1879, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État 879 61

3° Le transfert d'une somme de fr. 5,785 69 e^t formant le restant disponible du crédit supplémentaire de 52,000 francs, voté par la loi du 30 juillet 1879 et rattaché à l'art. 41 du budget de 1878, ci 5,785 69

TOTAL fr. 14,600,835 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1875.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	47 53	•	•	•
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	368 •	368 •	368 •	•
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		<i>Bassin de la Meuse.</i>				
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	4,777 •	4,777 •	•	4,777 •
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	55 22	55 22	•	55 22
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	86	Matériel et fournitures de bureau.	3,351 63	3,351 63	•	•
		§ 3. — CHEMINS DE FER, ETC.				
		<i>Services en général.</i>				
	117	Matériel et fournitures de bureau	287 38	287 38	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875	8,886 76	8,839 23	368 •	4,832 22

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		— EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	1,365 40	1,365 40	»	1,365 40
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Plantations.</i>				
	34	Plantations nouvelles	762 37	»	»	»
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	215 74	»	»	»
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	101	Travaux d'entretien.	72 60	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	2,416 11	1,365 40	»	1,365 40
		EXERCICE 1877.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	13,238 70	5,955 37	2,448 16	3,507 21
		A REPORTER. . . . fr.	13,238 70	5,955 37	2,448 16	3,507 21

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
	1,365 40	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 8 décembre 1879.
	"	"	"	762 37	"	
	"	"	"	215 74	"	
	"	"	"	72 60	"	
	1,365 40	"	"	1,050 71	"	
	5,955 37	"	"	7,285 53	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 8 décembre 1879.
	5,955 37	"	"	7,285 53	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	15,258 70	5,955 37	2,448 16	5,507 21
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite).				
		EXERCICE 1877 (suite).				
		Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	86 09	»	»	»
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	13	Rivière et canal de l'Ourthe	5,624 24	»	»	»
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	131,701 57	50,748 61	»	50,748 61
		SECTION 5. — TRANSPORTS.				
	64	Frais d'exploitation	112 73	»	»	»
	66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	1,503 30	566 55	»	566 55
		SECTION 6. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	79	Matériel et fournitures de bureau	2,759 05	1,056 09	»	1,056 09
		§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		Routes.				
XI.	96	Entretien de routes. — Frais d'actes	87 20	»	»	»
		A REPORTER. fr.	154,015 76	58,526 62	2,448 16	55,878 48

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,955 57	"	"	"	7,285 55	"	
"	"	"	"	86 09	"	
"	"	"	5,624 24	"	"	
50,748 01	"	"	8,548 22	72,404 74	"	
"	"	"	112 73	"	"	
566 55	"	"	"	756 75	"	
1,056 09	"	"	1,703 84	"	"	
"	"	"	"	87 20	"	
58,326 62	"	"	15,989 05	80,598 11	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	154,915 76	58,526 62	2,448 16	55,878 46
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1877 (SUITE).				
		Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).				
		§ 2. — CHEMINS DE FER.				
		Postes.				
	115	Pour solder des créances prescrites, par application de l'ar- ticle 56 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	566 24	566 24	»	566 24
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1877 fr.	155,480 »	58,892 86	2,448 16	56,444 70
		EXERCICE 1878.				
		Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.				
I.		Administration centrale.				
	5	Matériel; fournitures de bureau; impressions; achats et répa- rations de meubles; chauffage, éclairage; menues dé- penses	580 57	580 57	580 57	»
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes; construction de routes nouvelles et subsides	56,546 50	29,571 61	2,815 50	26,490 71
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	3,655 50	»	»	»
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de me- ubles, loyers; établissement et entretien de squares. — Ac- quisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les céré- monies et fêtes publiques, etc.	575 17	575 17	»	575 17
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	1,419 64	1,419 64	»	1,419 64
		A REPORTER. fr.	42,355 38	31,944 99	3,196 07	28,485 52

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
58,326 62	»	»	15,989 05	80,598 11	»	d) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 5 décembre 1879.
566 24	»	»	»	»	»	
58,892 86	»	»	15,989 05	80,598 11	»	
580 57	»	»	»	»	»	
20,506 21	265 40	»	»	6,774 89	»	
»	»	»	»	5,655 50	»	
875 17	»	»	»	»	»	
1,419 64	»	»	»	»	»	
51,679 59	265 40	»	»	10,408 39	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	42,555 38	51,044 99	5,196 07	28,485 52
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite).				
		— EXERCICE 1878 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	196,861 68	153,767 25	50,552 03	103,435 22
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . .	10,995 24	10,992 92	•	10,992 92
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	662 74	662 74	•	662 74
	23	Canal de Pommerœul à Antoing	12,490 •	11,785 72	11,507 15	•
	24	Lys	502 98	252 98	232 98	•
	25	Canal de Roulers à la Lys	789 80	789 80	•	789 80
	26	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	12,975 48	5,423 48	•	5,425 48
II.		Plantations.				
	52	Plantations nouvelles	475 70	475 70	58 40	415 39
		Bacs et bateaux de passage.				
	53	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exist- tants et de leurs dépendances	450 •	450 •	•	450 •
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	54	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	77,270 72	53,830 •	52,000 •	21,830 •
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	55	Port d'Ostende	65,954 40	42,420 96	18,000 •	24,420 96
	56	Côtes	17,424 59	17,424 39	•	17,424 39
	57	Phares et fanaux.	8,915 •	4,815 •	4,815 •	•
		A REPORTER fr	442,915 60	355,054 02	120,161 65	214,528 42

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
31,670 59	265 40	"	"	"	10,408 50	"
153,767 25	"	"	"	"	45,094 45	"
10,992 02	"	"	"	53	"	"
662 74	"	"	"	"	"	"
11,507 15	278 57	"	"	"	704 28	"
252 08	"	"	"	50	"	"
789 80	"	"	"	"	"	"
5,423 48	"	"	"	"	7,550	"
475 79	"	"	"	"	"	"
450	"	"	"	"	"	"
53,850	"	"	"	"	23,440 72	"
42,420 96	"	"	"	"	21,533 44	"
17,424 39	"	"	"	"	"	"
4,815	"	"	"	"	1,100	"
354,400 05	543 97	"	50 32	50 32	107,831 26	"

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	442,915 60	335,054 02	120,161 65	214,528 49
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1878 (suite).				
		Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
IV.	56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	8,070 55	8,070 55	»	8,070 55
	57	Primes d'économie et de régularité	2,268 50	2,268 50	»	2,268 50
	59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	50,968 68	24,060 29	»	24,060 29
		SECTION 5. — TRANSPORTS.				
	63	Frais d'exploitation.	31,624 44	10,732 18	•	10,732 18
	64	Camionnage	» 32	» 32	•	» 32
	65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	256,329 06	5,960 40	•	5,960 40
V		Postes et télégraphes.				
		SECTION 2. — POSTES.				
	70	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	2,138 43	2,075 09	1,128 •	947 09
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	85	Entretien.	2,722 58	1,621 47	»	1,621 47
VI.		Marine.				
	88	Traction et matériel.	56,490 »	29,790 »	29,790 »	»
XII.		§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.				
	98	Honoraires des avocats.	40 »	»	»	»
		A REPORTER fr.	813,568 16	417,612 82	151,070 65	265,989 22

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
534,490 05	545 97	*	50 32	107,851 26	*	
8,070 55	"	"	"	"	"	
2,268 50	"	"	"	"	"	
24,060 29	"	"	15,637 51	11,270 88	"	
10,732 18	"	"	1,645 95	10,246 55	"	
" 32	"	"	"	"	"	
5,960 40	"	"	"	232,568 06	"	
2,075 09	"	"	63 54	"	"	
1,621 47	"	"	1,101 11	"	"	
29,790 "	"	"	"	6,700 "	"	
"	"	"	"	40 "	"	
417,068 85	545 97	*	18,498 21	377,457 13	*	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	815,568 16	417,612 82	151,079 65	265,989 22
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1878 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).</i>				
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
XII. (suite).	100	Travaux d'entretien	54,454 64	51,073 06	•	51'073 06
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	103	Travaux d'entretien	22,695 25	22,692 10	•	22,692 10
		§ 3. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Transports.</i>				
	111	Pertes et avaries	244 02	177 25	•	177 25
		§ 4. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		<i>Postes.</i>				
	115	Matériel, etc.	512 44	512 44	•	512 44
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1878	891,472 49	492,067 65	151,079 65	340,444 05
		EXERCICE 1879 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	1,468,954 17	1,468,820 19	459,383 31	1,009,436 88
	5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	52,250 •	49,706 62	51,497 27	18,209 35
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	149,910 •	145,859 19	140,116 83	5,742 36
		A REPORTER. fr	1,692,114 17	1,685,386 •	651,997 41	1,053,388 59

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
417,068 85	643 97	•	18,498 21	377,457 13	•	
51,073 06	•	•	2,846 00	535 49	•	
22,692 10	•	•	1 13	•	•	
177 25	•	•	•	66 79	•	
512 44	•	•	•	•	•	
491,523 68	643 97	•	21,545 45	378,059 41	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	
1,468,820 19	•	•	133 98	•	•	
49,706 62	•	•	2,543 38	•	•	
145,859 19	•	•	4,050 81	•	•	
1,685,386 •	•	•	6,728 17	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 2 de 1,405,039 francs a été augmenté d'une somme de francs 63,915 17 c^e prélevée sur les articles 63 et 64 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 75.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	1,602,114 17	1,685,586 *	651,907 41	1,033,588 59
I.		Administration centrale (suite).				
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses a)	155,000 "	155,000 "	114,478 56	40,296 10
	6	Honoraires des avocats du Département.	38,600 "	57,797 95	28,547 95	9,250 "
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,378,228 "	4,509,518 98	2,172,077 58	2,150,476 24
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 "	54,651 51	293 "	54,558 51
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles; d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. b)	405,000 "	481,100 91	322,915 74	158,887 17
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	516,000 "	496,083 55	329,299 48	163,784 07
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,790,500 "	1,707,633 11	818,151 22	888,258 25
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	165,000 "	154,736 77	73,548 63	81,188 14
	13	Semois.	50,000 "	23,920 "	17,940 "	5,980 "
	14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	15,000 "	10,680 "	8,544 "	2,156 "
		A REPORTER. . . . fr.	9,316,242 17	9,096,288 58	4,537,091 37	4,547,982 87

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFETUERS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
1,685,386 »	•	•	6,728 17	•	•	
154,774 46	225 54	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 5 de 120,000 francs a été augmenté d'une somme de 35,000 francs par l'art 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
37,797 95	•	•	802 05	•	•	
4,302,555 82	6,765 16	•	•	68,909 02	•	
54,631 51	•	•	1,055 20	5,535 40	•	
481,100 91	•	•	317 46	13,581 63	•	b) Le crédit primitif de l'article 9 de 400,000 francs a été augmenté d'une somme de 95,000 francs par l'art 2 de la susdite loi.
493,085 55	3,000 »	•	13 85	19,902 62	•	
1,706,409 47	1,223 64	•	•	82,666 89	•	
154,736 77	•	•	1,276 96	8,986 27	•	
25,920 »	•	•	6,080 »	•	•	
10,680 »	•	•	4,320 »	•	•	
9,085,074 24	11,214 34	•	20,571 76	199,381 83	•	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,316,242 17	9,096,288 58	4,537,091 37	4,547,982 87
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).				
		Bassin de la Meuse (suite).				
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	10,000 »	9,978 85	8,980 95	997 88
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	25,000 »	22,996 02	»	22,996 02
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	5,000 »	2,996 07	»	2,996 07
	18	— — vers Hasselt.	10,000 »	9,996 95	2,151 »	7,865 95
	19	Sambre canalisée.	55,000 »	25,953 51	8,166 72	15,786 59
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	17,500 »	7,702 14	»	7,702 14
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	8,500 »	5,828 74	505 99	5,522 75
	22	Canal de Mons à Condé.	11,000 »	5,778 92	»	5,778 92
	23	— de Pommerœul à Antoing	1,500 »	1,424 62	»	1,424 62
	24	Lys.	55,750 »	58,418 44	14,514 15	25,904 29
	25	Canal de dérivation de la Lys.	9,000 »	»	»	»
	26	Canal de Roulers à la Lys	4,000 »	»	»	»
	27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	45,000 »	25,235 96	8,647 39	14,588 57
	28	— de Selzaete à la mer du Nord	2,500 »	2,000 »	1,400 »	600 »
	29	Canaux le Moervaert et la Zuidleede	500 »	475 02	352 52	142 50
	30	Dendre.	20,000 »	»	»	»
	31	Rupel	2,000 »	2,000 »	1,800 »	200 »
	32	Dyle et Demer	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »
		Plantations.				
	33	Plantations nouvelles	25,000 »	15,580 72	»	15,552 15
		Bacs et bateaux de passage.				
	34	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	55,000 »	27,747 74	19,650 49	8,117 25
		A REPORTER. fr.	9,659,492 17	9,297,402 06	4,605,000 58	4,685,158 55

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
0,085,074 24	11,214 54	°	20,571 76	199,581 85	°	
9,978 85	°	°	21 17	°	°	
22,996 02	°	°	5 98	°	°	
2,996 07	°	°	5 95	°	°	
9,996 95	°	°	5 05	°	°	
25,955 51	°	°	10,556 67	510 02	°	
7,702 14	°	°	538 07	9,259 79	°	
3,828 74	°	°	429 52	4,241 74	°	
5,778 92	°	°	5,221 08	°	°	
1,424 62	°	°	75 58	°	°	
58,418 44	°	°	12,672 46	4,659 10	°	
°	°	°	2,715 °	6,285 °	°	
°	°	°	4,000 °	°	°	
25,255 96	°	°	21,764 04	°	°	
2,000 °	°	°	500 °	°	°	
475 02	°	°	24 98	°	°	
°	°	°	822 °	19,178 °	°	
2,000 °	°	°	°	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
13,532 13	48 59	°	10,881 77	537 51	°	
27,747 74	°	°	6,884 40	567 86	°	
9,286,150 13	11,262 95	°	97,660 26	244,420 85	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,659,492 17	9,297,402 06	4,603,000 58	4,685,158 55
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	763,500 »	594,587 08	156,183 59	436,751 89
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	36	Port d'Ostende	240,000 »	69,135 67	38,757 55	30,576 54
	37	Port de Blankenberghe	27,000 »	23,849 95	9,965 55	13,884 58
	38	Côtes	190,000 »	156,669 88	81,000 »	55,669 88
	39	Phares et fanaux.	1,000 »	10 75	»	10 75
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	40	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instruments; de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications.	a) 80,800 »	67,978 58	44,947 25	23,031 13
	41	Étude de l'amélioration des conditions de l'exploitation de la navigation intérieure et d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports	40,000 »	32,615 65	19,745 66	12,869 99
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	42	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	b) 904,253 »	904,252 »	795,996 84	107,876 49
	43	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,011,137 »	1,010,996 77	859,139 18	148,761 94
	44	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	60,000 »	59,990 66	53,858 71	6,031 95
	45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	14,000 »	13,992 70	8,109 70	5,769 »
		A REPORTER. fr.	12,971,162 17	12,211,459 53	6,670,704 39	5,524,172 29

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.				
9,286,150 15	11,262 95	•	97,660 26	244,420 85	•	
592,935 48	1,651 60	•	90,550 38	78,575 54	•	
69,135 67	•	•	170,866 33	•	•	
25,849 95	•	•	500 08	2,649 99	•	
156,669 88	•	•	38,144 58	15,185 54	•	
10 75	•	•	089 25	•	•	
67,978 58	•	•	5,440 41	7,381 21	•	a) Le crédit primitif de l'article 40 de 43,500 francs a été augmenté d'une somme de 35,300 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16 n° 137.
52,615 65	•	•	•	7,384 35	•	
905,873 53	558 67	•	1 •	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 42 de 894,733 francs a été augmenté d'une somme de 9,500 francs par l'article 2 de la dite loi.
1,007,901 12	5,095 65	•	140 25	•	•	
59,890 66	100 •	•	9 54	•	•	
13,878 70	114 •	•	7 30	•	•	
12,194,876 68	16,582 85		404,307 16	355,395 48	•	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,971,162 17	12,211,459 55	6,070,704 59	5,524,172 29
III.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
	46	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,110 »	36,970 04	34,770 04	2,200 »
	47	— — — Frais de route	300 »	•	•	•
	48	— — — Matériel	1,800 »	1,797 40	1,593 90	203 50
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.				
	49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingé- nieurs	285,800 »	285,797 58	259,548 07	26,249 51
	50	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	9,568 50	8,163 50	1,405 »
	51	Confection de la carte générale des mines	19,000 »	18,999 56	16,110 55	2,889 03
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais rela- tifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	44,842 »	226 »	44,616 »
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	53	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	8,000 »	7,970 80	6,978 50	992 50
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.				
	54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,124,850 33	1,124,850 35	21,992 76	1,102,853 57
	55	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	7,735,110 »	7,732,630 75	7,888 »	7,716,077 75
	56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie .	3,224,732 »	3,224,732 »	3,220,813 27	3,918 75
	57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,872,870 »	2,859,247 09	731,145 28	2,127,995 36
		A REPORTER. fr.	28,337,714 50	27,558,845 58	10,979,934 04	16,553,553 24

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		GRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
12,191,876 68	16,582 85	»	404,307 16	355,395 48	»	
36,970 04	»	»	4,139 96	»	»	
»	»	»	300 »	»	»	
1,797 40	»	»	2 60	»	»	
285,797 58	»	»	2 42	»	»	
9,568 50	»	»	451 50	»	»	
18,999 56	»	»	» 44	»	»	
44,842 »	»	»	158 »	»	»	
7,970 80	»	»	29 20	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 53 de 7,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
1,124,826 55	4 »	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 54 de 1,129,750 francs, a été diminué d'une somme de fr. 4,919 67 c ^e transférée aux articles 2 et 63 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 75. — Il reste pour allocation fr. 1,124,830 33 c ^e .
7,725,965 75	8,665 »	»	479 25	»	»	
5,224,732 »	»	»	»	»	»	
2,859,140 64	106 45	»	»	13,622 91	»	
27,535,487 28	25,358 30	»	409,850 53	369,018 30	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	28,337,714 50	27,558,845 58	10,970,034 04	10,555,555 24
IV (suite)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 1,035,801 54	1,035,801 54	29,752 50	1,006,048 84
	59	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	b) 11,812,000 "	11,812,000 "	50,756 41	11,761,238 59
	60	Primes d'économie et de régularité	394,500 "	383,203 80	"	383,203 80
	61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,554,500 "	5,554,500 "	2,959,769 95	594,515 57
	62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	7,783,500 "	7,749,909 06	6,599,290 09	1,147,571 65
		SECTION 3. — TRANSPORTS				
	63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	c) 7,400,257 07	7,400,169 23	148,677 11	7,232,651 93
	64	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et des manœuvres.	5,206,450 "	5,154,816 50	245,647 75	4,888,938 97
	65	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	515,000 "	510,477 51	"	510,258 93
	66	Frais d'exploitation	1,617,000 "	1,491,532 48	1,087,250 06	401,986 56
	67	Camionnage	d) 1,580,000 "	1,579,959 30	"	1,579,959 30
	68	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650 000 "	568,245 74	171,684 37	196,559 57
	69	Redevances aux compagnies	e) 25,563 87	25,563 87	3,604 30	21,959 57
		SECTION 4. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	f) 667,425 09	666,091 92	9,816 52	655,950 98
	71	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	101,568 "	101,119 55	3,575 00	97,543 45
	72	Matériel et fournitures de bureau.	g) 819,240 "	819,240 "	576,017 09	243,147 81
	73	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
	74	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000 "	25,064 66	17,849 66	6,115 "
	75	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	5,000 "	2,539 "	2,539 "	"
		(Les crédits portés aux articles 2, 54, 58, 65 et 70 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. . . . fr.	71,368,699 87	70,057,577 74	22,926,144 51	47,081,141 56

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
27,533,487 28	25,358 30	°	409,850 53	369,018 39	°	
1,055,801 34	°	°	°	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 58 de 1,032,970 francs a été augmenté d'une somme de fr. 2,331 34 c ^e prélevée sur l'article 63 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 75.
11,811,994 80	5 20	°	°	°	°	
383,203 80	°	°	9,299 20	1,797 °	°	b) Le crédit primitif de l'article 59 de 11,680,500 francs a été augmenté d'une somme de 134,500 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n ^o 137.
5,554,285 50	10 50	°	°	°	°	
7,746,861 74	3,047 92	°	°	55,590 54	°	
7,381,509 04	18,860 19	°	87 84	°	°	c) Le crédit primitif de l'article 63 de 7,433,940 francs a été diminué d'une somme de fr. 66,316 51 c ^e portée en augmentation aux articles 2 et 58. — Il restait fr. 7,367,393 49 c ^e . — Par contre ce crédit a été augmenté de fr. 32,863 88 c ^e prélevés sur les articles 54 et 70 en conséquence d'une note qui figure à la suite de l'article 75. — Il reste pour allocation définitive fr. 7,400,257 07 c ^e .
5,154,586 70	229 60	°	71,615 70	°	°	
510,258 95	258 58	°	4,522 49	°	°	
1,489,216 62	2,115 86	°	115,678 86	9,988 66	°	
1,579,959 50	°	°	40 70	°	°	d) Le crédit primitif de l'article 67 de 1,500,000 francs a été augmenté d'une somme de 30,000 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n ^o 137.
368,245 74	°	°	°	281,756 26	°	
25,565 87	°	°	°	°	°	e) Le crédit primitif de l'article 69 de 25,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,565 87 c ^e par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n ^o 137.
665,747 50	344 62	°	1,353 17	°	°	f) Le crédit primitif de l'article 70 de 698,569 francs a été diminué d'une somme de fr. 28,143 91 c ^e transférée à l'article 63 en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 75.
101,119 35	°	°	248 65	°	°	
819,164 90	75 10	°	°	°	°	g) Le crédit primitif de l'article 72 de 644,240 francs a été augmenté d'une somme de 175,000 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n ^o 137.
40,000 °	°	°	°	°	°	
25,964 66	°	°	35 34	°	°	
2,559 °	°	°	461 °	°	°	
70,007,285 87	50,291 87	°	615,171 48	697,950 65	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	71,568,609 87	70,057,577 74	22,926,144 51	47,081,141 36
V.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	a) 47,295 13	47,295 13	3,603 .	45,690 13
	77	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	5,240 .	5,240 .	.	5,240 .
		SECTION 2. — POSTES.				
	78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	b) 2,548,002 26	2,548,002 26	56,524 65	2,511,477 61
	79	— — des facteurs et autres agents subalternes	c) 2,960,719 .	2,960,614 20	293,290 27	2,667,061 95
	80	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	1,186,990 .	1,228,201 30	167,684 55	1,060,516 77
	81	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 .	6,977 70	5,462 45	1,515 25
	82	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régio.	d) 727,117 52	721,485 12	427,559 55	295,959 43
	85	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250 .	2,865 68	.	2,865 68
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	e) 1,684,504 61	1,684,504 00	45,051 33	1,639,468 44
	85	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	826,520 .	814,408 13	54,012 85	760,356 10
	86	Entretien	595,000 .	265,076 69	175,662 39	39,379 45
	87	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	1,000 .	905 29	.	905 29
		(Les crédits portés aux articles 76, 78 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
VI.		Marine.				
	88	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721 .	769,718 34	750,415 83	19,504 49
	89	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	169,200 .	168,725 74	44,271 48	124,452 26
		A REPORTER fr.	82,409,257 19	81,079,591 92	24,929,440 86	56,099,334 19

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
70,007,285 87	50,291 87	•	615,171 48	607,050 05	•	
47,203 15	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 76 de 44,200 francs a été augmenté d'une somme de fr. 3,093 15 ^c transférée des articles 78 et 84 en vertu de la deuxième note qui figure la suite de l'article 87.
3,240 •	•	•	•	•	•	
3,348,002 26	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'art 78 de fr. 2,339,815 • a été augmenté d'une somme de • 9,562 28
2,960,532 20	262 •	•	104 80	•	•	transférée de l'article 84. — Ensemble. • 2,349,377 28 Par contre ce crédit a été diminué de • 1,375 02 transférés à l'article 76 en conséquence de la deuxième note qui figure à la suite de l'article 87.
1,228,201 50	•	•	•	•	41,211 50	Il reste pour allocation définitive 2,348,002 26
6,977 70	•	•	5,022 50	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 79 de 2,930,146 francs a été augmenté d'une somme de 50,573 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
721,208 98	184 14	•	•	5,634 20	•	d) Le crédit primitif de l'article 82 de 672,800 francs a été augmenté d'une somme de fr. 54,617 52 ^c par l'article 2 de la susdite loi.
2,865 68	•	•	584 32	•	•	
1,684,499 77	4 85	•	• 01	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 84 de 1,695,788 francs a été diminué d'une somme de 11,280 39 ^c transférée aux articles 76 et 78 en vertu de la deuxième note qui figure la suite de l'article 87.
814,568 95	59 18	•	12,111 87	•	•	
265,041 84	34 85	•	56,507 86	1,615 45	•	
905 29	•	•	94 71	•	•	
769,718 54	•	•	2 66	•	•	
168,723 74	•	•	476 26	•	•	
81,028,775 05	50,816 87	•	665,676 27	705,200 50	41,211 50	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des rétroactifs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		Report. fr.	82,409,257 19	81,079,591 92	24,920,440 86	56,099,554 19
		Marine (suite).				
VI	90	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,200,000 »	1,516,855 94	251,565 70	1,085,290 24
	91	Subsides	a) 48,145 »	48,104 24	24,726 45	25,577 79
	92	Traction et matériel.	b) 1,102,504 »	1,054,067 67	795,311 95	237,956 55
VII.		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	95	Frais de route et de séjour.	1,000 »	915 40	412 90	592 50
	94	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 »	955 50	270 50	685 »
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	95	Frais de route et de séjour.	500 »	274 »	152 »	122 »
	96	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,000 »	4,000 »	975 »	5,925 »
		SECTION 3. — COMITÉ DU CONTENTIEUX.				
	97	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	2,698 86	195 75	2,505 11
VIII	98	<i>Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité</i>	74,000 »	69,774 75	26,707 85	42,245 42
IX.	99	<i>Pensions: premier terme</i>	19,000 »	11,716 55	8,865 79	2,852 74
X.	100	<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.</i>	29,500 »	29,500 »	26,155 »	5,140 »
XI.	101	<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget</i>	18,000 »	14,540 51	7,612 25	6,914 87
XII		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1878 et antérieurs) c).				
		§ 1 — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Routes.</i>				
	102	Travaux d'entretien. — Exercice 1875.	990 90	990 90	»	990 90
		A REPORTER. fr.	84,913,597 09	83,614,884 02	26,052,265 97	57,509,840 11

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUER OU AJUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
81,028,775 05	50,816 87	»	665,676 27	705,200 50	41,211 30	
1,316,853 94	»	»	»	»	116,853 94	
48,104 24	»	»	40 76	»	»	
1,035,168 28	890 39	»	1,897 53	66,559 »	»	a) Le crédit primitif de l'article 91 de 47,945 francs a été augmenté d'une somme de 300 francs par l'article 2 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
915 40	»	»	84 60	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 92 de 1,083,504 francs a été augmenté d'une somme de 19,000 francs par l'article 2 de la dite loi.
955 50	»	»	44 50	»	»	
274 »	»	»	26 »	»	»	
4,900 »	»	»	»	»	»	
2,698 86	»	»	2,501 14	»	»	
68,931 27	823 48	»	4,225 25	»	»	
11,716 53	»	»	7,283 47	»	»	
29,275 »	225 »	»	»	»	»	
14,527 11	15 20	»	3,035 59	424 10	»	
990 90	»	»	»	»	»	
85,562,106 08	52,777 94	»	684,614 91	772,163 40	158,063 24	c) Les crédits formant les articles 102 à 114 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	84,015,507 09	85,614,884 02	26,052,265 97	57,509,840 11
XII (suite).		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1878 et antérieurs) (suite).				
		§ 1. — PONTS ET CHAUSSEES (suite).				
		<i>Bâtimens civils.</i>				
	103	Travaux d'entretien. — Exercice 1878.	318 35	318 55	•	318 35
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	104	Travaux d'entretien. — Divers exercices	18,278 91	4,484 85	•	4,484 85
		<i>Ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	105	Travaux d'entretien . { Exercice 1877. . fr. 2,714 50 — 1878. 25 48	2,737 98	2,737 98	•	2,737 98
		<i>Frais d'études et d'adjudications.</i>				
	106	Frais d'études et d'an- { Exercice 1875. . fr. 262 10 nonces { — 1875. 51 60	333 70	333 70	•	333 70
		§ 2. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Traction et matériel.</i>				
	107	Combustible, etc. — Exercice 1872	3,092 22	3,092 22	•	3,092 22
	108	Entretien, etc. — Exercice 1872.	1,763 67	1,763 67	•	1,763 67
		<i>Transports.</i>				
	109	Frais d'exploitation. — Exercice 1872	150 96	150 96	•	150 96
	110	Camionnage. — Exercice 1878	6,647 17	6,647 17	•	6,647 17
	111	Pertes et avaries. — Exercice 1874	145 14	145 14	•	145 14
		§ 3. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
		<i>Postes.</i>				
	112	Traitemens et indem- { Exercice 1877. . fr. 227 95 nités des facteurs, etc. { — 1878 445 80	673 75	310 75	•	310 75
	113	Matériel, etc { Exercice 1875 . . fr. 25 13 — 1878. 334 »	359 13	359 13	•	359 13
		A REPORTER fr.	84,948,096 07	85,635,225 94	26,052,265 97	57,530,182 03

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUERS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
85,562,106 08	52,777 94	"	684,614 91	772,163 40	158,065 24	
318 35	"	"	"	"	"	
4,484 85	"	"	2,004 60	11,609 57	"	
2,737 98	"	"	"	"	"	
353 70	"	"	"	"	"	
5,092 22	"	"	"	"	"	
1,763 67	"	"	"	"	"	
150 96	"	"	"	"	"	
6,647 17	"	"	"	"	"	
143 14	"	"	"	"	"	
310 75	"	"	363 "	"	"	
550 13	"	"	"	"	"	
85,582,448 "	52,777 94	"	687,072 60	783,863 77	158,065 24	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	84,048,096 07	85,635,225 94	26,052,265 97	57,530,182 03
XII (suite)		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1873 et antérieurs) (suite).				
		§ 4. — DÉPENSES IMPRÉVUES.				
	114	Dépenses imprévues .	950 06	950 06	»	950 06
		{ Exercice 1876. . fr. 35 »				
		{ — 1877. . . . 160 50				
		{ — 1878. . . . 754 56				
	115	Pour solder des créances prescrites, par application de l'ar- ticle 36 de la loi sur la comptabilité de l'État a)	2,975	2,975 »	»	2,615 »
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics	84,052,019 13	85,639,149 »	26,052,265 97	57,533,745 09
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exerc. 1875. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	8,886 76	8,859 25	368	4,832 22
		— 1876. —	2,416 11	1,565 40	»	1,365 40
		— 1877. —	155,480 »	58,892 86	2,448 16	56,444 70
		— 1878. —	891,472 49	492,067 65	151,079 65	340,444 05
		Total des transferts des exercices précédents	1,058,255 56	561,165 14	155,895 79	403,086 57
		Total du Budget de l'exercice 1870	84,952,019 13	85,639,149 »	26,052,265 97	57,533,745 19
		TOTAUX. fr.	86,010,274 49	84,200,314 14	26,206,161 76	57,936,831 46

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS EMPTANT A EFFETURE OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
85,582,448 »	52,777 94	»	687,072 60	783,862 77	158,065 24	
950 06	»	»	»	»	»	
2,613 »	360 »	»	»	»	»	a) Ce crédit a été alloué par l'article 3 de la loi du 14 mai 1880 <i>Moniteur</i> du 16 n° 137.
85,586,011 06	53,137 94	»	687,072 60	783,862 77	158,065 24	
5,200 22	3,639 61	»	47 55	»	»	
1,365 40	»	»	»	1,050 71	»	
58,802 86	»	»	15,989 03	80,598 11	»	
491,525 68	545 97	»	21,345 43	378,059 41	»	
556,982 16	4,182 98	»	57,581 99	459,708 23	»	
85,586,011 06	53,137 94	»	687,072 60	783,862 77	158,065 24	
84,142,993 22	57,320 92	»	724,454 59	1,243,571 »	158,065 24	

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 31 mai 1879, *Moniteur* du 4 juin n° 155, à la somme de fr. 84,240,352 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 711,667 13
2° La partie d'allocation transférée des Budgets des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878 au budget de l'exercice 1879, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,058,255 36
TOTAL fr. 86,010,274 49

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1875.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 »	»	»	»
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	250 »	»	»	»
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	1,555 10	1,504 40	»	1,504 40
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	1,785 10'	1,504 40	»	1,504 40
		EXERCICE 1877.				
		<i>Report de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 »	»	»	»
		EXERCICE 1878.				
		<i>Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	2,754 05	2,277 27	»	2,277 27
	13	Traitement et solde de la cavalerie	1,980 18	1,940 58	»	1,940 58
		A REPORTER. fr.	4,714 23	4,217 85	»	4,217 85

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
				800 »	»	
				»	250 »	
	1,504 40	»	»	30 70	»	
	1,504 40	»	»	30 70	250 »	
					800 »	
	2,277 27	»	»	456 78	»	
	1,940 58	»	»	39 60	»	
	4,217 85	»	»	496 38	»	

a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 16 décembre 1879.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	4,714 25	4,217 85	•	4,217 85
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1878 (SUITE).				
		Reports de l'exercice 1878 à l'exercice 1879 (suite).				
		Solde des troupes (suite).				
IV (suite).	14	Traitement et solde de l'artillerie.	5,048 78	4,947 81	•	4,947 81
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	5,912 07	1,478 •	•	1,478 •
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	4,117 65	4,018 50	•	4,018 50
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	2,800 •	•	•	•
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	15,867 •	10,677 44	•	10,677 44
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1878 fr.	58,459 71	25,359 60	•	25,359 60
		EXERCICE 1879 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	17,500 •	17,500 •	•
	2	— des fonctionnaires et employés civils	173,000 •	172,712 17	172,082 17	630 •
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 •	15,974 07	15,269 52	2,704 75
	4	Matériel	55,000 •	55,000 •	50,112 29	4,887 71
	5	Dépôt de la Guerre	100,000 •	100,000 •	178,450 81	11,569 10
		A REPORTER. . . . fr.	455,000 •	451,186 24	431,394 59	19,791 65

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
	4,217 85	°	°	496 58	°	
	4,947 81	°	°	100 97	°	
	1,478 °	°	°	°	4,454 07	
	4,018 50	°	°	99 13	°	
	°	°	°	°	2,800 °	
	10,677 44	°	°	217 90	4,971 66	
	25,339 60	°	°	914 38	12,205 73	
	17,500 °	°	°	3,500 °	°	
	172,712 17	°	°	287 85	°	
	15,974 07	°	°	25 93	°	
	55,000 °	°	°	°	°	
	190,000 °	°	°	°	°	
	451,186 24	°	°	3,813 76	°	

a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes, le 16 décembre 1879.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPART. fr.	455,000 »	451,186 24	451,504 50	19,701 65
II		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général	806,000 »	843,480 58	552,502 26	491,178 12
	7	— — des provinces et des places	505,000 »	291,051 15	114,255 71	177,395 44
	8	— du service de l'intendance	258,000 »	254,757 12	106,078 44	148,678 68
III		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé	290,900 »	279,492 48	116,160 71	163,551 77
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. a)	667,500 »	661,751 15	541,095 46	520,657 60
	11	Service pharmaceutique. b)	185,000 »	182,661 75	154,187 84	48,475 91
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie c)	15,505,000 »	15,488,276 68	5,471,766 51	8,016,450 27
	15	— — de la cavalerie d)	3,682,447 »	3,667,774 26	1,448,569 54	2,219,204 92
	14	— — de l'artillerie. e)	5,272,500 »	5,249,030 30	2,095,291 16	3,155,748 14
	15	— — du génie	1,288,500 »	1,287,560 26	505,421 20	781,954 87
	16	— — du bataillon d'administration. f)	662,500 »	661,285 07	268,847 55	392,435 54
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre g)	245,100 »	242,900 »	99,500 »	145,600 »
	18	Dépenses d'administration	42,800 »	42,762 70	21,584 22	21,578 48
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	66,574 66	24,454 51	41,920 35
	20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	881,200 87	568,259 26	292,061 61
		A REPORTER. fr.	28,852,602 »	28,552,152 07	12,096,740 63	16,455,101 44

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
451,186 24	°	°	3,813 76	°	°	
845,480 58	°	°	52,510 62	°	°	
291,651 15	°	°	11,348 85	°	°	
254,757 19	°	°	3,242 88	°	°	
279,492 48	°	°	11,407 52	°	°	
661,751 15	°	°	5,768 85	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 10 de 582,300 francs a été augmenté d'une somme de 83,000 francs, prélevée sur l'article 23 par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 360 361.
182,661 75	°	°	2,558 25	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 11 de 133,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, prélevée sur l'article 25 par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 360-361.
13,488,190 78	85 90	°	12,521 52	2,201 80	°	c) Le crédit primitif de l'article 12 de 13,503,300 francs, a été diminué d'une somme de 2,500 francs, transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
5,667,774 26	°	°	13,649 38	1,023 56	°	d) Le crédit primitif de l'article 13 de 3,783,147 francs a été diminué d'une somme de 100,000 francs, transférée aux articles 25 et 29, par arrêté royal du 8 décembre 1879, n° 5352 pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
5,249,059 36	°	°	15,804 46	9,566 24	°	e) Le crédit primitif de l'article 14 de 5,304,300 francs a été diminué d'une somme de 32,000 francs, transférée aux articles 25 et 29 par arrêté royal du 8 décembre 1879, n° 5352, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
1,287,336 16	204 10	°	739 74	°	°	f) Le crédit primitif de l'article 16 de 680,800 francs a été diminué d'une somme de 18,000 francs, transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
661,283 07	°	°	1,216 95	°	°	g) Le crédit primitif de l'article 17 de 253,800 francs a été diminué d'une somme de 10,500 francs, transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
242,900 °	°	°	200 °	°	°	
42,762 76	°	°	37 50	°	°	
66,374 61	°	°	° 34	°	°	
861,200 87	°	°	°	154,979 13	°	
28,531,842 07	290 °	°	132,699 40	167,770 53	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		Report. fr.	28,832,602	28,532,152 07	12,096,740 65	16,455,101 44
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	1,460,000	1,444,650 00	1,070,803 51	375,847 68
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	22	Pain et viande a)	6,814,800	6,814,521 94	5,731,570 75	5,082,742 21
	23	Fourrages en nature. b)	4,565,870	4,108,676 44	1,706,921 06	2,401,755 38
	24	Casernement des hommes	715,000	711,762 25	481,859 55	229,922 68
	25	Renouvellement de la buffeterie et du harnachement. . c)	150,000	145,568 55	15,790 01	129,578 32
	26	Frais de route et de séjour. d)	114,000	113,668 98	19,737 52	95,951 66
	27	Transports généraux e)	90,000	73,756 74	44,875 24	28,781 50
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde f)	114,500	114,266 45	79,480 20	54,786 16
	29	Remonte g)	894,790	894,594 57	811,694 57	82,900
XI.		Traitements divers, et honoraires.				
	50	Traitements divers et honoraires h)	140,000	139,052 27	55,704 52	82,782 21
	51	Frais de représentation.	20,000	6,500 82	1,600 82	4,700
X.		Pensions et secours .				
	32	Pensions et secours i)	107,500	107,177 58	45,666 89	65,097 56
XI.		Dépenses imprévues.				
	55	Dépenses imprévues non libellées au Budget k)	24,958	24,810 89	14,883 52	9,927 57
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre fr.	44,040,000	45,320,520 10	20,175,517 26	23,143,854 17

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870.

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
28,531,842 07	200 »	»	132,000 40	167,770 53	»	
1,444,050 99	»	»	33 79	15,515 22	»	
6,814,321 04	»	»	478 06	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 6,771,800 francs a été augmenté d'une somme de 43,000 francs prélevée sur les articles 13, 16, 17, 28, 30 et 32 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
1,198,076 44	»	»	365,193 56	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 25 de 4,737,870 francs a été diminué d'une somme de 174,000 francs transférée aux articles 10, 11, 26, 27 et 33, par l'article 1 ^{er} de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 560-561.
711,762 25	»	»	37 77	1,200 »	»	c) Le crédit primitif de l'article 25 de 100,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs prélevée sur les articles 13 et 14 par arrêté royal du 8 décembre 1879, n° 5532, pris en conséquence de l'article 4 de la loi du Budget.
145,368 53	»	»	181 67	4,450 »	»	d) Le crédit primitif de l'article 26 de 110,000 francs a été augmenté d'une somme de 4,000 francs prélevée sur l'article 25 par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 560-561.
113,668 98	»	»	331 02	»	»	e) Le crédit primitif de l'article 27 de 63,000 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs prélevée sur l'article 25 par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 560-561.
73,656 54	80 20	»	16,263 26	»	»	f) Le crédit primitif de l'article 28 de 118,000 francs a été diminué d'une somme de 3,500 fr. transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
114,266 45	»	»	253 55	»	»	g) Le crédit primitif de l'article 29 de 813,790 francs a été augmenté d'une somme de 82,000 francs prélevée sur les articles 13 et 14 par arrêté royal du 8 décembre 1879, n° 5532 pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
894,594 57	»	»	195 43	»	»	A) Le crédit primitif de l'article 30 de 143,000 francs a été diminué d'une somme de 3,000 fr. transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
138,486 75	585 54	»	947 73	»	»	i) Le crédit primitif de l'article 32 de 111,000 francs a été diminué d'une somme de 3,300 francs transférée à l'article 22 par arrêté royal du 21 avril 1880, n° 5692, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.
6,300 82	»	»	13,609 18	»	»	k) Le crédit primitif de l'article 33 de 14,938 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, prélevée sur l'article 25 par l'article 2 de la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 560-561.
106,764 45	412 93	»	322 62	»	»	
24,810 89	»	»	127 11	»	»	
45,519,171 43	1,348 67	»	530,744 15	188,735 75	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exerc. 1875. (Art. 50 de la loi de comptabilité).	800 »	»	»	»
		— 1876. — —	1,785 10	1,504 40	»	1,504 40
		— 1877. — —	800 »	»	»	»
		— 1878. — —	38,450 71	25,539 60	»	25,539 60
		Total des transferts des exercices précédents	41,844 81	26,844 »	»	26,844 »
		Total du Budget de l'exercice 1870	41,040,000 »	45,320,520 10	20,175,517 26	25,145,854 17
		TOTAUX. fr.	44,081,844 81	45,347,504 10	20,175,517 26	25,170,698 17

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
"	"	"	800 "	"	"	
1,504 40	"	"	50 70	250 "	"	
"	"	"	"	800 "	"	
25,339 60	"	"	914 38	12,205 75	"	
26,844 "	"	"	1,745 08	13,265 75	"	
45,319,171 45	1,348 67	"	530,744 15	188,735 75	"	
45,346,015 45	1,348 67	"	552,489 23	201,991 48	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 30 mars 1870, *Moniteur* du 10 avril. n° 100, à la somme de fr. 44,040,000 .

À Y AJOUTER les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878, au Budget de l'exercice 1879, en vertu de l'art. 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 41,844 81

TOTAL. fr. 44,081,844 81

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1879 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	3,410,000	3,186,159	2,818,509 52	367,613 38

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture du crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
3,186,122 90	16 10	.	225,861 .	.	.		

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 28 décembre 1878, *Moniteur* du 31 n° 365 à la somme de 3,410,000 francs.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1879 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité a)	827,425 »	822,157 00	800,780 10	21,357 50
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »	72,152 51	48,689 56	25,442 95
	4	Frais de tournées	10,000 »	6,127 45	4,776 55	1,350 90
	5	Matériel	145,000 »	142,994 40	124,998 54	17,095 86
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4 200 »	4,200 »	4,200 »	»
	7	Service de la Monnaie	16,100 »	11,404 75	5,127 48	6,277 27
	8	Magasin général des papiers	172,000 »	161,315 28	125,079 45	38,235 85
	9	Documents statistiques	18,000 »	17,997 65	16,501 15	1,496 50
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.						
	10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	170,000 »	169,907 52	105,532 52	4,575 »
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	48,000 »	47,950 »	46,775 »	1,175 »
III. Administration des contributions directes, douanes et accises.						
	12	Surveillance générale. — Traitements	585,750 »	560,495 45	»	360,495 45
	15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	667,900 »	662,784 85	»	662,784 85
	14	Traitements fixes	1,988,600 »	1,970,219 41	»	1,970,219 41
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,050,700 »	2,182,606 85	60 »	2,182,546 85
	16	Service des douanes et de la recherche maritime	5,110,050 »	4,885,428 47	»	4,885,428 47
	17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	17,200 »	17,199 72	»	17,199 72
	18	Suppléments de traitement.	260,225 »	245,291 85	49,159 85	196,067 »
A REPORTER. . . . fr.			11,961,150 »	11,801,189 50	1,410,679 76	10,390,444 54

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
822,157 60	»	»	5,287 40	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 820,000 francs a été augmenté d'une somme de 7,425 francs par l'article 5 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137.
72,152 51	»	»	867 69	»	»	
6,127 45	»	»	5,872 55	»	»	
142,094 40	»	»	5 60	»	»	
4,200 »	»	»	»	»	»	
11,404 75	»	»	4,695 25	»	»	
161,513 28	»	»	10,686 72	»	»	
17,997 65	»	»	2 57	»	»	
169,907 52	»	»	92 68	»	»	
47,950 »	»	»	50 »	»	»	
560,493 45	»	»	25,256 55	»	»	
662,784 85	»	»	5,115 17	»	»	
1,970,219 41	»	»	18,580 59	»	»	
2,182,606 85	»	»	»	»	151,906 85	
4,885,428 47	»	»	224,621 53	»	»	
17,199 72	»	»	» 28	»	»	
245,226 85	65 »	»	14,953 17	»	»	
11,801,124 30	65 »	»	311,867 55	»	151,906 85	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	11,961,150	11,801,180 50	1,410,079 76	10,590,444 54
III (suite.)		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	82,000	65,051 80	»	65,051 80
	20	Frais de bureau et de tournées	91,580	76,524 »	54,900 »	41,624 »
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses. a)	450,300	429,891 26	»	429,891 26
	22	Police douanière.	5,000	1,946 »	1,946 »	»
	25	Matériel	168,900	161,020 60	50,681 49	150,359 11
IV		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	480,000	456,644 54	528,471 87	128,172 47
	25	— — du domaine	157,725	152,411 45	95,598 84	55,397 59
	26	— — forestier	571,480	571,476 21	268,828 15	96,148 08
	27	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,217,000	1,200,107 66	»	1,290,107 66
	28	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	60,000	70,797 67	46,107 82	24,689 85
	29	Matériel	56,000	55,985 09	49,711 95	6,271 16
	30	Dépenses du domaine	107,000	93,459 97	26,647 72	66,681 75
	31	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000	21,457 19	»	21,457 19
	52	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500	5,701 70	»	5,701 70
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	28,000	24,668 51	18,975 80	5,692 51
	34	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000	14,000 »	15,500 »	500 »
		A REPORTER. . . . fr.	15,261,535	15,070,290 62	2,525,849 56	12,756,150 76

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
11,801,124 50	65 »	»	311,867 55	»	151,006 83	
65,051 80	»	»	16,068 11	»	»	
76,524 »	»	»	15,056 »	»	»	
499,891 26	»	»	308 74	»	»	
1,946 »	»	»	3,054 »	»	»	
161,020 60	»	»	7,879 40	»	»	
456,644 54	»	»	25,355 66	»	»	
150,796 45	1,615 »	»	5,313 57	»	»	
564,976 21	6,500 »	»	3 79	»	»	
1,299,107 66	»	»	»	»	75,107 66	
70,797 67	»	»	»	»	10,797 67	
55,983 09	»	»	16 91	»	»	
95,529 47	130 50	»	13,540 05	»	»	
21,457 19	»	»	28,563 81	»	»	
5,701 70	»	»	»	»	2,201 70	
24,668 51	»	»	5,351 69	»	»	
14,000 »	»	»	»	»	»	
15,061,980 12	8,310 50	»	429,258 26	»	258,013 88	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 330,200 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs par l'article 3 de la loi du 14 mai 1880, <i>Monsieur</i> du 16, n° 137.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1879.	En 1880, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	15,261,535	15,070,200 62	3,325,649 36	12,736,150 76
VI.		Service de la caisse tontinière institué en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.				
	35	Administration centrale. — Personnel. — Traitements . .	10,000	"	"	"
	36	Administration centrale. — Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses	10,000	"	"	"
	37	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000	"	"	"
VII.		Dépenses imprévues.				
	38	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000	3,987 00	5,417 00	870 90
VIII.		Dépenses concernant les exercices clos de 1878 et années antérieures a).				
	39	Frais de procédure.				
		{ Exercice 1875. . fr. 282 40				
		— 1876. 22 56				
		— 1877. 526 34				
		— 1878. 1,773 07				
			2,604 57	2,569 42	"	2,569 42
	40	Matériel. — Exercice 1878	1,443 15	1,443 15	"	1,443 15
	41	Dépenses du domaine. — Exercice 1878	44 80	44 80	"	44 80
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,303,627 32	15,078,335 98	3,329,266 45	12,740,759 05

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,061,080 12	8,310 50	»	429,258 20	»	238,013 88	
»	»	»	10,000 »	»	»	
»	»	»	10,000 »	»	»	
»	»	»	10,000 »	»	»	
3,987 99	»	»	4,012 01	»	»	
2,569 42	»	»	54 95	»	»	
1,445 15	»	»	»	»	»	
44 80	»	»	»	»	»	
15,070,025 48	8,310 50	»	465,305 22	»	258,013 88	

a) Les crédits des articles 39, 40 et 41 ont été accordés par l'article 3 de la loi du 14 mai 1860, *Moniteur* du 16 n° 157.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1879 a été fixé par l'article unique de la loi du 18 février 1879, *Moniteur* du 20, n° 51, à la somme de fr. 15,242,110 »
A y ajouter : Les crédits supplémentaires fr. 61,517 32

TOTAL fr. 15,303,627 32

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1870.	En 1880, Jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1870. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	155,000 »	214,555 71	»	214,555 71
	2	— — personnelle	210,000 »	262,501 25	»	262,501 25
	3	— sur le droit de patente.	100,000 »	95,457 92	»	95,457 92
	4	— sur les redevances des mines	10,000 »	1,648 78	»	1,648 78
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000 »	5,966 25	»	5,966 25
		II. Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	150,000 »	242,064 40	»	242,064 40
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	540,000 »	420,112 04	255,400 15	165,478 07
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 »	254 07	254 07	»
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000 »	1,527 01	»	1,527 01
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	25,000 »	144,662 08	144,662 08	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	92,865 27	80,409 20	12,456 07
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	1,187,000 »	1,478,994 76	478,725 50	997,035 44

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1879.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
214,355 71	"	"	"	"	79,355 71	
262,301 25	"	"	"	"	52,301 25	
95,457 92	"	"	6,562 08	"	"	
1,048 78	"	"	8,351 22	"	"	
5,966 25	"	"	"	"	966 25	
242,064 40	"	"	"	"	92,064 40	
416,878 22	3,233 82	"	119,887 96	"	"	
254 07	"	"	745 93	"	"	
1,527 01	"	"	"	"	327 01	
144,662 08	"	"	"	"	119,662 08	
92,865 27	"	"	"	"	82,865 27	
1,475,760 94	3,255 82	"	135,547 19	"	427,541 95	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1879, a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1878, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 1,187,000 .

EXERCICE 1879. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- TÉS ET JUSTIFIÉS	
			En 1879,	En 1880, jusqu'au 31 octob.
Dette publique.	80,958,217 09	79,035,055 42	64,019,042 66	14,965,310 84
Dotations	4,699,475 »	4,699,073 »	4,414,910 44	284,162 56
Ministère de la Justice	17,137,681 66	16,801,936 56	11,058,890 70	5,698,153 99
— des Affaires Étrangères	2,140,610 »	2,086,087 47	1,607,371 14	476,551 88
— de l'Intérieur	9,658,742 01	9,381,963 »	7,012,117 89	2,159,905 74
— de l'Instruction publique	14,600,835 10	14,511,251 47	12,514,201 51	1,749,512 08
— des Travaux publics	86,010,274 49	84,200,514 14	26,206,161 76	57,956,851 46
— de la Guerre	44,081,844 81	45,547,564 10	20,175,517 26	23,170,698 17
Corps de la Gendarmerie.	3,410,000 »	3,186,139 »	2,818,509 52	367,613 38
Ministère des Finances	15,303,627 32	15,078,335 98	2,329,266 45	12,740,750 05
Non-Valeurs et Remboursements.	1,187,000 »	1,478,994 76	478,725 50	997,055 44
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	279,177,397 48	275,006,472 00	152,634,514 65	120,545,525 57

POPULATION GÉNÉRALE

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1870

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
78,984,562 50	50,670 02	•	2,192,518 80	30,000 •	299,335 15	
4,699,075 •	•	•	402 •	•	•	
16,757,044 69	44,891 87	•	490,971 80	105,856 25	270,082 99	
2,080,905 02	5,184 45	•	62,022 55	1,500 •	•	
0,172,023 63	200,959 57	•	275,050 03	6,845 •	25,096 02	
14,263,513 50	47,718 08	•	256,558 88	35,064 75	•	
84,142,993 22	57,320 92	•	724,454 59	1,243,571 •	158,065 24	
45,546,015 43	1,348 67	•	532,489 23	201,991 48	•	
3,186,122 90	16 10	•	225,861 •	•	•	
15,070,025 48	8,310 50	•	463,305 22	•	258,013 88	
1,475,760 94	5,253 82	•	155,547 19	•	427,541 95	
273,177,858 20	428,634 70	•	5,564,141 53	1,632,828 46	1,416,135 21	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1879, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1879.	
	1879.	1878.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	70,055,035 42	77,488,109 60	1,546,925 82	•
Dotations	4,099,073 •	4,526,105 92	172,967 08	•
Ministère de la Justice	16,801,936 56	15,815,277 82	986,658 74	•
— des Affaires Étrangères	2,086,087 47	1,804,804 19	281,283 28	•
— de l'Intérieur	9,381,965 »	9,160,522 24	221,440 76	•
— de l'Instruction publique	14,511,231 47	12,357,306 67	1,975,924 80	•
— des Travaux publics	84,200,314 14	81,245,087 19	2,955,226 95	•
— de la Guerre	45,547,364 10	45,755,491 80	•	406,127 70
Corps de la Gendarmerie	3,186,159 »	3,015,777 26	170,361 74	•
Ministère des Finances	15,078,535 98	15,119,659 47	•	41,323 49
Non-Valeurs et Remboursements	1,478,994 76	1,628,663 60	•	149,668 84
TOTAUX	275,606,472 90	265,894,805 76	8,308,787 17	597,120 03
			En plus à l'exercice 1879. . . . fr. 7,711,667 14	

TABLEAU LITT. X.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1878 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	»	»	»	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	»	113,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,090 80	»	152,464,505 97
1853	86,037,982 »	»	54,603 48	»	86,092,585 48
1854	84,279,578 »	»	521,259 55	10,000,000 »	94,800,817 55
1855	85,142,519 »	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 »	91,351,559 62
1856	84,557,151 »	»	1,444,799 73	15,574,163 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 »	»	2,508,656 25	10,000,000 »	98,220,356 25
1858	94,606,526 »	»	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 »
1859	104,093,551 »	»	151,714 63	15,896,897 40	120,144,143 05
1860	101,055,569 »	»	5,743,247 64	65,074,257 65	170,773,074 27
1861	101,464,464 »	»	39,052 92	»	101,503,516 92
1862	105,850,612 »	50,000 »	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 »	50,000 »	16,556,755 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 »	»	3,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1865	111,158,170 »	»	10,692,961 02	6,886,341 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 »	»	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,473,650 »	»	85,705 12	100,000 »	115,657,555 12
1868	113,412,250 »	290,900 »	57,014,121 16	105,916 91	125,882,288 01
1869	116,797,020 »	800,000 »	»	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,668 69	»	124,222,488 69
1871	117,552,550 »	450,000 »	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,310,250 »	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1873	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	5,931,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 »	500,000 »	15,915,253 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 »	950,000 »	145,182 01	4,999,791 12	135,680,563 15
1876	132,698,540 »	1,264,000 »	125,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1877	139,604,990 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,092 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 »	2,250,000 »	56,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1879	147,652,990 »	1,000,000 »	»	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,790 »	1,728,000 »	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1881	149,029,190 »	1,920,417 95	»	15,462,486 97	166,421,094 02
1882	155,614,490 »	1,000,000 »	»	3,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 »	1,000,000 »	850,920 »	4,832,759 35	162,750,469 35
1884	157,782,790 »	800,000 »	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 »	800,000 »	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 »	»	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 »	»	10,259,251 58	39,923,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 »	»	936,758 44	52,410,581 65	202,537,900 07
1889	174,691,700 »	»	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 »	»	5,388,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,529,000 »	»	4,578,316 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 »	»	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1893	205,985,500 »	»	3,909,338 34	110,148,310 97	220,043,149 31
1894	229,645,000 »	»	7,997,353 32	64,462,094 50	242,104,447 82
1895	243,052,600 »	»	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1896	250,244,860 »	»	6,234,657 41	64,714,787 04	261,244,504 45
1897	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 03	240,757,029 54
1898	260,533,860 »	»	7,779,547 19	101,271,393 50	269,584,800 49
	6,777,194,704 59	145,104,385 55	206,999,264 12	964,758,545 45	7,094,056,697 69
	6,022,209,000 14				

CLOS DE 1850 A 1878 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECOUVREMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 03	"	"	
152,464,505 07	"	"	
88,058,513 02	"	1,065,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
123,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,026,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,005 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,923 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{4}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 07 $\frac{1}{4}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 34	
223,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 34	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
341,086,178 65	"	21,045,029 52	
315,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 63	"	4,152,941 71	
326,620,745 66	"	5,576,459 21	
346,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 93	1,794,338 50	"	
8,320,105,506 02	31,608,611 16	257,655,420 59	
	226,046,809 23		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1850	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
4 ^{me} trimestre.							
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 33	"	"	"	94,149,855 33	"	94,149,855 33
1854.	83,272,610 52	5,601,500 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,007 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,992 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 38	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,195,870 05	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,103 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	536,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,483 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,924 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 94	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1876.	153,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1877.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,342 25	1,720,804 35	146,579,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 35	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,000,390 64	155,797,668 83
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 53	387,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,835 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,834 02	756,626 28	1,594,835 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,383 32
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 35	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 30
1891.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 60	204,647,986 16
1893.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,593,170 89
1895.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1896.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1897.	248,956,732 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 80
1898.	260,390,515 25	7,552,585 74	1,954,216 93	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
	6,852,997,776 78	578,950,694 41	29,256,478 66	55,247,947 27	7,294,412,897 12	55,575,871 55	7,259,019,025 79

CLOS DE 1830 A 1878 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	— DÉPENSES résultant des services faits.		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•	
•	115,806,850 65	112,413,963 51	3,392,887 14		
•	164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	94,149,835 35	91,904,974 94	2,244,860 39		a) Après déduction de fr. 37,516,340 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 13 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
10,000,000 »	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,490,000 »	89,359,334 28	87,104,004 96	2,455,329 52		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,574,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 »	105,226,105 69	103,531,751 64	1,894,372 05		d) Non compris fr. 103,103 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,053 70	122,574,092 78	120,198,378 44	2,376,014 54		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,370 95	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86		
25,278,995 17	152,368,405 61	129,575,909 88	2,994,495 73		e) Y compris 280,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
e) 1,099,763 61	121,989,489 56	119,855,950 53	2,133,539 25		f) Y compris fr. 114,682 63 c ^s , même objet que ci-dessus.
84,658,000 »	201,451,700 66	195,185,637 29	6,266,063 37		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
f) 21,552,568 85	156,924,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	1,363,889 03		i) Non compris fr. 23,636 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 99		j) Non compris fr. 4 57 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,400 68	140,577,556 49	135,060,595 37	5,516,761 12		k) Non compris fr. 0 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		m) Non compris fr. 120,387 18 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		n) Non compris fr. 2,005,567 89 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,563 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29		o) Non compris fr. 5 80 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		p) Non compris fr. 369 86 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^s portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,640 92	4,130,169 31		s) Non compris fr. 13,253 10 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		t) Non compris fr. 8,635 13 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,405 66	148,154,910 36	144,745,005 36	3,409,905 20		u) Non compris fr. 47,386 87 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		v) Non compris fr. 107,468 71 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 32	3,698,768 02		w) Non compris fr. 2,412 45 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14		x) Non compris fr. 4,810 74 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,273,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		y) Non compris fr. 28,239 01 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,322 17	4,703,291 68		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59		a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,823 02 c ^s par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,793,756 71	4,499,416 52		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,598,790 07		c') Non compris fr. 18,470 03 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,315 92	4,628,919 57		
19,223,311 50	196,563,694 82	191,920,940 32	4,642,754 50		
27,396,688 93	207,786,906 92	199,655,873 76	8,151,055 16		
25,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93		
45,924,116 81	241,568,865 34	238,191,223 11	5,377,642 23		
51,086,552 17	255,754,358 33	251,974,512 80	3,759,825 53		
154,141,616 24	554,245,429 12	350,898,378 60	3,347,050 52		
60,599,200 54	506,192,371 25	501,642,754 68	4,549,656 55		
45,164,484 58	296,990,205 63	292,222,495 21	4,767,710 42		
44,586,605 24	298,659,353 54	294,555,925 86	4,503,427 68		
124,608,774 20	390,955,636 06	388,073,145 99	4,862,492 07		
85,532,952 14	352,678,927 28	349,427,757 90	3,251,169 38		
1,251,476,946 46	8,470,515,972 25	8,206,152,892 89	174,363,079 36		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	De recette.	
1850. <i>4^{me} trimestre.)</i>	25,869,417 13	27,548,364 56	652,804 23	652,804 23	20,502,221 56	27,981,168 79	•	
1851.	60,942,911 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,205,354 00	115,225,815 05	112,415,965 51	733,602 01	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 10	74,652,563 56	74,592,405 76	152,464,505 07	158,500,918 95	•	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 04	54,605 48	•	88,058,515 92	91,904,974 04	•	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 •	96,701,557 76	96,515,600 96	•	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 •	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 06	1,039,544 67	
1857.	89,406,613 99	95,531,751 64	12,508,056 25	10,000,000 •	101,715,250 24	105,551,751 64	•	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 •	25,778,053 70	125,509,914 81	120,198,578 44	3,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	•	
1840.	100,558,748 59	102,840,113 32	68,817,505 27	65,074,957 65	169,576,255 86	165,914,570 95	•	
1841.	101,505,775 25	114,076,586 11	59,052 92	•	101,542,826 17	114,976,586 11	•	
1842.	104,558,407 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	•	
1843.	105,053,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	•	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 •	108,810,508 73	195,185,657 29	•	
1845.	112,276,648 98	113,036,985 06	17,579,592 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,589,549 89	•	
1846.	113,247,036 72	117,551,399 20	817,006 85	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	•	
1847.	115,344,360 72	125,803,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,063 84	127,572,574 99	•	
1848.	108,937,848 54	126,136,104 69	57,130,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	•	
1849.	113,847,137 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,753 29	152,877,187 86	118,730,904 76	358,547 70	
1851.	119,005,367 10	117,521,315 75	340,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 04	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	•	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	•	
1854.	152,551,582 04	155,515,970 46	20,521,670 46	9,656,300 56	152,675,052 50	145,172,277 02	•	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 13	10,561,322 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	3,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	796,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 59½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,404 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	150,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,063 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,921 29	3,421,575 01	27,751,059 31	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	53,965,945 02	168,925,320 40	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 80	17,264,924 23	52,507,450 60	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,553,651 85½	
1865.	160,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	53,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 53	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,052 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,903,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	3,271,225 •	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	35,547,120 07	19,225,511 50	209,641,405 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,453 85	199,635,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 93	191,843,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 59	•	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	43,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	239,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 63	350,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,913,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,537 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	•	
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,603 24	526,620,745 66	304,535,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	•	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	83,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	•	
	7,026,481,547 25	6,945,245,323 87	1,295,621,959 67	1,552,907,560 02	8,520,103,506 92	8,290,162,892 89	180,821,937 75	
							85,258,	

DE 1850 A 1878 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
135,502 55	521,239 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	3,311,536 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,606,955 33	Idem.
13,102,858 21	16,556,735 56	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 34	"	5,624,831 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	3,773,065 84	"	4,553,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	3,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 08	10,683,841 20½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	3,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,535 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,440 52	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 03	"	
106,585,714 57	201,345,677 91	260,629,287 26	246,975,127 91	223,022,515 88	
225 38	59,285,609 55		25,950,614 05		

(308)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1879.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent pour les ressources ordinaires à fr.	270,491,119 90
et pour les ressources extraordinaires à	50,310,693 47
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	300,801,813 37
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à fr.	273,606,472 90
et les dépenses pour des services spéciaux à	70,032,543 17
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	343,639,016 07
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	42,837,202 70
Mais comme les exercices 1878 et antérieurs ont laissé un excédent de recette de fr. 23,950,614 03 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci.	23,950,614 03
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1879, présente un excédent de dépenses de fr.	18,886,588 67
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1879.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1879, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	40,381,185 55
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	18,886,588 67
DIFFÉRENCE. fr.	30,394,566 88
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :	
1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,	
SAVOIR :	
RESSOURCES ORDINAIRES:	
	AUGMENTATIONS. DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises. 1,566,699 90 .
	Enregistrement et domaines 105,051 26 .
	Enregistrement et domaines " 10,900 41
<i>Péages</i>	Travaux publics 4,052,848 20 .
	Marine " 55,219 96
	Enregistrement et domaines " 450,035 39
<i>Capitiaux et revenus</i>	Travaux publics 83,197 52 393,268 67
	Trésor public. " .
	Contributions directes, etc. 88,555 61 .
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines 56,843 69 .
	Trésor public. 1,014,097 06 .
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	1,304,634 95 .
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	" 893,464 18
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.	10,855 90 .
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers	5,561 90 .
Intérêts à 4 p. c. dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers, suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878	5,667 40 .
Excédent de recette de l'exercice 1878.	23,950,614 03 .
	32,328,627 60 1,802,897 61
Reste en augmentation de recette. fr.	30,325,729 90
2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,	
SAVOIR :	
DÉPENSES ORDINAIRES.	
	AUGMENTATIONS. DIMINUTIONS.
Dette publique	964,211 38 .
Ministère de la Justice.	302,062 99 .
— de l'Instruction publique.	156,977 49 .
— de l'Intérieur.	98,075 72 .
— des Travaux publics.	869,732 37 .
Ministère des Finances	299,551 20 .
Non-Valeurs et Remboursements	427,541 95 .
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 5,364,141 33 c ² ; par conséquent, une diminution de dépense de	" 1,364,141 33
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1876 à 1879, et dont le transfert à l'exercice 1880 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à	" 1,622,828 46
	3,118,153 10 2,986,969 79
Reste en augmentation de dépense. fr.	131,163 31
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1879.	30,394,566 88

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1880,

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1880.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1880, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1880, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1880 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	273,497,060	»
<i>Dépenses</i> , à		278,818,549	04
		<hr/>	
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSE.	fr.	5,321,489	04
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000	»	
2° Prix de vente de terrains de l'École vétérinaire de l'État	100,000	»	
3° Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	4,150,240	65	
4° Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,759	35	
5° Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent	1,000,000	»	
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	170,	584	
7° Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,238,700	45	
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	5,059,284	45

REPORT. fr.	5,059,284 45
8 ^o Remboursement de traitements avancés à des instituteurs commu- naux (Loi du 25 août 1880)	231,526 93
9 ^o Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions, de 6 millions et de deux millions trois cent mille francs pour construction de maisons d'écoles. (Lois des 14 août 1873, 4 juin 1878 et 27 août 1880)	764,826 09
10 ^o Produit de l'emprunt de 134,719,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1880).	77,594,052 50
11 ^o Montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1880: a. en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 jan- vier 1873	4,566,100 »
b. en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	13,994,200 »
c. en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel.	1,054,600 »
ENSEMBLE. . . fr.	<u>103,264,589 99</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 278,818,549 04 se sont accrues :

1 ^o De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à	14,336,491 20
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances enga- gées sur les Budgets ordinaires des exercices 1876, 1877, 1878 et 1879, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,622,828 46
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>294,777,868 70</u>

A ces dépenses ordinaires, sont venus s'ajouter les crédits spéciaux ci-après :

3^o Excédents de crédits pour services spéciaux, transférés de l'exer-
cice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédents étant de

fr. 129,632,229 47 c^s, et le transfert à 1881 de fr. 79,825,243 89 c^s, la portion afférente à 1880 est de 49,779,352 86
 après déduction de fr. 27,632 72 c^s pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1879, et qui sont à annuler comme étant sans emploi.

4° Crédits pour services spéciaux, montant à fr. 73,412,599 61; mais on ne porte ici que fr. 21,504,522 11 c^s, représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice 21,504,522 11

5° Titres de la Dette publique à 4 p. 0/0 remis pendant l'année 1880 :
 a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1873, en exécution de la loi du 27 mai 1876. 4,566,100 »
 b. à la Société de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870, en exécution de la convention-loi des 1/26 juin 1877 . 13,994,200 »
 c. à M. J. Closon, industriel à Liège, en exécution de la convention du 9 juin 1878. 1,054,600 »

TOTAL DES CRÉDITS SPÉCIAUX DE L'EXERCICE 1880. 90,898,774 97

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	273,497,060	} 376,761,649 99
— extraordinaires	103,264,589 99	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	294,777,868 70	} 385,676,643 67
Services spéciaux	90,898,774 97	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . , fr. 8,914,993 68

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1880, jusqu'au 1^{er} janvier 1881, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1880 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	576,761,649 99
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	396,928,654 83
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1880 sont de fr.	383,472,465 65
Au 1 ^{er} janvier 1881, il restait à recouvrer . . . fr.	13,456,189 18
Les droits constatés	396,928,654 83
ont donc excédé les évaluations de fr.	20,167,004 84

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	385,676,643 67
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1881, montent à fr.	312,830,377 03
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice à	68,846,266 64
ENSEMBLE. . . . fr.	381,676,643 67
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1880 n'ont été que de	245,276,895 82
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1881 fr.	136,399,747 85
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1880.	381,676,643 67
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	4,000,000 .

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1880.

La situation du Budget de l'exercice 1880 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	396,928,654 83
Dépenses — — — — —		<u>381,676,643 67</u>
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr.	<u><u>15,252,011 16</u></u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1880.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dettes publiques</i>	15 mars 1880. (Mon. n° 77.)	Budget primitif.	79,024,246 22	"	84,005,218 72
	14 mars 1880. (Mon. n° 77.)	Augmentation de l'article 20 du Budget par suite de la révision des pensions militaires	"	760,000 "	
	4 mai 1880. (Mon. n° 140.)	Augmentation de l'article 22 du Budget.	"	1,750 "	
	26 août 1880. (Mon. n° 241.)	Formation de l'article 15 ^{bis} du Budget .	"	600,000 "	
	30 déc. 1880. (Mon. n° 566.)	Augmentation de l'article 20 du Budget et formation des articles 18 ^{bis} et 18 ^{ter}	"	3,617,222 50	
<i>Dotations.</i>	4 août 1879. (Mon. n° 220.)	Budget primitif.	4,647,475 "	"	4,647,475 "
<i>Ministère de la Justice.</i>	25 déc 1879. (Mon. n° 360/361.)	Budget primitif.	16,042,509 "	"	16,092,802 04
	18 mai 1880. (Mon. n° 142.)	Augmentation des articles 10 et 11 du Budget pour solder des dépenses se rapportant à des exercices clos . . .	"	50,493 04	
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	17 mars 1880. (Mon. n° 84.)	Budget primitif.	2,155,455 "	"	2,217,060 "
	22 mai 1880. (Mon. n° 146.)	Augmentation des articles 2 et 5 du Budget	"	65,625 "	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	27 déc. 1879. (Mon. n° 362.)	Budget primitif.	9,529,883 82	"	9,529,883 82
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	25 mai 1880. (Mon. n° 145.)	Budget primitif.	86,682,168 "	"	94,410,140 "
	20 août 1880. (Mon. n° 235.)	Augmentation de divers articles du Budget	"	7,727,972 "	
<i>Ministère de la Guerre.</i>	24 déc. 1879. (Mon. n° 339.)	Budget primitif.	44,162,700 "	"	44,162,700 "
<i>Ministère des Finances.</i>	25 déc. 1879. (Mon. n° 562.)	Budget primitif.	15,580,010 "	"	15,400,529 16
	50 déc. 1880. (Mon. n° 566.)	Augmentation de divers articles du Budget	"	20,519 16	
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	27 juillet 1879. (Mon. n° 248.)	Budget primitif.	1,187,000 "	"	1,187,009 50
	30 déc. 1880. (Mon. n° 566.)	Augmentation de l'article 7 du Budget.	"	9 50	
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>	19 mars 1880. (Mon. n° 80.)	Budget primitif.	16,541,122 "	"	18,016,222 "
	25 août 1880. (Mon. n° 242.)	Augmentation de divers articles du Budget	"	1,475,100 "	
<i>Gendarmerie.</i>	24 déc. 1879. (Mon. n° 539)	Budget primitif.	5,488,200 "	"	5,488,200 "
TOTALS.			278,818,549 04	14,536,491 20	293,355,040 24

(318)

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1880,

AU 1^{er} JANVIER 1881.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	95,250,500 »
	{ Enregistrement et domaines.	54,484,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,700,000 »
	{ Travaux publics	107,772,400 »
	{ Marine	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics	115,000 »
	{ Prisons	95,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	2,845,000 »
	{ Trésor public	6,052,000 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	400,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	618,000 »
	{ Prisons	280,500 »
	{ Trésor public	2,186,850 »
		275,497,050 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem		100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		1,150,240 65
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		549,759 55
Produit de l'emprunt de 154,719,000 francs, à 4 p. ^o / _o autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1880)		77,594,052 50
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865		170,584 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. ^o / _o , attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869		2,238,700 45
À REPORTER.		81,053,556 05

L'EXERCICE 1880.

recettes, au 1^{er} janvier 1881,

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisoirement POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1880.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer		
97,501,456 98	95,310,915 34	2,190,543 64	•	2,250,956 98	97,501,456 98	
55,205,740 57	54,865,022 77	340,717 60	•	719,740 57	55,205,740 57	
1,720,948 97	1,718,878 20	2,070 77	•	20,948 97	1,720,948 97	
121,235,879 48	115,994,805 58	7,259,074 10	•	15,461,479 48	121,235,879 48	
775,555 61	775,555 61	•	26,466 39	•	775,555 61	
148,679 67	148,679 67	•	•	35,679 67	148,679 67	
52,182 79	50,140 95	2,041 84	60,817 21	1,057,905 24	52,182 79	
5,882,905 24	2,921,452 48	961,470 76	•	27,221 29	5,882,905 24	
6,979,221 29	5,724,584 16	1,254,857 13	•	60,965 22	6,979,221 29	
460,965 22	444,267 62	16,697 60	•	65,254 51	460,965 22	
685,254 51	561,692 97	321,541 54	•	•	685,254 51	
191,282 47	84,955 73	106,546 74	89,017 53	•	191,282 47	
5,196,985 14	5,054,266 78	162,716 56	•	5,010,125 14	5,196,985 14	
294,009,011 74	281,410,955 66	12,598,058 08	176,501 15	20,688,252 87	294,009,011 74	
272,404 84	265,182 13	7,222 71	•	222,404 84	272,404 84	
46,151 57	45,789 91	361 66	53,848 43	•	46,151 57	
656,737 34	585,752 22	55,005 12	513,505 51	•	656,737 34	
349,759 35	•	549,759 35	•	•	349,759 35	
77,594,052 50	77,594,052 50	•	•	•	77,594,052 50	
170,584 •	170,584 •	•	•	•	170,584 •	
2,258,700 45	2,258,700 45	•	•	•	2,258,700 45	
81,508,590 05	80,898,041 21	410,548 84	567,551 74	222,404 84	81,508,590 05	

BUDGET DE L'EXER.

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
Report. fr.	81,655,356 95
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880)	764,820 09
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent.	1,000,000 »
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (Loi du 23 août 1880).	231,526 95
Titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés pendant l'année 1880 .	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1875 à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875	4,560,100 »
2° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877 à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et	13,094,200 »
5° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel, et	1,054,600 »
	105,264,589 99
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	275,497,060 »
TOTAUX. fr.	376,761,649 99

CICE 1880 (suite).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOUVRIRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1880	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOUVRÉS et à recouvrer		
81,508,390 05	80,898,041 21	410,348 84	567,351 74	222,404 84	81,508,390 05	
764,826 09	764,826 09	•	•	•	764,826 09	
1,000,000 •	780,516 •	219,484 •	•	•	1,000,000 •	
231,526 95	3,228 60	228,298 26	•	•	231,526 95	
4,566,100 •	4,566,100 •	•	•	•	4,566,100 •	
13,994,200 •	13,994,200 •	•	•	•	13,994,200 •	
1,054,600 •	1,054,600 •	•	•	•	1,054,600 •	
102,919,643 09	102,061,511 99	858,131 10	567,351 74	222,404 84	102,919,643 09	
294,009,011 74	281,410,953 66	12,598,058 08	176,301 13	20,688,252 87	294,009,011 74	
396,928,654 83	383,472,465 65	13,456,189 18	743,652 87	20,910,657 71	396,928,654 83	
			20,167,004 84			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1876.

Ministère de la Justice
 — des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1877.

Ministère des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1878.

Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur
 — des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1879.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur
 — de l'Instruction publique
 — des Travaux publics
 — de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 { Liste civile
 { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 { Sénat
 { Chambre des Représentants
 { Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur
 — de l'Instruction publique
 — des Travaux publics
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-valeurs et remboursements

BUDGET 1880 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1881.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS ou ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
69 75	»	»	»	69 75	»	
1,050 71	»	»	»	1,050 71	»	
250 »	»	»	»	250 »	»	
1,570 46	»	»	»	1,570 46	»	
80,598 11	4,600 26	»	4,600 26	75,997 85	»	
800 »	»	»	»	800 »	»	
81,598 11	4,600 26	»	4,600 26	76,797 85	»	
22,408 48	»	»	»	22,408 48	»	
1,500 »	»	»	»	1,500 »	»	
2,500 »	»	»	»	2,500 »	»	
378,059 41	51,140 55	50,616 64	523 91	526,918 86	»	
12,205 73	»	»	»	12,205 73	»	
416,675 62	51,140 55	50,616 64	523 91	565,553 07	»	
30,000 »	»	»	»	30,000 »	»	
85,578 »	56,575 51	56,575 51	»	27,004 49	»	
4,545 »	4,545 »	4,545 »	»	»	»	
55,964 75	20,564 75	17,568 43	3,196 32	12,500 »	»	
785,862 77	255,042 68	183,590 78	69,651 00	530,820 09	»	
188,735 75	12,290 69	10,178 87	2,120 82	176,456 06	»	
1,125,586 27	546,623 05	271,656 59	74,969 04	776,760 64	»	
84,005,218 72	67,528,853 20	65,015,558 04	2,515,497 16	16,674,585 52	»	
5,500,000 »	5,500,000 »	5,500,000 »	»	»	»	
200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	»	
120,000 »	70,000 »	70,000 »	»	50,000 »	»	
810,000 »	755,842 27	594,244 09	161,598 18	54,157 73	»	
217,475 »	205,784 17	205,509 17	275 »	11,690 85	»	
16,092,802 04	12,852,800 74	10,764,668 70	2,068,132 04	5,260,001 30	»	
2,217,060 »	2,050,127 24	1,880,949 67	169,177 57	166,952 76	»	
9,529,883 82	7,301,607 15	7,091,090 77	210,516 36	2,228,276 69	»	
18,016,222 »	13,612,261 26	15,038,579 66	575,881 60	4,405,960 74	»	
94,410,140 »	62,161,920 76	51,751,591 26	50,450,529 56	52,248,219 24	»	
44,162,700 »	43,378,790 51	15,957,190 18	27,441,600 53	783,909 49	»	
3,488,200 »	3,480,995 92	2,181,056 69	1,299,939 23	7,204 08	»	
15,400,529 16	4,247,964 27	4,204,141 89	43,822 58	11,152,564 89	»	
1,187,009 50	602,306 15	602,306 15	»	584,703 35	»	
293,155,040 24	221,529,235 62	156,814,466 21	64,714,760 41	71,625,804 62	»	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	<ul style="list-style-type: none"> Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862, § 19) Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862) Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864) Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865, § 8) Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	<ul style="list-style-type: none"> Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867) Construction à Courtrai d'une remise pour six locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 23) Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	<ul style="list-style-type: none"> Loi du 5 juin 1870. <ul style="list-style-type: none"> § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers § 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles § 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	<ul style="list-style-type: none"> Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers (Loi du 27 juillet 1871, § 15.
MINISTÈRE DE LA GUERRE	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872.) Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1873.)
MINISTÈRE DES FINANCES.	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 29 avril 1873)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	<ul style="list-style-type: none"> Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1873, art. 1^{er}.)

A REPORTER.fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, également à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
144,887 45	•	•	•	144,887 45	144,887 45	
7,000 •	6,945 •	6,945 •	•	55 •	•	
200,000 •	•	•	•	200,000 •	200,000 •	
120,547 57	•	•	•	120,547 57	120,547 57	
20,447 83	•	•	•	20,447 83	20,447 83	
333,333 33	250,305 •	250,305 •	•	83,028 33	83,028 33	
16,405 15	•	•	•	16,405 15	16,405 15	
55,000 •	•	•	•	55,000 •	55,000 •	
35,140 16	•	•	•	35,140 16	35,140 16	
21,148 03	•	•	•	21,148 03	21,148 03	
203,910 07	5,507 92	5,507 92	•	198,402 15	198,402 15	
20,048 96	•	•	•	20,048 96	20,048 96	
15,219 48	•	•	•	15,219 48	15,219 48	
571,767 69	•	•	•	571,767 69	571,767 69	
32,793 74	•	•	•	32,793 74	32,793 74	
7,208 20	7,143 55	7,143 55	•	64 65	•	
1,722 45	1,722 45	1,722 45	•	•	•	
6,431 88	•	•	•	6,431 88	6,431 88	
127,364 21	•	•	•	127,364 21	127,364 21	
1,940,376 •	271,623 92	271,623 92	•	1,668,752 08	1,668,632 43	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 16 août 1875.	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand.
		§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.
		§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.
		§ 15. Amélioration de la Lys
		§ 16 Amélioration de la Dyle
		§ 22 Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville.
		§ 24 Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} . A)	§ 27. Raccordement des stations des Gullemins et Vivegnis, à Liège
		Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des Kuldiers à Gand. (Loi du 14 mars 1874, § 2).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	
MINISTÈRE DES FINANCES	Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire, à Cureghem. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, art. 2. A.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc, des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 9 juillet 1875	§ 15. Mandel ; travaux de canalisation
		§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand
		§ 22. Construction du chemin de fer, d'Ath à Blaton
		§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 24 mai 18 6.	Art. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876.
		3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture
		4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.

A. REPORTER. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations
1,940,376 »	271,623 92	271,623 92	»	1,668,752 08	1,668,632 43	
1,309 51	86 »	86 »	»	1,313 51	1,313 51	
7,851 78	»	»	»	7,851 78	7,851 78	
50,071 87	8,975 20	8,975 20	»	50,096 67	50,096 67	
2,806 61	2,806 61	2,806 61	»	»	»	
39,904 12	»	»	»	39,904 12	39,904 12	
246,699 19	246,699 19	246,699 19	»	»	»	
199,714 25	»	»	»	199,714 25	199,714 25	
5,381 52	5,381 52	5,381 52	»	»	»	
4,880 »	3,157 »	»	3,157 »	1,723 »	1,723 »	
2,936 74	2,936 74	2,936 74	»	»	»	
251,582 91	155,804 50	155,740 25	64 05	95,778 01	95,778 01	
13,737 94	»	»	»	13,737 94	13,737 94	
6,250 94	2,255 »	2,255 »	»	3,997 94	3,997 94	
128 51	»	»	»	128 51	128 51	
15,404 97	423 33	423 33	»	14,981 64	14,981 64	
5 63	5 63	5 63	»	»	»	
24,977 05	»	»	»	24,977 05	»	
5,764 14	3,000 »	3,000 »	»	764 14	764 14	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100 000 »	
2,110 25	2,105 »	2,105 »	»	5 25	»	
2,928,983 73	705,257 44	702,036 39	3,221 05	2,223,726 29	2,198,624 34	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1870,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 mai 1876.	§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons
		§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. — Dernier crédit
		§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes- évêques de Liège.
		§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration
		§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.
		§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe.
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais de confection et d'émission des titres 4 p. $\frac{0}{10}$, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 29 mars 1877.	ART. 2. 4 ^o Travaux à l'école normale de Liège
		— 5 ^o Acquisitions d'instruments pour l'Observatoire royal
		Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten (Loi du 6 mai 1877, art. 1 ^{er} , 2).
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. $\frac{0}{10}$ pour l'exécution des lignes concédées (Loi du 26 juin 1877.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 2 juillet 1877.	2 ^o Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés
		5 ^o Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut
		§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>
		§ 8. Amélioration de la Grande-Nèthe
		§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys
		§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 17 juillet 1877.	§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende
		§ 13. Travaux de défense de la côte
		§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe; endiguement du Zwyn
		§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.
		§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc Plus value des rails d'acier.

A REPORTER. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
2,928,985 75	705,257 44	702,056 59	3,221 05	2,225,726 29	2,198,624 54	
1,000 25	957 50	957 50	"	62 75	"	
454,542 68	345,126 06	344,416 06	710 "	89,416 62	89,416 62	
110,594 22	108,005 21	108,005 21	"	2,589 01	2,589 01	
8,518 71	8,518 71	8,518 71	"	"	"	
155,542 72	15,807 94	15,807 94	"	159,754 78	159,754 78	
18,080 28	"	"	"	18,080 28	18,080 28	
28,561 50	"	"	"	28,561 50	28,561 50	
2,494 12	"	"	"	2,494 12	2,494 12	
191,949 70	76,269 51	68,519 51	7,750 "	115,680 59	115,680 59	
5 82	"	"	"	5 82	"	
2,175 45	"	"	"	2,175 45	"	
75,159 "	"	"	"	75,159 "	75,159 "	
545,796 72	147,291 48	156,957 06	10,554 42	198,505 24	198,505 24	
142,401 40	61,827 01	56,049 24	5,777 77	80,574 59	80,574 59	
957 24	922 95	922 95	"	14 51	"	
6,455 48	"	"	"	6,455 48	6,455 48	
147,000 "	88 20	88 20	"	146,911 80	146,911 80	
146,616 81	146,616 81	146,616 81	"	"	"	
477,572 55	1,531 51	1,531 51	"	476,240 84	476,240 84	
211,565 72	211,565 72	211,565 72	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
45,921 85	5,011 14	1,155 14	1,878 "	42,910 71	42,910 71	
1,187,956 42	191,964 92	191,964 92	"	995,991 50	995,991 50	
0,677,210 15	2,022,541 80	1,992,650 65	29,691 24	4,654,868 24	4,627,510 "	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 27 juillet 1877.	2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale
		3° Frais de publication de l'Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875
MINISTÈRE DES FINANCES.	Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 18 avril 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe
		— 2. Complément et amélioration du matériel de l'artillerie
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Loi du 21 mai 1878.	ART. 3, § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège
		— § 2. Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection de titres à 4 p. 1/2. (Loi du 31 mai 1878.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 4 juin 1878.	ART. 3, § 1. Pensions des professeurs et instituteurs
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		— § 2. Installation des Académies dans les locaux du palais de la rue Ducale
		— § 3. Premiers frais de la commission des fêtes de 1880
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 4 juin 1878.	ART. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'école
		— Construction et ameublement de maisons d'école
		§ 1. Travaux de raccordement de routes
		§ 2. Construction du nouvel hôtel des Monnaies
		§ 3. Salle d'exposition des beaux-arts
		§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1878.	§ 5. École normale de Bruges.
		§ 7. Construction de barrages dans la Meuse.
		§ 8. Canal de Terneuzen
		§ 9. Lys. — Travaux d'amélioration
		10. Barrage de la Dendre.

A REPORTER. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
6,677,210 15	2,022,541 80	1,992,650 65	20,601 24	4,654,808 24	4,627,510 "	
3,332 31	2,751 71	1,281 71	1,470 "	480 60	480 60	
9,317 63	6,727 37	6,727 37	"	2,590 26	2,500 26	
754,873 29	387,096 02	373,551 96	13,544 06	367,777 27	367,777 27	
1,597,672 25	945,220 21	945,220 21	"	654,452 02	654,452 02	
5,316,065 46	192,691 63	86,561 85	106,129 80	5,123,375 85	5,123,375 85	
20,000 "	647 47	647 47	"	19,352 53	19,352 53	
33,305 51	25,229 05	25,229 05	"	8,076 48	8,076 48	
24,209 22	6,555 30	6,555 30	"	17,653 92	17,653 92	
75,964 19	633 41	633 41	"	73,330 78	73,330 78	
42,281 82	15,482 38	13,771 88	1,710 50	26,799 44	26,799 44	
351 45	351 45	351 45	"	"	"	
72,526 61	72,526 61	72,526 61	"	"	"	
224,900 "	224,900 "	224,900 "	"	"	"	
96,183 60	75,508 02	75,004 55	503 49	20,675 58	20,675 58	
142,973 13	142,973 13	142,973 13	"	"	"	
507,576 29	507,576 29	507,576 29	"	"	"	
40 78	40 78	40 78	"	"	"	
159,824 36	159,824 36	159,824 36	"	"	"	
490,675 02	121,332 73	121,331 06	1 67	378,342 29	378,342 29	
314,483 89	314,483 89	314,483 89	"	"	"	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
155 07	"	"	"	155 07	155 07	
16,720,821 99	5,222,893 68	5,060,842 92	153,050 76	11,497,928 51	11,470,570 07	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (suite).	Loi du 5 juin 1878 (suite).	<ul style="list-style-type: none"> § 11. Yser. — Travaux d'amélioration § 13. Installations pour la marine à Ostende § 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde § 15. Chemins de fer. — Voies et travaux § 18. Extension des lignes et appareils télégraphiques
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Achèvement des forts de Merxem, de Zwynrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878, § 20)
MINISTÈRE DES FINANCES.		Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 17 février 1879.	<ul style="list-style-type: none"> 1^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer de l'État en exploitation 2^o Extension du matériel de transport et de traction.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmond et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879)
MINISTÈRES DE L'INTÉ- RIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS		Érection d'un monument à l'ancien Champ des Manœuvres. (Loi du 8 avril 1879).
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879)
MINISTÈRE DES FINANCES.		Conversion de la Dette 4 1/2 % en un fonds nouveau à 4 %; frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Célébration du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 4 août 1879.	<ul style="list-style-type: none"> 1^o A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.— Subsidés. B. Raccordement à Motenbeek-St-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers C. Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires. 2^o Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.— Transfert du Ministère des Travaux publics.

A REPORTER fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1880, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
16,720,821 99	5,222,895 68	5,069,842 92	155,050 76	11,497,928 51	11,470,570 07	
70,458 35	70,458 35	70,458 35	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
107,082 80	107,082 80	107,082 80	"	"	"	
4,062,010 94	2,151,585 40	2,075,691 72	55,891 68	1,930,427 54	1,930,427 54	
22,545 75	22,545 75	22,545 75	"	"	"	
805,177 51	560,189 22	558,409 54	1,779 68	244,988 09	244,988 09	
112 86	"	"	"	112 86	"	
674,508 04	662,927 51	662,927 51	"	11,580 53	11,580 53	
5,354,945 77	5,051,278 15	5,056,057 65	15,240 50	505,667 62	505,667 62	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
1,785,508 86	1,785,508 86	1,785,169 74	159 12	"	"	
822,250 85	414,464 07	414,464 07	"	407,766 76	407,766 76	
55,527 48	54,788 25	54,788 25	"	759 23	759 23	
220,784 25	95,045 76	95,045 76	"	127,738 49	127,738 49	
14,451 15	12,390 65	12,390 65	"	2,060 50	2,060 50	
4,716,144 70	4,255,178 13	4,201,704 58	51,475 53	482,966 57	482,966 57	
2,911,658 51	1,786,461 64	1,749,807 70	56,655 94	1,125,176 67	1,125,176 67	
998,716 68	596,971 51	596,971 51	"	401,745 17	401,745 17	
216,659 29	150,477 89	150,477 89	"	66,161 40	66,161 40	
1,055,016 48	518,599 55	518,456 95	142 60	514,416 95	514,416 95	
58,910,921 82	21,452,445 15	21,158,073 50	294,571 85	17,467,476 69	17,440,005 59	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).

Loi du 4 août 1879.
(suite).

3° Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation	
4° Palais des Beaux-Arts	
5° École normale de Bruges	
6° — de Gand	
7° Conservatoire. Habitations du directeur et du secrétaire	
8° Conservatoire de Liège	
9° Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique	
10° Construction de l'hôtel des Monnaies	
11° Restauration du palais des princes-évêques à Liège	
12° Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés.	
13° Construction d'une prison cellulaire à S ^t -Gilles	
14° Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	
15° Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	
16° Barrage de la Gileppe	
17° Meuse	
18° Ourthe. — Établissement d'un pont à Chénée	
19° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
20° Canaux houillers du Hainaut	6
21° Escaut. — Travaux d'amélioration	
22° Anvers. — Installations maritimes	
23° Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	
24° Canal de Gand à Terneuzen	
25° Écoulement des eaux du Sud à Bruges	
26° Dendre. — Travaux d'amélioration	
27° Grande Nèthe —	

A REPORTER.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
58,919,921 89	21,452,445 15	21,158,075 50	204,571 85	17,467,476 60	17,440,005 59	
100,000 »	25,176 25	25,176 35	»	74,825 77	74,825 77	
1,135,000 »	447,403 75	509,674 55	47,728 20	685,597 25	685,597 25	
950,000 »	130,226 35	126,926 55	3,500 »	819,775 65	819,775 65	
950,000 »	508,094 30	508,094 30	»	441,905 70	441,905 70	
55,440 92	56,658 24	56,658 24	»	16,782 68	16,782 68	
200,000 »	»	»	»	200,000 »	200,000 »	
248,451 50	1,014 90	1,014 90	»	246,536 60	246,536 60	
585,000 »	138,589 15	131,453 75	6,935 42	246,610 85	246,610 85	
400,000 »	»	»	»	400,000 »	400,000 »	
195,258 45	82,295 82	82,295 82	»	112,964 61	112,964 61	
1,500,000 »	661,784 75	661,784 75	»	838,215 25	838,215 25	
1,200,000 »	5,101 68	5,101 68	»	1,196,898 52	1,196,898 52	
1,000,000 »	671 80	671 80	»	999,328 20	999,328 20	
575,415 20	52,406 »	52,406 »	»	523,007 20	523,007 20	
552,575 91	237,081 01	237,081 01	»	295,294 90	295,294 90	
20,000 »	18,914 07	18,914 07	»	1,085 93	1,085 93	
508,828 71	169,070 14	160,616 02	9,554 12	158,858 57	158,858 57	
5,991,104 27	54,972 06	51,447 06	3,525 »	5,956,132 21	5,956,132 21	
2,800,359 56	415,953 75	404,288 08	9,665 67	2,476,405 61	2,476,405 61	
12,559,982 »	7,667,850 »	7,543,745 »	124,105 »	4,672,132 »	4,672,132 »	
504,249 99	21,121 34	21,121 34	»	483,128 65	483,128 65	
3,000,000 »	109,485 03	109,279 05	206 »	2,890,514 97	2,890,514 97	
6,059 85	5,889 55	5,889 35	»	2,141 50	2,141 50	
156,962 51	67,451 26	67,451 26	»	89,511 25	89,511 25	
99,960 »	60,127 60	59,977 60	150 »	59,832 40	59,832 40	
75,660,359 47	52,545,380 71	51,846,039 47	499,541 24	41,314,958 76	41,287,487 66	85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).

Loi du 4 août 1879
(suite).

28°	Yser. — Travaux d'amélioration	
29°	Canal de Roulers à la Lys	
30°	— de la Lys à l'Yperlée.	
31°	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende	
32°	Installations maritimes à Ostende	
33°	Nieuport. — Bassin à flot	
34°	Blankenberghe. — Plage des bains et dépendances du port	
35°	Travaux de défense de la côte.	
36°	Établissement de télégraphes le long des voies navigables	
37°	Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	
38°	Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	
39°	Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	
40°	Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	
41°	— de Wavre à Jodoigne par Gastuche	
42°	Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	
43°	Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	
44°	Rachat du chemin de fer de S-Ghislain à Erbisœul.	
45°	Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	
46°	Extension du matériel de traction et de transport	
47°	Nouvel hôtel des postes à Anvers.	
48°	Extension du réseau télégraphique	
49°	Achat de deux bateaux pilotes.	
50°	Construction d'un bateau garde-pêche	
51°	Paquetot en acier.	

A REPORTER. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
75,660,339 47	52,345,380 71	51,846,030 47	499,341 24	41,514,958 76	41,287,487 66	
300,000 »	152,868 85	152,738 85	130 »	147,131 15	147,131 15	
547,850 »	1,915 30	1,915 30	»	545,934 70	545,934 70	
2,000,000 »	1,525 »	1,525 »	»	1,998,477 »	1,998,477 »	
2,954,000 »	150,866 57	150,866 57	»	2,803,133 65	2,803,133 65	
350,000 »	»	»	»	350,000 »	350,000 »	
999,400 »	3,116 27	3,966 27	150 »	996,283 73	996,283 73	
250,000 »	27,224 88	27,224 88	»	222,775 12	222,775 12	
300,000 »	210,579 27	201,579 27	9,000 »	89,420 75	89,420 75	
144,235 07	80,574 92	80,597 92	177 »	63,660 15	63,660 15	
80,000 »	»	»	»	80,000 »	80,000 »	
2,999,786 50	8,652 50	8,447 50	205 »	2,991,134 »	2,991,134 »	
1,989,466 67	99,717 90	99,703 70	14 20	1,889,748 77	1,889,748 77	
3,996,810 »	15,615 40	15,615 40	»	3,981,194 60	3,981,194 60	
2,000,000 »	6,715 69	5,985 69	750 »	1,993,284 31	1,993,284 31	
2,000,000 »	2,467 62	2,467 62	»	1,997,532 38	1,997,532 38	
1,000,000 »	87,582 93	87,582 93	»	912,417 07	912,417 07	
402,407 15	393,666 34	393,666 34	»	8,740 81	8,740 81	
15,871,970 79	8,262,448 48	8,103,878 60	158,569 88	7,609,322 31	7,609,322 31	
7,140,521 46	6,279,671 20	6,229,775 51	49,895 69	860,850 26	860,850 26	
3,961 67	3,806 25	3,806 25	»	155 42	»	
200,000 »	161,631 11	154,864 99	6,766 12	38,368 89	38,368 89	
150,000 »	82,471 98	78,637 38	5,814 40	47,328 02	47,328 02	
160,000 »	78,975 »	78,975 »	»	81,025 »	81,025 »	
700,000 »	»	»	»	700,000 »	700,000 »	
121,980,748 78	48,457,471 07	47,726,678 44	730,793 53	73,523,276 81	73,495,650 99	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1879,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 4 août 1879 (suite).	52° Universités de l'État, amélioration, etc., construction de locaux, installations matérielles
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		53° Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. Améliorations de locaux
		54° Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879).
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 4 août 1879.	2° Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et 1879. 3° Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale 4° Musées royaux de peinture — Acquisitions d'aquarelles et de dessins de feu Madou. 6° Exposition de Paris 8° Révision de la pharmacopée officielle 9° Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons 10° Renouvellement du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de la Flandre occidentale. 11° Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Arlon 12° Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à S ^t -Nicolas. (Loi du 2 août 1879, art. 2.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque; dépenses de l'exploitation. (Loi du 5 août 1879.)
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles (Loi du 7 août 1879.)
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 15 août 1879.)
		TOTAUX. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observation.
121,980,748 78	48,457,471 97	47,720,678 44	730,795 53	75,525,276 81	75,495,650 39	
4,500,000 »	60,078 68	68,515 75	762 95	4,450,921 32	4,450,921 32	
492,000 »	118,925 26	81,125 26	57,800 »	373,076 74	373,076 74	
1,872,668 92	376,847 »	376,817 »	»	1,495,821 92	1,495,821 92	
75,000 »	61,658 38	61,658 38	»	15,341 62	15,341 62	
51 94	50 60	50 60	»	1 34	»	
4,500 »	4,500 »	4,500 »	»	»	»	
6,991 50	6,990 50	6,990 50	»	1 »	»	
11,311 15	11,311 13	11,311 13	»	»	»	
1,500 »	800 »	»	800 »	700 »	700 »	
6,292 80	6,292 80	6,292 80	»	»	»	
25,416 18	25,415 28	25,415 28	»	2 90	»	
4,000 »	3,999 04	3,999 04	»	0 96	»	
10,000 »	9,468 »	9,468 »	»	532 »	532 »	
5,000 »	»	»	»	5,000 »	5,000 »	
10,200 »	»	»	»	10,200 »	10,200 »	
606,548 22	606,548 22	606,548 22	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
129,632,229 47	49,770,352 86	49,009,196 58	770,156 48	79,832,876 61	79,825,245 89	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES FINANCES.	}	Frais de la révision des pensions militaires. (Loi du 14 mars 1880)	
		Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. — Participation à l'Exposition nationale (Loi du 15 mars 1880)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Participation des producteurs belges à l'exposition de Melbourne. (Loi du 16 mars 1880.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction, à Bruxelles (Loi du 26 avril 1880.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	
MINISTÈRE DES FINANCES		Frais d'expertise de biens échangés — Parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.)	
MINISTÈRE DES FINANCES		Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE		Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880)	
			1 ^o Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation
			2 ^o Lignes télégraphiques à établir le long des canaux
			3 ^o Installations maritimes, à Anvers
		Loi du 25 mai 1880.	4 ^o Voies à établir sur les nouveaux quais à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes
			5 ^o Transformation de l'embranchement du Quartier-Léopold, à Bruxelles.
			6 ^o Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.
			7 ^o Signaux et appareils de sécurité.
			8 ^o Extension et amélioration du matériel de traction et de transport
			1 ^o Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre.
			2 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial, à Mons
		Loi du 25 mai 1880.	3 ^o Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial, à Gand.
			4 ^o Restitution aux fonds dits : des prélèvement communaux de la Flandre occidentale
			5 ^o Acquisition d'œuvres destinées à compléter les collections de la Bibliothèque royale.
			6 ^o Acquisition d'œuvres d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités

A REPORTER fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations
10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	»	
55,000 »	55,584 46	52,669 55	915 11	21,415 54	21,415 54	
100,000 »	20,842 84	20,842 84	»	79,157 16	79,157 16	
4,000,000 »	2,808,656 07	2,808,656 07	»	1,191,345 95	1,191,345 95	
4,500,000 »	495,941 99	459,509 41	54,452 58	4,006,058 01	4,006,058 01	
4,500 »	656 20	656 20	»	5,865 80	5,865 80	
100,000 »	49,020 10	44,146 82	4,875 28	50,979 90	50,979 90	
850,000 »	822,494 52	5,000 »	819,494 52	7,505 68	7,505 68	
40,000 »	1,857 50	1,715 10	142 40	58,142 50	58,142 50	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	
5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	
2,500,000 »	284,495 58	227,541 99	57,155 59	2,215,504 62	2,215,504 62	
1,900,000 »	»	»	»	1,900,000 »	1,900,000 »	
2,500,000 »	488,941 55	580,619 49	108,522 04	2,011,058 47	2,011,058 47	
2,000,000 »	848,443 »	789,879 65	58,563 57	1,151,557 »	1,151,557 »	
12,000,000 »	8,680,985 79	8,247,971 69	442,012 10	3,510,016 21	3,510,016 21	
110,000 »	58,755 68	56,906 71	1,826 97	71,266 52	71,266 52	
50,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	
51,150 »	29,124 57	29,124 57	»	2,025 65	2,025 65	
15,562 56	15,562 56	15,562 56	»	»	»	
25,000 »	21,055 50	21,055 50	»	3,964 50	3,964 50	
10,000 »	9,692 47	9,542 47	150 »	307 53	307 53	
36,361,012 56	14,686,845 76	13,118,960 20	1,547,885 56	21,694,166 80	21,694,166 80	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (SUITE).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (suite).	Loi du 25 mai 1880. (suite).	7° Acquisition de la collection d'instruments de musique de M. Tolbecque.
		8° Acquisition d'une partie de la bibliothèque entomologique de M. Weyers
		9° Participation des industriels et des artistes belges à l'exposition universelle de Paris
		Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880).
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 25 août 1880.	Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire.
		Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique
		Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes
		1° Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire
		2° Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège
		3° Canaux bouillers du Hainaut.
		4° Installations maritimes d'Anvers
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 26 août 1880.	5° Canal de Gand à Terneuzen.
		6° Rachat de la concession du chemin de fer de Virton.
		7° Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État.
		8° Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour le service de la traction et du transport
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	Loi du 25 août 1880.	1° Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales.
		2° Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles
		3° Projets de plans-types pour la construction d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes
		4° Frais des cours normaux temporaires institués pour la préparation de maîtresses d'écoles gardiennes

A REPORTER. fr.

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES RÉGULIERS, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
36,361,012 56	14,066,845 70	13,118,960 20	1,547,885 56	21,694,106 80	21,694,106 80	
30,000 »	30,000 »	30,000 »	»	»	»	
8,000 »	8,000 »	8,000 »	»	»	»	
5,000 »	5,000 »	4,987 17	12 83	»	»	
900,000 »	32,952 00	10,060 50	22,871 50	867,067 91	867,067 91	
12,000 »	5,245 »	5,245 »	»	8,757 »	8,757 »	
964,421 02	714,443 14	651,142 44	185,300 70	249,978 48	249,978 48	
197,000 »	157,130 45	157,130 45	»	39,869 55	39,869 55	
500,000 »	231,526 05	220,155 87	2,371 08	268,475 05	268,475 05	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
450,000 »	88,000 »	88,000 »	»	562,000 »	362,000 »	
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	
1,500,000 »	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	
6,948,500 »	»	»	»	6,948,500 »	6,948,500 »	
8,500,000 »	199,221 55	173,971 55	25,250 »	8,500,778 45	8,500,778 45	
2,000,000 »	900 22	900 22	»	1,999,099 78	1,999,099 78	
7,000 »	8 60	8 60	»	6,991 40	6,991 40	
6,800 »	»	»	»	6,800 »	6,800 »	
6,000 »	4,825 »	4,639 »	184 »	1,177 »	1,177 »	
15,000 »	14,957 85	14,951 25	6 60	42 15	»	
64,410,734 18	16,157,032 61	14,375,150 25	1,781,882 56	48,253,701 57	48,253,659 42	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (SUITE).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).	Loi du 25 août 1880. (suite.)	{ 5 ^o Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles commnnales et des écoles normales primaires 6 ^o Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur 7 ^o Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.	Célébratoir du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880.)	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 27 août 1880.	{ Construction et ameublement de maisons d'écoles Construction et ameublement de maisons d'écoles.
MINISTÈRE DES FINANCES	Titres de la dette publique, à 4 p. o/o, remis pendant l'année 1880 : A A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876.) B A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril-5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1-26 juin 1877 C. A M. J. Closon, industriel à Liège pour construction du chemin de fer de Battice à Aubel (Convention des 9-10 juin 1878)	

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE	{ Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1876. — — — 1877. — — — 1878 — — — 1879 — propres à l'exercice
SERVICES SPÉCIAUX	{ Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1879 — sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

CICE 1880 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1881 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDENTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1881, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observation.
64,410,734 18	16,157,032 61	14,375,150 25	1,781,882 36	48,255,701 57	48,255,650 42	
15,000 »	»	»	»	15,000 »	15,000 »	
5,000 »	2,705 50	476 40	2,226 00	296 70	296 70	
320,000 »	»	»	»	320,000 »	320,000 »	
1,700,000 »	732,561 42	555,051 09	176,610 33	967,458 58	967,458 58	
4,665,865 43	5,288,574 78	5,260,832 26	27,742 52	1,375,290 65	1,375,290 65	
2,300,000 »	1,523,650 »	1,523,650 »	»	976,350 »	976,350 »	
4,566,100 »	4,566,100 »	4,566,100 »	»	»	»	
13,994,200 »	13,994,200 »	13,994,200 »	»	»	»	
1,054,600 »	1,054,600 »	1,054,600 »	»	»	»	
95,027,499 61	41,119,422 11	59,130,960 »	1,988,462 11	51,908,077 50	51,908,035 35	

1,370 46	»	»	»	1,370 46	»
81,598 11	4,600 26	»	4,600 26	76,797 85	»
416,673 62	51,140 55	50,616 64	525 91	365,533 07	»
1,123,386 27	546,625 63	271,656 59	74,969 04	776,760 64	»
295,155,040 24	221,529,235 62	156,814,466 21	64,714,769 41	71,625,804 62	»
129,652,229 47	49,779,352 86	49,009,196 38	770,156 48	79,852,876 61	79,825,243 89
95,027,499 61	41,119,422 11	59,130,960 »	1,988,462 11	51,908,077 50	51,908,035 35
517,437,597 78	312,850,377 05	245,276,895 82	67,555,481 21	204,607,220 75	131,753,279 24

(348)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1875 A 1879.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1878 A 1879.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé aujourd'hui par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
 » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
 » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
 » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
 » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
 » réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
 » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
 » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
 » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
 » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
 » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
 » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
 » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
 » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
 » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1875 à 1879 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1880 pour l'apurement final de l'exercice 1875, qui a atteint, le 31 décembre 1879, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1881, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1875.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1879, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876) étaient de fr.	708,045 41
Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1879	664,928 80
Il a été versé, en 1880, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	14,760 06
Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exer- cice 1880, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	28,356 55
SOMME ÉGALE. fr.	708,045 41

EXERCICE 1876.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1880, le terme de sa prescription quinquennale
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1877) fr.	417,122 67
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1877 à 1880	390,129 28
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1881. fr.	<u>26,993 39</u>

EXERCICE 1877.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire
jusqu'au 31 décembre 1881, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1878).	400,932 03
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1878 à 1880	352,251 45
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1881 fr.	<u>48,680 58</u>

EXERCICE 1878.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1882, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1879).	761,883 02
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1879 et 1880.	660,022 33
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1881 fr.	<u>101,860 69</u>

EXERCICE 1879.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1883, offre
la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1880).	459,795 .
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1880	203,252 99
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1881. fr.	<u>256,542 01</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1875.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1876 (novemb. et déc.).	EN 1877.	EN 1878.	EN 1879.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Dette publique. Exercice 1874.	141,574 40	"	141,574 40	"	"	141,574 40
Ministère des Travaux publics. — 1874.	9,446 54	5,715 45	3,752 91	"	"	9,446 34
— de la Guerre } — 1875.	2,750 "	"	2,750 "	"	"	2,750 "
— 1874.	118,251 90	118,251 00	"	"	"	118,251 90
	272,002 70	125,945 55	148,057 37	"	"	272,002 70
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	36,150 32	7,385 05	3,354 33	2,628 96	2,504 18	20,652 50
Dotations. — Chambre des Représentants . .	5,696 65	"	"	"	"	"
Ministère de la Justice	109,939 95	19,561 87	86,260 27	109 95	1,741 40	107,555 47
— des Affaires Etrangères	12,115 27	6,561 63	2,851 94	"	2,111 80	11,525 37
— de l'Intérieur	49,969 66	27,019 12	12,995 45	8,021 57	521 45	48,557 37
— des Travaux publics	154,146 23	152,009 69	15,088 17	575 05	692 21	148,565 12
— de la Guerre.	19,980 72	18,487 19	778 75	7 37	568 75	19,842 06
— des Finances.	3,151 24	2,888 20	262 95	"	"	3,151 24
Non-Valeurs et Remboursements	7,895 32	1,139 76	655 05	2,844 16	2,186 58	6,825 53
	597,045 54	214,852 58	127,226 87	14,244 84	10,126 37	566,450 66
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<i>Ministère des Travaux publics.</i>						
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre y compris les travaux à exécuter à Termonde. (Loi du 5 juin 1868).	103 05	"	"	103 05	"	103 05
Loi du 16 août 1875. { § 3. Raccordement de routes aux chemins de fer	201 36	"	"	"	"	"
{ § 51. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway.	4 42	"	"	"	4 42	4 42
	508 83	"	"	103 05	4 42	107 47

RIMÉ DE 1875.

à l'époque du 1^{er} janvier 1880.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1880)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1880	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1880	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
•	•	•	•	
15,497 82	925 65	14,572 17	15,497 82	
3,696 65	•	3,696 65	3,696 65	
2,406 46	•	2,406 46	2,406 46	
587 90	•	587 90	587 90	
1,412 29	260 •	1,152 29	1,412 29	
5,785 11	a) 1,600 •	4,185 11	5,785 11	a) Sur cette somme il a été payé en 1880, 1,500 francs en vertu d'une autorisation de M. le directeur général de la Trésorerie.
158 66	•	158 66	158 66	
•	•	•	•	
1,069 79	•	1,069 79	1,069 79	
30,592 68	2,785 65	27,807 03	30,592 68	
•	•	•	•	
201 36	•	201 36	201 36	
•	•	•	•	
201 36	•	201 36	201 36	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1876 (novemb. et déc.).	EN 1877.	EN 1878.	EN 1879.	TOTAL.	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).							
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>							
Ministère de la Guerre.							
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875).							
	18,605 »	18,000 »	»	5 »	»	18,605 »	
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 9 juillet 1875.	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	11,974 41	»	»	»	»	
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles	7,762 97	»	7,762 97	»	7,762 97	
	§ 25. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation	5 62	»	»	»	»	
	§ 25. Objets d'approvisionnement.	544 54	»	»	»	»	
	38,690 54	18,600 »	7,762 97	5 »	»	26,567 97	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	272,002 70	125,945 53	148,057 37	»	»	272,002 70
	— propres à l'exercice	397,043 34	214,852 38	127,226 87	14,244 84	16,126 37	366,450 66
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1874	308 85	»	»	105 05	4 42	107 47
	Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	38,690 54	18,600 »	7,762 97	5 »	»	26,567 97
	708,045 41	557,597 91	285,047 21	14,562 89	16,150 79	664,928 80	

DE 1875 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1880 (suite).

ORDONNANCES ou circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1880)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de suspen- sion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1880	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1880.	
.	.	.	.	
11,974 41	11,974 41	.	11,974 41	
.	.	.	.	
5 62	.	5 62	5 62	
344 54	.	344 54	344 54	
12,322 57	11,974 41	348 16	12,322 57	
.	.	.	.	
30,592 68	2,785 65	27,807 03	30,592 68	
201 36	.	201 36	201 36	
12,322 57	11,974 41	348 16	12,322 57	
45,116 61	14,760 06	28,356 55	43,116 61	

(358)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1876 A 1879.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1881.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1877 (novemb. et déc.).	EN 1878.	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Dette publique	Exercice 1872.	4,189 06	4,189 06	»
	— 1874.	15,635 38	15,635 38	»
		19,824 44	19,824 44	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique		27,346 30	5,585 59	9,152 28
Dotations. — Chambre des Représentants		2,116 40	»	»
Ministère de la Justice		99,798 26	18,550 83	75,258 70
— des Affaires Étrangères		2,327 27	2,223 11	»
— de l'Intérieur		65,242 25	28,253 16	15,814 52
— des Travaux publics		181,348 14	154,725 09	4,108 65
— de la Guerre		9,014 67	8,529 19	16 40
— des Finances		2,405 »	1,985 »	595 »
Non-Valeurs et Remboursements		3,505 39	1,125 86	434 98
		395,103 68	220,557 63	105,270 55
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)		1 60	»	»
Loi du 16 août 1875. {	§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	48 »	»	»
	§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège.	1,250 45	»	»
Ministère de la Guerre.				
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et aménagement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875)		1,527 10	»	»
	A REPORTER. fr.	2,816 15	»	»

1876.

à payer au 1^{er} janvier 1881.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
EN 1879.	EN 1880.	TOTAL.		
"	"	4,189 06	"	
"	"	15,635 38	"	
"	"	19,824 44	"	
2,575 74	1,054 "	17,947 41	9,398 89	
"	"	"	2,116 40	
851 35	1,625 86	96,066 72	3,731 54	
"	"	2,225 11	104 16	
5,087 "	10,772 52	57,927 20	7,315 05	
11,704 91	8,151 20	178,779 85	2,568 29	
5 04	296 25	8,346 88	167 79	
"	"	2,580 "	25 "	
6 10	426 78	1,995 72	1,511 67	
18,050 12	22,506 61	366,164 80	26,938 79	
"	"	"	1 60	
"	"	"	48 "	
1,239 45	"	1,259 45	"	
1,527 10	"	1,527 10	"	
2,766 55	"	2,766 55	49 60	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877)	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1877 (novemb. et déc.)	EN 1878.
REPORT. fr.		2,816 15	•	•
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Loi du 9 juillet 1875.	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer	827 20	•	•
	§ 15. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	59 66	•	59 66
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton	84 80	•	84 80
	§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation.	• 90	•	• 90
		3,768 71	•	125 36
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Loi du 27 mai 1876.	§ 3. Travaux de raccordement de routes tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	551 10	•	265 25
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	20 •	•	20 •
	§ 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrins de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.	54 74	•	54 74
		425 84	•	339 99
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés	19,824 44	19,824 44	•
	— propres à l'exercice.	393,103 68	220,557 65	105,270 55
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875	3,768 71	•	125 36
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	425 84	•	339 99
		417,122 67	240,382 07	105,735 88

1876 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1881.

TOÛS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
EN 1879.	EN 1880.	TOTAL.		
2,766 55	"	2,766 55	49 60	
"	827 20	827 20	"	
"	"	39 66	"	
"	"	84 80	"	
"	"	" 90	"	
2,766 55	827 20	3,719 11	49 60	
80 85	"	546 10	5 "	
"	"	20 "	"	
"	"	54 74	"	
80 85	"	420 84	5 "	
"	"	10,824 44	"	
18,050 12	22,306 61	366,164 89	26,938 70	
2,766 55	827 20	3,719 11	49 60	
80 85	"	420 84	5 "	
20,877 52	25,133 81	590,129 28	26,993 30	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1878 (novemb. et déc.).	EN 1879.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Dette publique. (Exercice 1876.)	91,501 50	91,501 50	»
Ministère des Travaux publics (Exercice 1876.)	652 »	»	652 »
	91,955 50	91,501 50	652 »
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	24,540 75	5,448 44	6,835 75
Dotations. — Chambre des Représentants	1,947 09	»	1,947 09
Ministère de la Justice	56,551 42	6,261 07	14,746 91
— des Affaires Étrangères.	8,556 49	252 09	6,455 46
— de l'Intérieur.	154,495 »	88,686 51	41,169 15
— des Travaux publics	45,812 15	59,580 05	5,918 22
— de la Guerre.	5,658 81	2,888 05	175 27
— des Finances.	25,588 66	25,242 65	114 28
Non-Valeurs et Remboursements	5,159 60	1,442 49	1,167 86
	505,469 95	167,601 09	76,505 99
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 9 juillet 1875. {	§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes. . .	240 »	240 »
	§ 15. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	221 28	221 28
	§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	15 55	»
A REPORTER. fr.	474 85	461 28	»

1877.

à payer au 1^{er} janvier 1881.

TOÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
EN 1880.	TOTAL.		
•	91,501 50	•	
•	652 •	•	
•	91,953 50	•	
2,165 18	12,449 57	11,891 56	
•	1,947 09	•	
6,166 66	27,174 64	9,156 78	
511 91	6,997 46	1,559 03	
5,684 60	153,540 06	20,954 94	
250 46	45,548 71	2,265 42	
155 54	5,214 84	445 97	
11 25	25,568 16	20 50	
65 48	2,675 85	2,485 77	
12,807 08	256,914 16	48,555 77	
•	240 •	•	
•	221 28	•	
•	•	15 55	
•	461 28	15 55	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en exécution qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1878 (novemb. et déc.).	EN 1879.	
REPORT. fr.	474 85	461 28	°	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, art. 1 ^{er} , 1 ^o .)	17 06	°	6 °	
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 27 mai 1876. {	§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	4 80	°	°
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	25 55	°	°
	§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	51 15	°	°
	571 19	461 28	6 °	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Loi du 27 juillet 1877. {	§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	2,925 71	115 °	1,763 95
	Ministère des Travaux publics.			
§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères.	20 90	°	°	
§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath.	10 80	10 80	°	
	2,957 41	125 80	1,763 95	
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE {	Dépenses sur des crédits transférés	91,933 50	91,501 50	652 °
	— propres à l'exercice	305,469 93	167,601 00	76,505 99
SERVICES SPÉCIAUX {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1876.	571 19	461 28	6 °
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,957 41	125 80	1,763 95
	400,932 03	259,489 67	78,907 94	

1877 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1881.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
EN 1880.	TOTAL.		
•	461 28	13 55	
•	6 »	11 06	
•	»	4 80	
•	»	23 35	
•	»	51 15	
•	467 28	103 91	
1,046 76	2,925 71	»	
»	»	20 90	
•	10 80	»	
1,046 76	2,936 51	20 90	
•	91,953 50	»	
12,807 08	256,914 16	48,555 77	
•	467 28	103 91	
1,046 76	2,936 51	20 90	
13,853 84	552,251 45	48,680 58	

1878

à payer au 1^{er} janvier 1881.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation	OBSERVATIONS.
TOTAL.	restant en circulation	à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	
605 78			
5,474 04			
82 40			
	6,157 65		
592 25		2,400 "	
816 05			
5,571 37		8,557 65	
10,504 02	21,610 96		
51,588 42	7,768 28		
12,776 98			
112,164 86	45,185 82		
55,876 04	3,469 37		
285,258 76	12,977 08		
8,726 33	501 30		
12,475 77	44 40		
1,206 15	1,428 95		
550,159 12	90,786 32		
861 "			
861 "			

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1879).	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
		EN 1879 (novemb. et déc.).	EN 1880.	
REPORT. . . fr.	861 »	»	861 »	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>				
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>				
Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. (Loi du 16 août 1873, § 11).	56,615 45	»	56,615 45	
Escaut; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai. (Loi du 9 juillet 1875, § 13).	247 »	247 »	»	
<i>Ministère de l'intérieur.</i>				
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876, § 2.)	204 86	»	»	
<i>Ministère des Travaux publics</i>				
Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie. (Loi du 27 mai 1876, § 22.)	45 42	6 54	»	
Loi du 27 juillet 1877.)	§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	857 50	145 »	336 »
	§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut	1,254 31	»	1,188 99
	§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath	44, 534 45	»	44,534 45
	§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier	104 58	90	»
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>	104,502 53	399 24	105,335 85	
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>				
Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878, art. 3, § 1)	1,439 78	190 50	»	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878, § 1.)	866 25	»	366 25	
	2,306 03	190 50	366 25	
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE .	Dépenses sur des crédits transférés	14,129 02	5,488 97	82 40
	— propres à l'exercice.	640,945 44	486,071 31	64,087 81
SERVICES SPÉCIAUX .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1877	104,502 53	399 24	105,335 85
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,306 03	190 50	366 25
	761,883 02	492,150 02	167,872 31	

1878 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1881.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
861 »	»	
56,615 45	»	
247 »	»	
»	204 86	
6 34	37 08	
481 »	376 50	
1,188 99	45 32	
44,554 45	»	
90	105 68	
103,735 09	767 44	
190 50	1,249 28	
366 25	500 »	
556 75	1,749 28	
5,571 37	8,557 65	
550,159 12	90,786 32	
103,735 09	767 44	
556 75	1,749 28	
660,022 33	101,860 69	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1880)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1880 (novemb et décemb.)
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Depenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Ministère des Travaux publics. } Exercice 1875.	5,630 01	5,630 01
} Exercice 1878.	545 97	545 97
	4,182 98	4,182 98
<i>Depenses propres à l'exercice</i>		
Dette publique	50,670 02	15,318 80
Ministère de la Justice	44,891 87	22,364 59
— des Affaires Etrangères.	5,184 45	5,184 45
— de l'Intérieur	209,959 37	80,351 54
— de l'Instruction publique	47,718 08	21,609 98
— des Travaux publics.	55,157 94	45,708 44
— de la Guerre.	1,548 67	256 80
Corps de la gendarmerie	16 10	16 10
Ministère des Finances	8,510 50	7,858 50
Non-Valeurs et Remboursements.	5,255 82	670 28
	424,451 72	197,319 48
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Depenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité</i>		
Ministère des Travaux publics.		
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime (Loi du 5 juin 1870, § 8)	9,252 60	
Ministère de l'Intérieur.		
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877)	187 90	
A REPORTER . . . fr.	9,440 50	

1879.

à payer au 1^{er} janvier 1881.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881	OBSERVATIONS.
.	
.	
.	
55,352 12	
22,527 28	
.	
120,587 85	
26,108 10	
9,420 50	
1,111 87	
.	
452 .	
2,565 54	
227,152 24	
9,252 60	
187 90	
9,440 50	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1880)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1880. (novemb. et décemb.)
REPORT fr		9,440 50	•
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1878 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Voies et travaux. — Travaux d'extension, etc — Plus value des rails d'acier. (Loi du 27 juillet 1877, § 18)		5,352 78	•
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>			
Pensions des professeurs et instituteurs (Loi du 4 juin 1878, article 3, § 1)		179 67	•
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Loi du 5 juin 1878. {	§ 1. Travaux de raccordement de routes	14,359 57	•
	§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux	331 20	240 •
		29,643 52	240 •
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
<i>Ministère des Travaux Publics.</i>			
Loi du 4 août 1879. {	§ 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	1,515 93	1,510 53
	§ 45 Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	" 83	•
		1,516 78	1,510 53
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire . . . {	Dépenses sur des crédits transférés	4,182 98	4,182 98
	— propres à l'exercice	424,451 72	197,519 48
Services spéciaux . . . {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1878.	29,643 52	240 •
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	1,516 78	1,510 53
		459,795 "	203,252 99

1879 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1881.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1881.	OBSERVATIONS.
9,440 50	
5,532 78	
179 67	
14,559 37	
91 20	
20,405 52	
5 40	
• 85	
6 25	
•	
227,132 24	
20,405 52	
6 25	
256,542 01	

(376)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1880



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1880.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1880, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1880; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1880.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	101,070,894 37
		Encaisses au 31 décembre 1879	873,845,496 94
			974,916,391 31
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . .	974,916,391 31
			974,916,391 31

Situation au 1^{er} janvier 1881.

ACTIF.	{	Créances diverses	122,398,350 61
		Encaisses au 31 décembre 1880	778,475,490 46
			900,873,841 07
PASSIF	900,873,841 07
			900,873,841 07

Les opérations de l'année 1880 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	3,155,482,377 28
Dépenses		3,250,852,383 76
		95,370,006 48
Les dépenses excèdent les recettes de	fr.	95,370,006 48
		95,370,006 48

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1879	873,845,496 94
— au 31 décembre 1880	778,475,490 46
	95,370,006 48
DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	95,370,006 48
	95,370,006 48

COMPTE DE TRÉSORERIE**ET****BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,**

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations de l'année 1880,
et la situation au 1^{er} janvier 1881.*



COMPTE DE TRESORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1879.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.		
	AUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	3,845,520 52	12,075,825 57	15,921,545 89		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	627,967 71	2,351,103 50	2,950,071 07		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,429,975 64	1,141,475 70	2,571,449 54		
Comptables de l'administration des postes et télé- graphes	7,075,675 92	355,538 25	7,427,212 17		
Comptable du service provisoire des chemins de fer des Flandres	"	69 55	69 55		
Comptables de l'administration de la marine . .	75,448 44	"	75,448 44		
— de l'administration des prisons	58,276 08	97,215 87	155,400 85		
— du Jardin Botanique de l'État	11 58	"	11 58		
— de l'Institut agricole de l'État	20,260 22	"	20,260 22		
— de l'École de médecine vétérin. de l'État.	20,512 69	"	20,512 69		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	352 08	"	352 08		
— des écoles de réforme	1,068 59	"	1,068 59		
Caissier de l'État.	{ S/C de recettes et de paiements	31,895,156 70	"	31,895,156 70	
	{ S/C Portefeuille du Trésor	845,878 05	"	845,878 05	
	{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	883,067 55	716,253,545	717,156,410 55	
Agents du Trésor dans les provinces	"	15,151,946 42	15,151,946 42		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	79,707,853 15	79,707,853 15		
	46,755,128 07	827,092,568 87	873,845,496 04	873,845,496 04	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1879.	"	89,989,181 84
— — 1880.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1875.	"	45,116 61
— — — — 1876.	"	50,127 20
— — — — 1877.	"	62,534 42
— — — — 1878.	"	269,755 "
— — — — 1879.	"	459,795 "
	"	90,874,488 07

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
•	•	•	•	•	•	

12,703,055 75	121,583,806 26	•	108,875,770 51	18,886,588 67	•
385,472,465 65	245,276,895 83	138,195,560 83	•	•	158,195,560 83
•	43,116 61	•	43,116 61	•	•
•	25,133 81	•	25,133 81	•	26,993 39
•	13,853 84	•	13,853 84	•	48,680 58
•	167,872 31	•	167,872 31	•	101,860 69
•	205,252 99	•	205,252 99	•	256,542 01
396,180,501 40	567,311,931 64	138,195,560 83	109,327,000 07	18,886,588 67	138,629,646 50

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	26,719,240 45
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	2,884,508 53
— versés en numéraire par des remplaçants	"	1,040,859 05
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	4,764,765 73
Produits des jeux de Spa	"	2,375,257 07
Fonds provinciaux	"	4,612,755 28
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	"	1,588,618 44
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	7,045,504 40
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	105,058 91
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	71,024 89	"
— — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	107,144 41	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	72,932 66	"
— des veuves et orphelins du Département de la Justice	"	49,254 21
— — de l'ordre judiciaire	"	101,553 22
— — du Département des Affaires Étrangères	"	32,074 12
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	51,127 78
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur	"	28,154 58
— — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	"	"
— — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	"	42,520 22
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	"	24,571 01
— — des professeurs et instituteurs communaux	"	164,954 95
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	848,556 01	"
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	45,179 55
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	"	319,219 05
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	"	95,992 14
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	259,644 67
— de remplacement par le Département de la Guerre	"	155,995 90
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	125,139 23
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	44,767 59	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"	2,876,946 04
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation.	"	522,452 21
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres), pour le compte d'autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	"	359 90
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	16 63
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 341.)	"	"
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	15,743 "
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	11,262,594 96
Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	3,103,467 58
	1,144,425 36	70,988,857 81

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,785,070 71	2,588,621 90	2,196,448 81	"	"	28,915,698 26	
3,755,658 89	2,651,877 74	1,101,761 15	"	"	3,986,069 68	
55,651 65	153,295 74	"	97,644 09	"	1,545,194 96	
164,710 29	1,658,242 25	"	1,493,531 96	"	3,271,235 77	
255,402 22	2,650,659 20	"	2,375,257 07	"	"	
10,046,916 24	9,905,991 "	143,925 24	"	"	4,755,680 52	
25,784,558 15	26,514,049 15	"	729,511 "	"	859,107 44	
201,968 "	86,159 07	205,828 95	"	"	7,251,535 53	
347,882 58	261,486 80	86,395 69	"	"	191,454 60	
437,906 59	450,979 47	6,026 92	"	64,097 97	"	
25,085,177 21	24,509,206 22	775,970 99	"	"	666,826 58	
164,957 32	88,071 09	76,866 25	"	"	5,955 57	
158,351 14	175,091 27	"	16,740 15	"	52,494 08	
359,944 51	416,475 63	"	56,531 12	"	44,822 10	
130,551 86	145,370 06	"	14,758 20	"	17,555 92	
129,587 70	154,256 96	"	4,849 26	"	26,278 52	
249,757 70	255,825 17	"	4,067 47	"	24,087 11	
407,509 09	559,905 92	67,405 17	"	"	67,405 17	
"	42,520 22	"	42,520 22	"	"	
"	24,571 01	"	24,571 01	"	"	
1,582,505 11	1,571,561 89	211,143 22	"	"	576,098 17	
2,059,014 64	1,117,458 28	941,556 36	"	"	93,000 55	
279,785 05	256,558 55	45,246 52	"	"	86,426 07	
1,544,794 87	1,474,076 95	"	129,382 08	"	189,956 97	
1,621,072 18	1,624,282 24	"	3,210 08	"	92,782 06	
895,828 98	925,052 77	"	31,225 81	"	228,418 86	
2,727,215 59	1,641,801 51	1,085,412 08	"	"	1,239,407 98	
1,526,281 50	1,575,885 84	"	47,604 54	"	77,554 69	
1,150,767 42	1,114,515 85	36,251 57	"	8,513 82	"	
9,440,680 23	9,613,221 31	"	172,541 08	"	2,704,404 96	
2,437,688 46	2,245,672 08	194,015 48	"	"	716,467 69	
1,475 50	1,815 20	"	550 90	"	"	
15,884 "	15,900 "	"	16 "	"	" 65	
70 "	"	70 "	"	"	70 "	
4,531,888 51	5,618,521 22	"	1,286,452 91	1,270,689 91	"	
224,400,769 20	225,545,588 05	"	1,052,818 85	"	10,209,776 11	
115,951 08	862,587 04	"	746,655 96	"	2,556,811 62	
326,606,729 35	327,766,375 71	7,170,222 36	8,598,658 74	1,315,505 70	70,028,089 77	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
<i>b Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	17,515 75
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•	400,304 20
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	•	10,904,557 46
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	•	74,750 08
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•	118,741 08
Travaux d'irrigation dans la Campine	•	261 85
Sommes versées par application de l'article 88 de la loi communale	•	63 20
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	418,142 88
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	12,129 04
Consignations de toute nature	•	28,191,417 85
<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	•	408,141 07
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà)	•	•
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	•	2,277,408 82
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	•	•
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais	•	•
Service provisoire des chemins de fer des Flandres.	•	69 55
<i>Ministère de la Justice.</i>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	135,400 85
<i>Ministère de l'intérieur.</i>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	20,260 22
Produits du Jardin Botanique de l'État.	•	11 58
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	20,512 69
— de l'exposition nationale	•	•
— de la souscription nationale	•	•
	•	43,170,626 75

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
550,691 75	551,144 21	"	452 48	•	17,061 27	
154,576 60	103,140 08	51,436 58	"	"	451,740 78	
12,750,871 01	11,600,444 95	1,150,426 08	"	"	13,155,705 54	
114,676 85	101,523 95	13,152 88	"	"	87,885 86	
1,105,705 25	1,119,105 41	"	13,510 18	"	105,450 90	
2,060 15	2,065 26	"	5 11	"	256 72	
2,208 80	2,140 40	68 40	"	"	150 60	
425,648 15	597,458 36	28,209 79	"	"	446,552 67	
18,549 82	22,402 51	"	5,852 49	"	8,277 45	
18,194,224 52	14,228,800 38	3,965,424 15	"	"	52,156,842 •	
45,278,176 54	45,260,513 46	17,863 08	"	"	516,004 15	
256,016 58	256,016 38	"	"	"	"	
108,201,419 15	108,275,262 67	"	71,845 54	"	2,205,655 28	
8,044 80	8,044 80	"	"	"	"	
14,205 88	14,205 88	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	60 55	
197,145 95	205,452 85	"	6,286 92	"	129,203 95	
42,752 29	41,550 56	1,201 73	"	"	21,461 95	
1,404 80	999 •	405 80	"	"	417 18	
53,175 •	61,070 75	"	2,895 73	"	17,616 96	
1,606,310 84	1,806,194 06	115 88	"	"	115 88	
750,000 •	750,000 •	"	"	"	"	
189,721,934 59	184,585,276 58	5,257,504 46	98,646 45	•	48,518,284 76	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	»	408,757 56
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	164,111 32
Fonds de emploi provenant de versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.</i>	»	565,301 48
<i>Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent</i>	»	55,570 42
<i>Service de la traction et du matériel.</i>	»	525,540 50
<i>Service des transports</i>	»	59,501 09
<i>Services en général</i>	»	54,698 05
<i>Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services</i>	»	1,250 »
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
<i>Service des postes et télégraphes</i>	»	»
<i>Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État</i>	»	761,551 77
<i>Cautionnements d'entrepreneurs défaillants.</i>	»	5,525 64
<i>Produits de la pharmacie centrale de l'armée</i>	»	548 17
<i>Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.</i>	»	479,794 72
<i>Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.</i>	»	85,572 79
<i>Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878.)</i>	»	17,275 50
<i>Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la guerre.</i>	»	5,556 77
<i>Part d'intervention de la ville de Bruxelles dans les frais d'établissement d'un nouveau champ des manœuvres</i>	»	161 17
<i>Fonds spécial mis à la disposition du Département de la Guerre pour la construction de batteries permanentes à Termonde</i>	»	56,511 02
<i>Indemnité payée par le Gouvernement espagnol en exécution du traité du 4 mai 1878.</i>	»	126,410 15
<i>Acquisition de planisphères célestes à l'usage des écoles primaires officielles des communes rurales du royaume</i>	»	»
<i>Fonds de emploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale</i>	»	»
<i>Id.</i> <i>id.</i> <i>de la souscription id.</i>	»	»
<i>Prix d'acquisition de l'ancien dépôt de mendicité, à Mons</i>	»	»
<i>Bénéfice réalisé sur la fabrication de médailles commémoratives du Jubilé national</i>	»	»
<i>Produit de la vente des costumes de la cavalcade historique.</i>	»	»
	»	3,164,995 72

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses			
172,152 40	288,225 10	»	116,002 61	»	552,644 75	
554,459 09	270,351 12	64,087 97	»	»	228,199 29	
2,487,153 56	2,612,002 75	»	124,849 19	»	258,452 29	
109,803 20	111,075 97	»	1,272 77	»	52,007 65	
685,581 64	853,629 16	»	168,047 52	»	557,492 98	
253,161 97	16,501 04	216,660 93	»	»	275,962 02	
47,282 04	64,576 64	»	17,294 60	»	17,403 45	
80,000 »	65,000 »	15,000 »	»	»	16,250 »	
26,558 78	10,094 41	16,464 37	»	»	16,464 37	
629,818 10	795,651 69	»	165,833 59	»	595,698 18	
1,290 70	2,488 25	»	1,197 55	»	2,326 09	
21,973 20	21,284 85	688 37	»	»	1,236 54	
20,000 »	499,778 22	»	479,778 22	»	16 50	
60,001 45	13,927 97	46,073 46	»	»	129,446 25	
764,826 12	764,826 12	»	»	»	17,275 50	
52,859 59	38,117 68	»	5,258 09	»	298 68	
»	161 17	»	161 17	»	»	
»	32,984 60	»	32,984 60	»	5,526 42	
»	126,410 15	»	126,410 15	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	»	»	12,000 »	
1,445,005 57	1,405,054 09	57,951 48	»	»	37,951 48	
750,000 »	80,000 »	670,000 »	»	»	670,000 »	
82,500 »	7,663 29	74,836 71	»	»	74,836 71	
1,623 50	1,623 50	»	»	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	»	»	15,000 »	
8,011,010 98	8,081,427 75	1,168,765 29	1,239,180 06	»	3,094,578 95	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, la situation

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	10,082,382 96
	Titres au porteur en circulation.	1,750,192 58
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	496,184 14	"
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	33,290 05	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes	"	1,011,494 95
Émissions et remboursements de bons du Trésor	"	11,505,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 et à 4 1/2 p. % ₀ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins houillers)	"	286,010 "
Amortissement des obligations à 4 et à 4 1/2 p. % ₀ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins houillers)	"	82,575 "
Coupons d'intérêts des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. % ₀ émises par la caisse d'annuités en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	"	3,780,985 30
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	421,555 78
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878 pour construction de maisons d'écoles	17,078,524 05	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	125,075 "
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859	"	144,887 45
Emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 28 mai 1865.	"	20,447 85
Emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % ₀ , 2 ^e série, autorisé par diverses lois	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. % ₀ , émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. % ₀ , émises en vertu de la loi des 9/10 juin 1878 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. % ₀ , émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)	"	"
	17,607,998 22	29,810,384 85

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
23,370,326 44	23,037,033 11	532,092 33	»	»	11,015,075 20	
27,490,848 50	27,470,260 20	14,579 30	»	»	1,764,771 88	
15,476,885 95	15,380,259 73	96,626 20	»	399,557 94	»	
45,445 66	25,250 »	18,195 66	»	15,094 39	»	
41,950,987 66	40,853,872 27	1,117,115 39	»	»	2,128,610 34	
»	11,504,000 »	»	11,504,000 »	»	1,000 »	
569,545 »	570,422 50	»	1,077 50	»	284,932 50	
42,635 »	55,000 »	7,655 »	»	»	90,050 »	
7,320,422 »	7,317,374 25	5,047 75	»	»	3,784,035 05	
341,415 »	241,510 »	100,105 »	»	»	521,638 78	
764,957 98	2,658,044 96	»	1,893,086 98	18,971,611 01	»	
451,850 »	425,425 »	26,425 »	»	»	151,500 »	
»	»	»	»	»	144,887 45	
»	»	»	»	»	20,447 85	
77,594,052 50	77,594,052 50	»	»	»	»	
4,566,100 »	4,566,100 »	»	»	»	»	
1,054,600 »	1,054,600 »	»	»	»	»	
15,994,200 »	15,994,200 »	»	»	»	»	
215,032,090 67	226,713,813 52	1,716,441 65	15,398,164 48	19,386,265 34	19,906,927 12	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	60,281,852 10	»
Achats de titres de la Dette publique pour emploi de la réserve du fonds communal	7,044,969 07	»
Achats de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	»	24,541 03
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	» 50	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	154,055 13	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,232,500 »	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	717,136,410 35
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor	»	»
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	215,580 20
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	2,004,064 89
Trésor public, S/C de placements	»	280,966 46
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878.) Construction de maisons d'écoles	»	17,078,524 05
Administration des chemins de fer, des postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger	»	83,750 55
— — S/C de versements à Paris par l'Office des postes en France.	»	»
Titres de la caisse d'annuités engagés au Trésor	»	68,568 12
Dette publique, S/C d'avances à régulariser.	18,709 55	»
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	32,905 95	»
Trésor public, S/C de monnaies divisionnaires Italiennes rapatriées	»	»
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêts des titres, 5, 4 et 4 1/2 p. %, payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)	»	4,052 50
— — S/C spécial pour les obligations, 5, 4 et 4 1/2 p. %, amorties et payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)	»	4,000 »
Avances au Département des Travaux publics à régulariser	5,529,610 47	»
— — — — (Loi du 17 juillet 1877.)	1,007,891 49	»
— — de l'Instruction publique à régulariser	15,998 75	»
— — des Finances	»	»
	82,518,470 79	756,898,058 11

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
57,660,253 05	57,664,194 54	»	5,959 49	69,385,811 50	»	
85,565 91	289,006 99	»	205,641 08	7,250,610 15	»	
2,728,291 75	2,708,722 54	19,569 41	»	»	45,910 44	
1,559,866 71	1,559,866 21	» 50	»	»	»	
1,006,988 74	1,150,151 74	»	143,163 »	297,196 15	»	
25,824,265 50	25,588,221 99	256,045 57	»	996,456 45	»	
78,110,141 94	78,110,141 94	»	»	»	»	
268,759,980 81	588,258,608 04	»	119,518,627 25	»	597,617,785 12	
56 »	»	56 »	»	»	56 »	
801,104,318 85	801,025,192 22	81,026 65	»	»	294,606 85	
422,562,219 56	421,179,486 99	1,582,732 57	»	»	5,586,797 26	
571,661,043 64	571,425,721 80	257,521 84	»	»	518,288 50	
2,658,044 96	764,957 98	1,895,086 98	»	»	18,971,611 01	
141,515 15	225,346 22	»	85,835 09	82 56	»	
229,056 55	229,056 55	»	»	»	»	
59,595 93	51,565 54	»	11,969 61	»	56,598 51	
18,709 55	»	18,709 55	»	»	»	
11,817 50	5,500 »	8,517 50	»	24,588 45	»	
6,501,415 »	6,501,415 »	»	»	»	»	
97 50	247 50	»	150 »	»	5,882 50	
»	1,000 »	»	1,000 »	»	5,000 »	
1,108,413 59	1,076,799 67	51,615 72	»	5,497,996 75	»	
584,798 15	»	584,798 15	»	625,095 54	»	
15,998 75	»	15,998 75	»	»	»	
»	806,559 50	»	806,559 50	806,559 50	»	
2,019,950,110 51	2,156,595,558 56	4,309,254 75	120 774,703 »	82,782,194 90	620,896,515 97	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1880, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1880 :			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1880.		
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,905,112 07	13,483,747 79	17,448,859 80		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	502,032 98	2,011,783 12	3,115,816 10		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,356,997 00	1,516,023 06	2,855,021 02		
— de l'administration des postes et télégraphes	8,585,797 75	354,608 45	8,720,406 10		
— du service provisoire des chemins de fer des Flandres	"	69 55	69 55		
— de l'administration de la marine.	69,796 29	15,515 88	85,112 17		
— de l'administration des prisons	54,254 02	94,949 01	129,203 95		
— du Jardin Botanique de l'État	417 18	"	417 18		
— de l'Institut agricole de l'État	21,461 95	"	21,461 95		
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	17,616 96	"	17,616 96		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	459 87	"	459 87		
— des écoles de réforme	927 85	"	927 85		
— de l'Exposition nationale	115 88	"	115 88		
Cassier de l'État. { S/C de recettes et de paiements	28,876,620 89	"	28,876,620 89		
{ S/C Portefeuille du Trésor	16,564,579 77	"	16,564,579 77		
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	954,280 12	596,663,305 "	597,617,783 12		
Agents du Trésor dans les provinces	"	14,455,946 60	14,455,946 60		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	88,572,471 60	88,572,471 60		
	60,750,472 42	717,745,018 04	778,475,490 46	"	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.

Service des recettes et dépenses de l'État.	-	90,874,488 07
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	1,444,425 36
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui ont opéré la recette	"
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	17,607,998 22	29,810,384 85
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	82,318,470 70	756,898,038 11
	101,070,894 37	974,916,391 31
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1880.	873,845,496 94	"
	974,916,391 31	974,916,391 31

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1880, et la situation au 1^{er} janvier 1881 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1880.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1881.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
.	.	.	.	778,475,490 46	.	

RÉCAPITULATION.

306,180,501 40	367,311,951 64	158,195,569 85	109,527,000 07	18,886,588 07	158,629,646 50
326,806,729 33	327,766,375 71	7,170,222 36	8,329,868 74	1,545,303 70	70,028,089 77
189,721,934 59	184,583,276 58	5,237,304 46	98,646 45	.	48,518,284 76
8,011,010 98	8,081,427 75	1,168,765 29	1,239,180 06	.	5,094,578 95
215,032,090 67	226,713,815 52	1,716,441 63	13,398,164 48	19,586,263 34	19,906,927 12
2,019,930,110 51	2,156,395,558 56	4,509,254 75	120,774,705 .	82,782,194 90	620,896,313 97
3,155,482,377 28	3,250,852,385 76	157,797,556 52	255,167,562 80	122,308,350 61	900,875,841 07
95,370,006 48		95,370,006 48		778,475,490 46	.
				900,875,841 07	900,875,841 07

(394)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1880.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Dette à 2½ p. 0/0.
 - 2^o Emprunt de 386,839,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et de lois subséquentes. — Rente 3 p. 0/0.
 - 3^o Emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et capitaux ajoutés à cet emprunt en vertu de diverses lois. — Rente 4 p. 0/0, (1^{re} série).
 - 4^o Emprunt de 134,719,000 francs, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9). — Rente 4 p. 0/0, (2^e série).
 - 5^o Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
 - 6^o Dette flottante.
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

Les tableaux annexés à ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. % : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance; et la situation, au 1^{er} janvier 1881, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1879 et 1880 (Tableaux n° 1 et 2) ;

Pour l'emprunt de 386,859,000 francs à 3 p. % de 1873-1878 : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1881, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1879 et 1880 (Tableaux n° 3, 4, et 5);

Pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, de 1871 (1^{re} série) et les capitaux qui y ont été ajoutés : les mêmes renseignements que pour l'emprunt précédent (Tableaux n° 6, 7 et 8) ;

Pour l'emprunt de 134,719,000 francs, à 4 p. %, de 1880. (2^e série) : le montant du capital et des intérêts à l'échéance du 1^{er} août 1880, et la situation, au 1^{er} janvier 1881, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt et rattachés au Budget de l'exercice 1880 (Tableaux n° 9 et 10) ;

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation du nombre et du montant des pensions au 1^{er} janvier des années 1880 et 1881, ainsi que le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement pendant les mêmes années (Tableau n° 11).

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 500,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre (sous le n° 2) avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée sous le n° 3 du même grand-livre, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée sous le n° 4 au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1. DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 65. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1 ^o Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2 ^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0 sous la lettre W, n° 98, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit		146,000 »
		<u>169,458,000 »</u>
	RESTE. fr.	<u>219,959,631 74</u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^e l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 254) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 1874, des obligations au porteur de 4,000, 2,000, 1,000 et 200 francs ont été créées. Elles sont munies de coupons semestriels d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

Les dispositions du règlement sur la Dette publique ont été rendues applicables à la dette à 2 1/2 p. 0/0, à partir du 1^{er} janvier 1875.

2° EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS

et un capital de 80,000,000 de francs ajoutés à cet emprunt.

(Rente 5 p. 0/0.)

L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital *effectif* de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 5 p. 0/0, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIÉS CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des Intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif. (Produit brut.)
1 ^a { Convent ^o du 16 avril 1873. — — — Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	5 p. 0/0. 81. »	francs. 81,000,000 »
		Id.	65,000,000	77. 20	50,180,000 »
		Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
2 ^a Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . . .	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75. 25	9,970,625 »
3 ^a — du 20 avril 1876.	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale. }	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72. 15	23,809,500 »
4 ^a — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	75. 15	22,590,485 50
		1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
		Id.	10,104,000		
		TOTAUX . . fr.	306,859,000		240,000,608 50
				TAUX MOYEN D'ÉMISSION.	78. 21 2

Le produit brut en a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs : 1° au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et 2° à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédant de fr. 608 50 c^{ts} a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

A cet emprunt il faut ajouter :

Un capital nominal de 80,000,000 de francs qui a été négocié le 25 janvier 1878, au taux de 75 %, à MM. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale à Bruxelles, et dont le produit, soit 60,000,000 de francs, a servi à couvrir les crédits alloués, pour travaux publics, etc., par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.

Le montant total de la dette à 5 % se trouve donc ainsi porté à un capital nominal de 386,859,000 francs, représenté par les obligations au porteur ci-après.

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>		<u>fr. 386,859,000</u>	<u>»</u>

Ces obligations sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement. Cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1876 pour un capital de 283,085,000 francs, et à partir du 1^{er} novembre suivant pour le restant de l'emprunt, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 soit sur 25,774,000 francs. En ce qui concerne le capital de 80,000,000 de francs négocié le 25 janvier 1878, la dotation n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai suivant.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 5 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

La somme destinée au paiement des intérêts de l'emprunt s'élève annuellement à 5 p. % du capital nominal, soit fr. 11,605,770 »

Et la dotation d'amortissement, fixée à 20 centimes p. % du même capital, est de 773,718 »

ENSEMBLE. fr. 12,379,488 »

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1875 à 1880, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 3 et 4) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1875 à 1878	fr. 45,679,298 50	1,649,037 50	47,328,336 »
Année 1879	11,555,519 »	843,969 »	12,379,488 »
— 1880	11,503,569 »	875,919 »	12,379,488 »
	<u>Fr. 68,748,386 50</u>	<u>3,368,925 50</u>	<u>72,087,312 »</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1880 s'élève à la somme totale de fr. 3,368,923 50 c^e qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 4,179,031 53 c^e. Le capital de l'emprunt et de la dette qui y a été ajoutée, est ainsi réduit à fr. 382,679,968 47 c^e.

3^e EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS,

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

Rente 4 p. $\frac{0}{100}$ (1^{re} série).

La dette à 4 p. $\frac{0}{100}$ 1^{re} série se compose :

A. De l'emprunt de 51,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. $\frac{0}{100}$, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État, et qui peuvent s'élever ensemble à 253,226,700 francs.

Savoir :

1^o Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2^o Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355), autorisant l'émission de titres 4 p. $\frac{0}{100}$ à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,550,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876, entre l'État et la Banque de Belgique;

3^o Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4^o Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870);

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. ‰, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au paiement de ces lignes ;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aube. Le montant des titres 4 p. ‰ à émettre en vertu de l'article 15 de cette convention est de 2,610,200 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois avec jouissance du 1^{er} mai 1880 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1°	fr.	25,525,200
2°		13,751,900
3°		52,550,000
		6,727,000
4°		49,317,500
5°		18,989,500
6°		1,455,500
ENSEMBLE.		fr. 168,316,400

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c^s provenant de la conversion, décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des divers emprunts et dettes à 4 1/2 p. ‰.

Ce capital, qui a été converti au pair avec jouissance des intérêts à 4 p. ‰ à compter du 1^{er} novembre 1879, se divise comme il suit :

4 1/2 p. ‰ 1 ^{re} série (conversion de 1844)	fr.	55,564,182 22
— 2° » (emprunt de 1844)		67,485,000 »
— 3° » (conversion de 1855)		141,284,900 »
— 4° » (conversion de 1857 et emprunt de 1860)		65,846,400 »
— 5° » (emprunt de 1865)		58,581,000 »
— 6° » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées)		77,618,700 »
TOTAL ÉGAL.		fr. 466,178,182 22

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes et emprunts 4 1/2 p. ‰ avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair* pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois, mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée dans le délai voulu, le capital restant de ces emprunts et dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c^s était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de fr. 265,655,450 »
 et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. 0/0 1^{re} série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c^s de rente 4 p. 0/0 au capital de. 200,522,732 22

fr. 466,178,182 22

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. 0/0 1^{re} série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1^{er} novembre 1880, savoir :

a. Capital émis avec jouissance du 1 ^{er} août 1871.	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 ^{er} mai 1880 et jouissances antérieures.	168,516,400 »
c. Capital converti avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1879	466,178,182 22
TOTAL DE LA DETTE.	fr 685,494,582 22

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite du capital de fr. 200,522,732 22 c^s représentant les rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, des obligations au porteur de 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 25 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1^{er} novembre suivant et pour les fr. 466,178,182 22 c^s dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. 0/0, à partir du 1^{er} novembre 1879. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. 0/0, (1^{re} série), pour les années 1871 à 1880, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n^{os} 6 et 7*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1878 fr.	21,452,411 35	2,575,206 50	23,827,617 83
Année 1879.	7,710,642 »	996,449 »	8,707,091 »
— 1880.	27,125,405 28	3,433,186 16	30,558,589 44
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	56,288,456 61	6,804,841 66	63,093,298 27

Le fonds d'amortissement, pour les années 1873 à 1880, s'élève à la somme totale de fr. 6,804,844 66 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,500 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 683,528,282 22 c^s.

La somme de fr. 4,854,749 94 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

4^e EMPRUNT DE 154,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2^e série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 95 c^s, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n° 9), un capital nominal de 154,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2^e série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c^s p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1880, SAVOIR :

- 1^o Fr. 68,000,000 mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
 2^o 66,719,000 cédés à MM. de Rothschild, frères, la Banque Nationale et la Société générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.

Fr. 154,719,000

La négociation de ces 154,719,000 fr., qui produira une somme brute de fr. 142,465,542 50 c^s, excédant de fr. 170 57 c^s, le montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir, cette dernière somme fera l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor.

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000 obligations au porteur de fr. 10,000 chacune	fr.	10,000,000
2,000 — — — — — 5,000 —		10,000,000
22,500 — — — — — 2,000 —		45,000,000
62,000 — — — — — 1,000 —		62,000,000
8,000 — — — — — 500 —		4,000,000
9,000 — — — — — 200 —		1,800,000
19,190 — — — — — 100 —		1,919,000

Sont 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de fr. 154,719,000

manies de coupons d'intérêt échéant le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, prenant cours à partir du 1^{er} février 1882, sera affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Il a été appliqué au paiement des intérêts de l'année 1880 (semestre échu le 1^{er} août), une somme de fr. 2,694,380 (*voir les tableaux* n^{os} 9 et 10).

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2, A 3 ET A 4 P. ‰. — 1^{re} et 2^e Séries.*Payement des coupons d'intérêt.*

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. ‰ négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livre sterling chez MM. Baring frères.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle-les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours du 4 p. ‰ au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. ‰ (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

En ce qui concerne l'emprunt à 3 p. ‰ de 1873-1878, l'amortissement sera *facultatif* lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. ‰ ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 1/2 p. ‰ qui n'a pas de dotation) et la troisième provient de frais divers, tels que :

1^o Commission de 1/2 p. ‰ sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement ;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 2, 5, 8 et 10 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1881, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1879 et 1880.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. %	1 ^{er} janvier 1881. .	219,959,651 74	51,697,800 »	168,261,851 74	5,585	4,206,545 78
5 p. %	1 ^{er} novembre 1880.	585,197,500 »	184,291,500 »	198,906,000 »	4,747	5,967,180 »
4 p. % (1 ^{re} série). . . .	Id.	685,528,282 22	404,758,550 »	278,789,732 22	20,885	11,151,589 29
4 p. % 2 ^e série	1 ^{er} août 1880 . . .	154,719,000 »	150,392,700 »	4,326,500 »	119	173,052 .
	TOTAUX . . . fr.	1421,404,415 96	771,120,550 »	650,285,865 96	29,152	21,498,567 07

5° RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant-droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

0° DETTE FLOTTANTE

A la date du 31 décembre 1879, il restait à rembourser :

1°	Sur les émissions de l'année 1853, un bon du Trésor d'un capital de fr.	1,000	»	
2°	— de l'année 1875, 4 bons, ensemble de	4,000	»	
3°	— de l'année 1879, 4 —	11,500,000	»	
		TOTAL. . . fr.	11,505,000	»
Remboursements effectués pendant l'année 1880		11,504,000	»	
En circulation au 1 ^{er} janvier 1881, un bon de fr.		1,000	»	
émis en 1853.				

Aucune négociation de Bons du Trésor n'a eu lieu pendant l'année 1880.

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DES DROITS DE LA
GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie, est fait par l'État, depuis l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,611 obligations de . .	100 francs de capital,
116,015 —	500 —
10,889 actions privilégiées de 500	—

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. 0/0 l'an et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées, sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1880, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	675	515,345 »	84,375 »	599,720 »
— de 500 —	591	2,822,850 »	369,375 »	3,192,225 »
Actions privilégiées de 500 francs	27	268,700 »	16,200 »	284,900 »
	TOTAUX. fr.	3,606,895 »	469,950 »	4,076,845 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 12, 13 et 14 du Budget de la Dette publique, exercice 1880, et ont été liquidées par la Cour des comptes.

Les frais relatifs à ce service, pour l'exercice 1879, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1881, à la somme de 5,925 francs, qui a été imputée sur le crédit ouvert à l'article 21 du Budget de cet exercice. Quant aux frais de même nature afférents à l'exercice 1880, aucune somme n'avait été dépensée, à la même date, sur le crédit alloué à l'article 18 du Budget.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

LOIS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Lois des 22 février et 14 septembre 1814, et des 21 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiles.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 23 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1852 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 23*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Le tableau ci-joint, n° 11, présente la situation, au 1^{er} janvier 1880 et au 1^{er} janvier 1881, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances (1^{er} août 1880, 1^{er} novembre 1880 et 1^{er} janvier 1881), il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
PREMIÈRE PARTIE.				

Rentes créées sans expression de capital fr.	.	380,598 14	"	"
DEUXIÈME PARTIE.				

Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	219,959,631 74	5,498,990 78	"	219,959,631 74
Emprunt de 586,850,000 francs, négocié en 1875, 1874, 1876 et 1878 (rente 5 p. %).	586,850,000 "	11,605,770 "	4,170,031 53	582,679,968 47
Emprunt de 31,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt, de 1876 à 1880 (rente 4 p. % — 1 ^{re} série)	685,494,582 22	27,419,783 28	1,066,300 "	685,528,282 22
Emprunt de 154,719,000 francs émis en 1880 (rente 4 p. % — 2 ^e série)	154,719,000 "	5,588,760 "	"	154,719,000 "
Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires	1,409,654 95	42,287 74	"	1,409,654 95
Dette flottante. (Bon du Trésor restant à rembourser sur les émissions de l'année 1855).	1,000 "	"	"	1,000 "
fr.	1,428,442,848 01	50,556,189 94	6,145,351 53	1,422,297,517 58
TROISIÈME PARTIE.				

Intérêts offerts à l'année 1880 des obligations de 100 francs de la grande Compagnie du Luxembourg.		515,345 "		
Id. des obligations de 500 francs.		2,822,850 "		
Id. des actions privilégiées		268,700 "		
fr.		53,943,084 94		
QUATRIÈME PARTIE.				

Pensions de toute nature fr.		8,961,537 "		

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880



DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,651

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} JUILLET 1879.	1 ^{er} JANVIER 1880.
	Capital des obligations au porteur	55,265,600 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	166,694,051 74	166,453,451 74
	219,959,651 74	219,959,651 74
Capital amorti	»	»
TOTAUX fr.	219,959,651 74	219,959,651 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} JUILLET 1879.	1 ^{er} JANVIER 1880.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur	665,820 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,083,675 39	2,080,667 89
TOTAUX fr.	2,749,495 39	2,749,495 39

74 C. DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1880.	1 ^{er} JANVIER 1881.	
51,898,000 »	51,697,800 •	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
168,061,651 74	168,261,851 74	
219,959,651 74	219,959,651 74	
•	•	
219,959,651 74	219,959,651 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1880.	1 ^{er} JANVIER 1881.	
648,725 »	646,222 50	
2,100,770 89	2,105,272 89	
2,749,495 89	2,749,495 89	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,939,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1881, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1879.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1879.	
	Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 21.	
	Intérêts. FR. 5,498,990 78	Frais. FR. 5,000 » (*)
Intérêts.	5,498,990 78	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	3,601 69
Transport d'espèces et frais divers	»	750 »
TOTAL. fr.	5,498,990 78	4,441 69
Sommes disponibles fr.	»	558 31

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1879 ET 1880.

EXERCICE 1880. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1880		OBSERVATIONS.
Loi du 15 mars 1880, chap. 1 ^{er} , art 1 et 18.		
Intérêts.	Frais.	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités
Fr 5,498,990 78	Fr 6,000 • (1)	
5,498,990 78	•	
•	•	
•	•	
5,498,990 78	•	
•	6,000 •	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386.859.000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} MAL.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	202,464,500 »	190,545,400 »
— des inscriptions nominatives.	182,356,000 »	193,870,900 »
	384,820,500 »	384,416,300 »
Capital amorti	2,038,700 »	2,644,700 »
TOTAUX. fr.	386,859,000 »	386,859,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} MAL.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur.	3,056,964 50	2,855,151 »
— des inscriptions nominatives.	2,755,540 »	2,008,065 50
	5,772,304 50	5,763,214 50
Intérêts du capital amorti.	30,580 50	39,670 50
TOTAUX. fr.	5,802,885 »	5,802,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN.

1873 et jouissances ultérieures.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
182,820,600 .	184,201,500 .	
201,088,500 .	198,006,000 .	
383,707,100 .	383,107,500 .	
3,151,900 .	3,661,500 .	
386,859,000 .	386,839,000 .	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,739,309 .	2,764,372 50	
3,016,207 50	3,083,590 .	
5,755,606 50	5,747,962 50	
47,278 50	54,922 50	
5,802,885 .	5,802,885 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 A 1878.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1879.
1 ^{er} mai 1879.	Dotation : 10 c ^s p. % sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 2,038,700 francs
1 ^{er} novembre 1879.	Dotation : 10 c ^s p. % du capital de 386,859,000 francs 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 2,644,700 francs
	ANNÉE 1880.
1 ^{er} mai 1880.	Dotation : 10 c ^s p. % sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 3,151,900 francs
1 ^{er} novembre 1880.	Dotation : 10 c ^s p. % sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 3,661,500 francs
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	<i>Observations.</i>
1,590,521 » 58,516 50	1,649,037 50	2,433,899 33	
386,859 » 50,580 50	843,969 »	1,017,987 50	
386,859 » 39,670 50			
386,859 » 47,978 50	875,919 »	1,027,144 70	
386,859 » 54,922 50			
5,368,925 50	5,368,925 50	4,179,051 53	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juinSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1881, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1879.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.	
	Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 31.	
	Intérêts. Fr. 12,379,488 »	Frais. Fr. 17,000 » (1)
Intérêts	11,535,519 »	»
Amortissement	845,969 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres	»	9,967 87
Courtage relatif à l'amortissement	»	748 99
Transport d'espèces et frais divers	»	2,284 77
TOTAUX fr.	12,379,488 »	12,981 65
Sommes disponibles fr.	»	4,018 37

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,
1873, et jouissances ultérieures.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1879 ET 1880.

EXERCICE 1880. Service du 1 ^{er} novembre 1879 au 31 octobre 1880.		Observations.
Loi du 18 mars 1880, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 18.		
Intérêts et amortissement. FR. 12,370,488 »	Frais. FR. 18,000 » (1)	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
11,503,560 »	•	
875,910 »	•	
•	•	
•	778 95	
•	•	
12,370,488 »	778 95	
•	17,221 05	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	143,415,300 »	140,690,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	45,157,800 »	49,270,800 »
	188,573,100 »	189,961,000 »
Capital amorti	1,966,500 »	1,966,500 »
TOTAUX. fr.	188,573,400 »	191,927,500 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1879.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	2,868,266 »	2,993,804 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	865,156 »	985,416 »
	3,733,422 »	3,979,220 »
Intérêts du capital amorti.	39,326 »	39,326 »
TOTAUX. fr.	3,772,748 »	4,018,546 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
(1) 401,673,850 •	(1) 404,758,550 •	(1) La fraction de 50 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. o/o de 1844, dont la conversion en rente 4 p. n'a pas encore été effectuée.
271,068,052 22	278,789,752 22	
672,741,882 22	685,528,282 22	
1,966,500 •	1,966,500 •	
674,708,182 22	685,494,582 22	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1880.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
8,055,477 •	8,094,771 •	
5,421,560 64	5,575,794 64	
15,454,837 64	15,670,565 64	
30,526 •	30,526 •	
15,494,165 64	15,709,891 64	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1878.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1879.
1 ^{er} mai 1879.	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 178,581,400 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs
	—
1 ^{er} novembre 1879.	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de 188,557,400 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs
	ANNÉE 1880.
1 ^{er} mai 1880.	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de fr. 667,105,482 22 c, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs.
	—
1 ^{er} novembre 1880.	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ de fr. 674,708,482 22 c, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. $\frac{0}{0}$ de 1,966,300 francs
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor	Observations.
2,182,504 50 192,702 »				
2,578,206 50	1,970,091 72	1,966,300 »	408,114 78	
446,453 50 39,526 »				
471,343 50 39,526 »				
996,449 »	»	»	996,449 »	
1,667,763 70 39,526 »				
1,686,770 46 39,526 »				
3,433,186 16	»	»	3,433,186 16	
6,804,841 66	1,970,091 72	1,966,300 »	4,834,749 94	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISESSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1881, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1879.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1878 au 31 octobre 1879.	
	Loi du 18 février 1879, chap. 1 ^{er} , art. 8 et 21.	
	Intérêts et amortissement. 1 ^{er} Fr. 9,412,219 25 2 ^e " 279,216 68 Ess. fr. 9,691,435 91	Frais. Fr. 12,000 " (2)
Intérêts	7,989,858 66	"
Amortissement	996,449 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	7,417 12
Courtage relatif à l'amortissement	"	"
Transport d'espèces et frais divers	"	2,056 "
TOTAUX fr.	8,986,307 66	9,475 12
Sommes disponibles fr.	705,128 25	2,526 88

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1874,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1879 ET 1880.

EXERCICE 1880. Service du 1 ^{er} novembre 1879 au 31 octobre 1880. Loi du 15 mars 1880, chap. 1 ^{er} , art. 6 et 18.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 31,908,595 20	Frais. Fr. 56,500 » (2)	
27,125,405 28	»	(1) Somme transférée de l'exercice 1878. (2) Somme affectée à la dette 4 p. 100, 1 ^{re} série dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités
3,455,186 16	»	
»	»	
»	»	
»	4,051 44	
30,558,589 44	4,051 44	
1,350,005 76	52,448 56	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 154,719,000 FRANCS

émis avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL

	ANNÉE 1880. — ÉCHÉANCE DU 1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	150,593,700 »
— des inscriptions nominatives	4,526,500 »
	154,719,000 »
Capital amorti	(¹) »
TOTAL fr.	154,719,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS

	ANNÉE 1880. — ÉCHÉANCE DU 1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,607,854 »
• • des inscriptions nominatives	86,526 »
	2,694,380 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	»
TOTAL fr.	2,694,380 »

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^{me} SÉRIE),

du 1^{er} février 1880.

DE L'EMPRUNT.

OBSERVATIONS.
La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} février 1882. (Article 4 de l'arrêté royal du 8 janvier 1880.)

DE L'EMPRUNT.

OBSERVATIONS.

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1881, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1880.	
	Service du 1 ^{er} février au 31 juillet 1880.	
	Loi du 30 décembre 1870, chap. 1 ^{er} , art. 6bis, 18bis et 18ter.	
	Intérêts. Fr. 2,694,580 .	Commission de 1/4 p. 100. (Art. 18 bis) fr. 297,842 50 Escompte. (Art. 18 ter). 330,000 . Lvs. fr. 817,842 50
Intérêts.	2,694,580 .	°
Commission de 1/4 p. 100 sur une partie des capitaux souscrits de l'emprunt précité .	°	297,842 50
Escompte sur les versements anticipés des termes du même emprunt.	°	460,137 88
TOTAL fr.	2,694,580 .	758,000 38
Sommes disponibles. fr.	°	89,842 12

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^{me} SÉRIE),

du 1^{er} février 1880.

ACCORDES PAR LE BUDGET DE L'EXERCICE 1880.

<p>OBSERVATIONS.</p>

TABLEAU N° 11.

EXERCICE 1880. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1880.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1881.	au 1 ^{er} janv. 1880.	Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . .	12	»	2	10	3,451	»	8
Civiques	43	»	6	37	14,791	»	1,800
Militaires	3,564	181	245	3,502	5,610,020	*1,044,508	360,015
Ordre de Léopold	259	10	7	262	25,900	»	1,000
Marine (militaires de la)	25	1	1	25	50,554	** 8,460	1500
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	»	»	1	249	»	»
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	7	»	»	7	567	»	»
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	41	1	1	41	53,593	»	5,000
— de la Justice	505	35	35	505	741,481	»	107,568
— de l'Intérieur	114	15	9	120	177,375	»	29,897
— de l'Instruction publique	174	15	11	178	317,606	»	50,087
— des Travaux publics	755	59	54	758	644,017	»	71,095
— de la Guerre	49	6	2	53	96,706	»	8,975
— des Finances	2,018	155	168	2,005	1,988,661	»	178,657
— de la Cour des Comptes	9	»	4	5	24,250	»	»
Pensions ecclésiastiques	352	81	42	391	535,562	»	95,340
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	174	1	24	151	93,879	»	285
	7,898	560	609	7,849	8,158,262	»	1,598,677
		Diminution : 49 pensions.				Augmentation : fr. 803,075 »	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1881.

SITUATIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1881.				
2,603	»	2 pensions éteintes par suite de décès.	
12,051	»	6 — — —	
4,287,815	»	180 pensions accordées nouvellement . . .	242 — — —	
	»	1 — augmentée à la suite de révision.	1 — — d'augmentation.	
26,200	»	10 — accordées nouvellement . . .	7 — — de décès.	
** 57,473	»	1 — — —	1 — — —	
249	»	
567	»	
57,567	»	1 pension accordée nouvellement.	1 pension éteinte par suite de décès.	
757,879	»	35 — — —	35 — — —	
187,577	»	15 — — —	9 — — —	
335,455	»	14 — — —	10 — — —	
	»	1 — augmentée à la suite de révision.	1 — — d'augmentation.	
666,526	»	57 — accordées nouvellement. . .	54 — — de décès.	
	»	2 — augmentées à la suite de révision.		
105,158	»	6 — accordées nouvellement. . .	2 — — —	
1,998,285	»	152 — — —	166 — — —	
	»	5 — augmentées à la suite de révision.	2 — — d'augmentation.	
16,140	»	4 — — de décès.	
585,051	»	81 — accordées nouvellement . . .	42 — — —	
86,505	»	1 — — — par suite de révision.	24 — — —	
8,961,557	»	560 pensions.	609 pensions.	

* Accru en exécution de la Loi du 14 mars 1880.

** Y compris une pension de 2,250 francs ; la différence provient de l'exécution de la Loi du 14 mars 1880.